

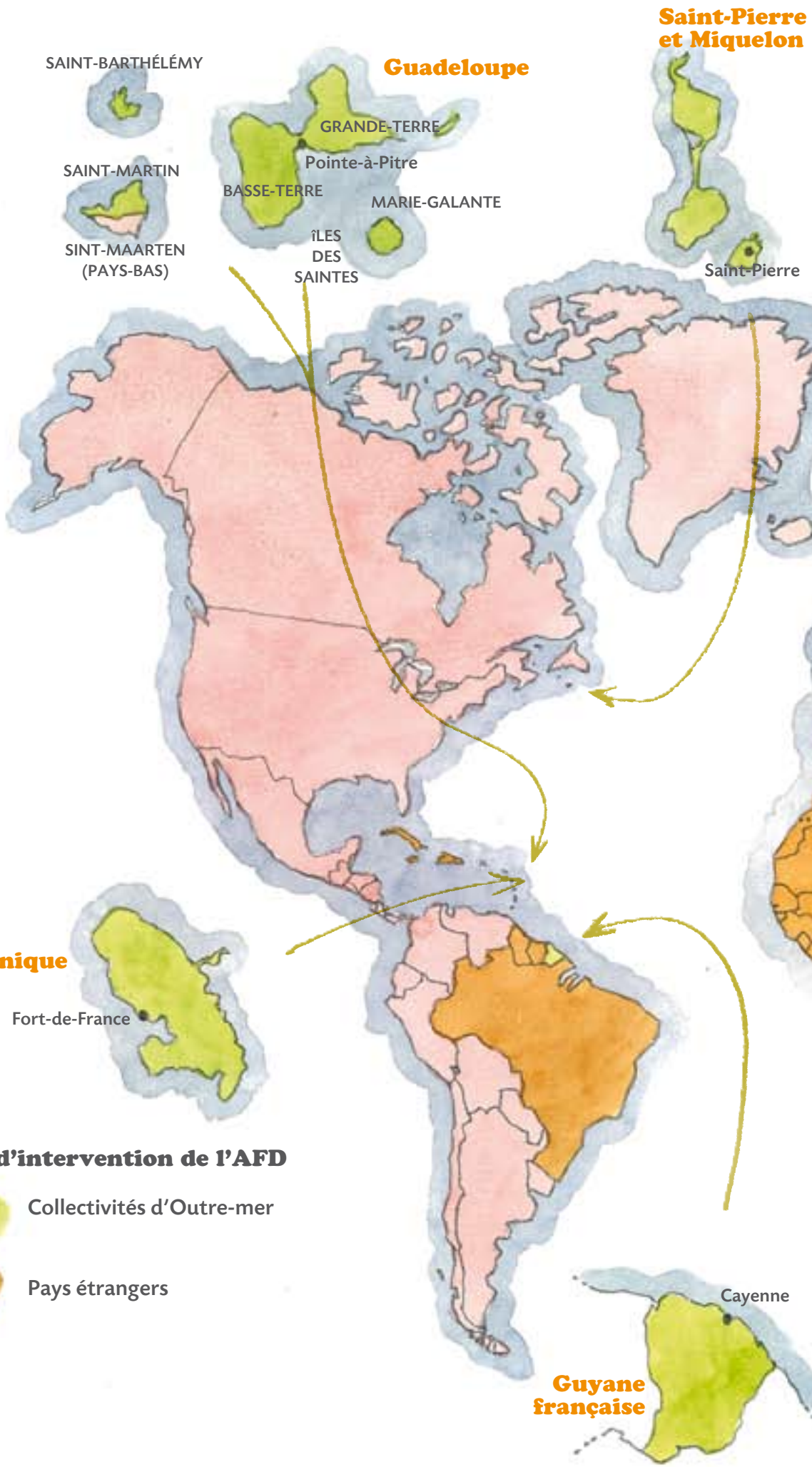


RAPPORT
ANNUEL

2007

**Agence Française
de Développement**





Saint-Pierre et Miquelon

Guadeloupe

SAINT-BARTHÉLÉMY

GRANDE-TERRE

Pointe-à-Pitre

SAINT-MARTIN

BASSE-TERRE

MARIE-GALANTE

SINT-MAARTEN (PAYS-BAS)

îLES DES SAINTES

Saint-Pierre

Martinique

Fort-de-France

Guyane française

Cayenne

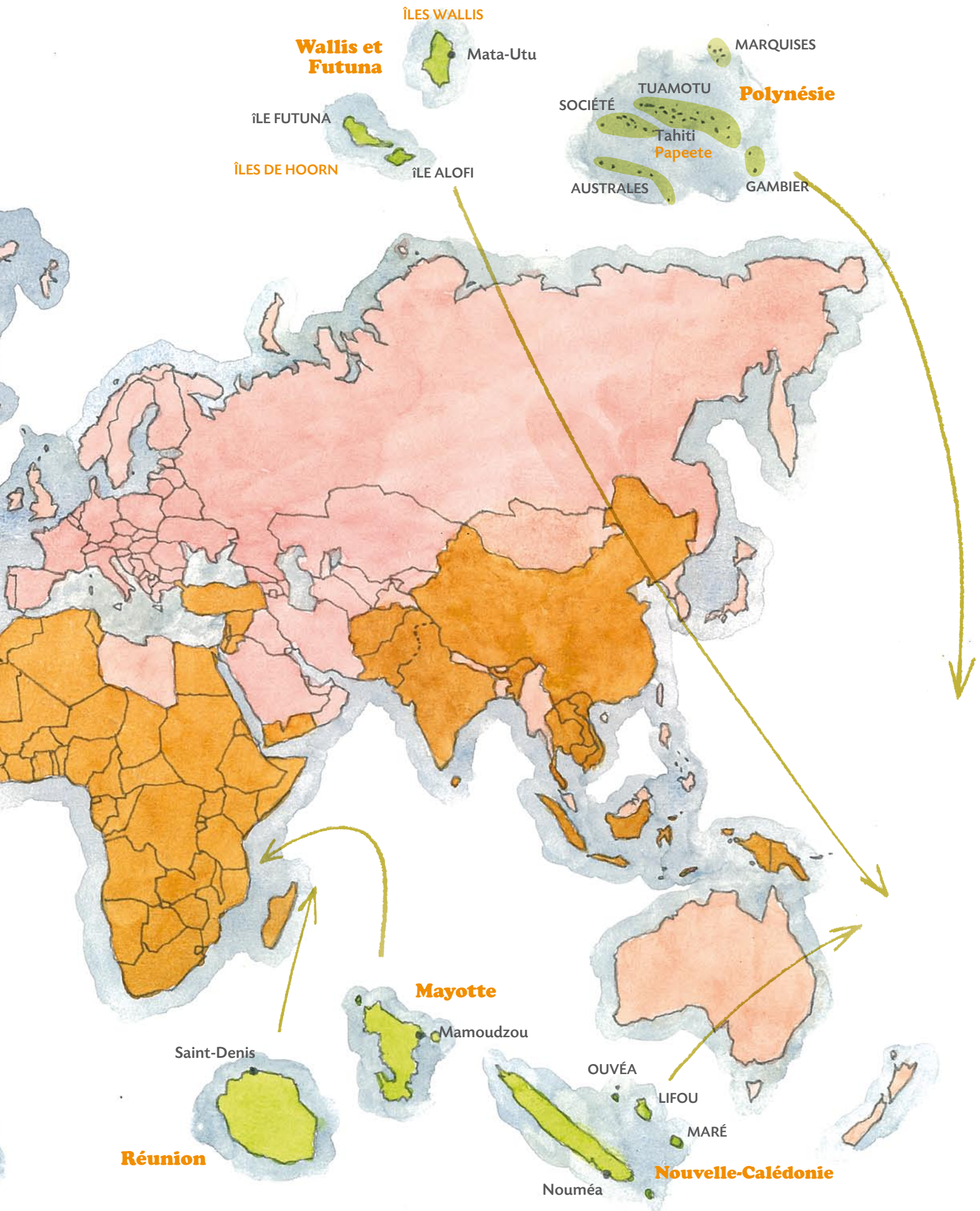
Zones d'intervention de l'AFD



Collectivités d'Outre-mer



Pays étrangers



En 2007, les financements de l'AFD ont concerné :

Dans les pays en développement

- l'approvisionnement en **eau potable** de **4 millions** de personnes
- la **scolarisation** dans le primaire de **4,7 millions** d'enfants
- l'efficacité énergétique à travers l'**économie** de **2,7 millions** de tonnes de **CO2** soit l'équivalent des émissions produites annuellement par 1 million de voitures
- l'**assistance médicale** pour **889 000 accouchements**
- des projets d'**appui à l'agriculture** pour **6,5 millions** de personnes
- l'amélioration des **conditions de logement** pour **715 000** personnes
- la **prise en charge de 2,2 millions de personnes malades** du sida, du paludisme ou de la tuberculose dans le monde
- l'économie de **114 millions de m³ d'eau potable** par jour
- le raccordement de **22,5 millions de personnes** à un réseau de **télécommunications**

Dans l'Outre-mer

- l'accès à des **équipements de santé** pour **307 000 usagers**
- la construction de **886 logements sociaux** bénéficiant à **2550 personnes**
- l'amélioration du **système d'alimentation en eau potable** pour **229 000** personnes
- des **prêts aidés** à l'investissement pour **670 entreprises** et **4300 emplois**

**RAPPORT
ANNUEL**

2007

**Agence Française
de Développement**



Sommaire

Avant-propos – Faits marquants	4
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	8
Comité d'audit	8

Développeur d'avenirs durables

1

Une nouvelle feuille de route	12
Un savoir-faire en constante évolution	14
Pour un avenir durable	20
Des talents au service du développement	23

Lutter contre la pauvreté et les inégalités

2

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement	28
L'appui au secteur de la santé	30
L'éducation et la formation	32
L'agriculture et le développement rural	34
Le soutien au secteur productif	36

Soutenir la croissance économique

3

DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	40
L'appui au secteur privé	41
Soutenir les PME par l'intermédiation financière	44
DANS L'OUTRE-MER	46
Financer et accompagner les politiques publiques	47
Promouvoir la compétitivité des entreprises et la création d'emplois	51
Favoriser un développement régional harmonieux	54
Développement durable et environnement	56



Relever les défis communs du Nord et du Sud

4

La lutte contre le réchauffement climatique	60
La préservation des forêts en Afrique centrale	62
Sorties de crise et Etats fragiles	64

La production intellectuelle

5

La contribution au débat	68
Commerce et stratégies de développement	70
Culture et développement	71
Une réflexion sur les partenariats public-privé	72
Le développement durable	74
Suivi macroéconomique	76

La situation financière

6

Les principales évolutions	80
Bilan et compte de résultat	81
Les principaux ratios et indicateurs	82

Annexes

Organigramme	86
Le réseau	88
Les publications	90
Les engagements du Groupe	92
Les secteurs d'intervention dans l'Outre-mer	94
Les engagements de Proparco	95
Les projets financés dans les pays du Sud	96
Glossaire	99

2007

Les faits marquants

12 février

FORUM AFRIQUE AVENIR

Le Forum « Afrique Avenir – Rencontres des réussites africaines », qui s'est tenu à l'initiative du Président de la République à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, et dont l'AFD a été l'un des organisateurs, a donné la parole à une soixantaine d'intervenants venus de l'Afrique toute entière. Issus de tous secteurs d'activité (culture, entreprises, administration, enseignement, associations, sphère politique...), ils ont été sélectionnés pour parler devant un public nombreux – plus de 1000 personnes – de leurs réussites professionnelles qui témoignent de la diversité, de la vitalité et de la créativité de ce continent.

9 mars

COLLOQUE « SOLIDARITÉ-EAU : POURQUOI PAS VOUS ? »

Le Syndicat des eaux de l'Île-de-France et l'AFD ont mobilisé les collectivités autour de l'accès à l'eau potable dans les pays en développement en organisant conjointement le colloque « Solidarité-Eau : pourquoi pas vous ? » au Sénat. Environ 250 participants ont ainsi pu se familiariser avec la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités et les établissements publics à affecter jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

22 mars

SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE ENTRE L'ADEME ET L'AFD DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et l'AFD ont signé le 22 mars, un accord-cadre de trois ans visant à mieux coordonner leurs actions dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et à développer leurs échanges de bonnes pratiques. Pour l'AFD comme pour l'Ademe, cet accord doit renforcer la présence française à l'international et promouvoir le savoir-faire en particulier dans le domaine des éco-technologies, participant ainsi à la mobilisation engagée au niveau mondial pour soutenir un développement durable.



JEAN-MICHEL SEVERINO
Directeur général de l'Agence
Française de Développement

Avant-propos

“ En 2007, l'AFD a engagé son nouveau projet d'orientation stratégique. Véritable feuille de route, il propose une vision de l'avenir de l'Agence à l'horizon 2011. Et il inscrit plus solidement notre activité dans un environnement en profonde mutation. Car de nouvelles exigences s'imposent à nous, comme autant de défis à relever. Ce nouveau projet a pour ambition d'y répondre, à travers la recherche systématique de résultats concrets de développement. C'est une révolution qui est à l'œuvre pour l'AFD. Elle implique de nombreux bouleversements : nous changeons de méthode, de géographies, d'instruments, de partenaires. Mais nous accueillons ces changements avec sérénité. Déjà largement engagés en 2007, ils trouvent dès aujourd'hui leur traduction dans nos pays d'intervention. Plusieurs signes témoignent de l'importance de cette « révolution tranquille ».

Des objectifs ambitieux, soumis à une véritable obligation de résultat

Trois grandes missions nous sont désormais confiées : la réduction de la pauvreté, la promotion de la croissance, et un nouveau mandat de préservation des biens publics mondiaux*. Jamais auparavant notre Agence ne s'était fixée des objectifs aussi ambitieux. Grâce à l'engagement de ses 1 306 agents, c'est avec enthousiasme et humilité que l'AFD s'est approprié ce mandat d'action rénové en faveur du développement.

Ces objectifs sont un précieux cadre d'action. Mais surtout, ils sont accompagnés d'une véritable obligation de résultat. Car nos concitoyens attendent que nous fassions la démonstration de notre efficacité. C'est pourquoi nous enregistrons les impacts réels de notre action, par-delà les milliers de kilomètres qui nous séparent de nos zones d'intervention, en Outre-mer et à l'étranger.

Ainsi en Afrique, dans un contexte marqué par une forte croissance démographique et des tensions accrues sur le capital naturel, nos financements ont concerné cette année la scolarisation de près de 5 millions d'écoliers, la prise en charge de plus de 2 millions de personnes souffrant de maladies transmissibles, l'approvisionnement de 4 millions de personnes en eau potable ou encore, par l'appui aux filières agricoles, un revenu pour plus de 6 millions de personnes, agriculteurs et leurs familles. Ces chiffres, derrière lesquels figurent des visages, donnent tout son sens à notre action.

Evolution du champ d'intervention géographique : une réponse à des défis nouveaux

Ces ambitions nous appellent à agir dans des géographies diversifiées, là où se joue l'avenir du climat, de la biodiversité et de la santé mondiale. C'est pourquoi l'Agence a cette année étendu son champ d'intervention. Il a été élargi à titre expérimental à des pays émergents (Brésil, Inde, Indonésie, Pakistan), après la Chine en 2003, afin d'y promouvoir ces précieux biens communs de l'humanité. Nous voilà loin des paysages historiques, ainsi que des objectifs et des modes traditionnels d'intervention de l'Agence. Nous menons dans ces zones une politique publique dont nous n'attendons pas un résultat de réduction de la pauvreté même si, bien entendu, nous le souhaitons pour nos partenaires. C'est en effet une action de prévention structurelle qu'y mène l'AFD. La recherche d'une plus grande efficacité énergétique a permis en 2007 l'économie de 2,7 millions de tonnes de CO₂ : l'équivalent des émissions produites par un million de voitures en France au cours d'une année.

Parallèlement, notre projet d'orientation a vigoureusement réaffirmé la priorité accordée à l'Afrique et à l'Outre-mer. 2007 a ainsi confirmé que nous pouvions à

18 avril

LE PRIX TROPIQUES DE L'AFD

Le jury du Prix Tropiques 2007 a récompensé Maryse Condé pour son livre *Victoire, les saveurs et les mots* édité chez Mercure de France. Née en Guadeloupe, Maryse Condé vit aujourd'hui entre Pointe-à-Pitre et New-York, où elle a enseigné la littérature francophone à l'université Columbia. Elle a publié plus d'une vingtaine d'ouvrages, dont *Ségou*, *Célanire cou-coupé*, *la Belle Créole* et *Histoire de la femme cannibale*. Le Prix Tropiques récompense chaque année un écrivain issu des pays et régions d'intervention de l'AFD et dont l'œuvre met en scène les populations qui sont bénéficiaires de la coopération menée par l'Agence.

15 juin

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET L'AFD S'ENGAGENT DANS UN PARTENARIAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

Un accord-cadre de partenariat destiné à conduire des actions d'intérêt partagé a été signé avec le Conseil régional d'Ile-de-France. Cet accord concerne les pays et les zones de coopération et d'interventions communes des deux parties, dans le cadre de la francophonie et des réseaux de collectivités. La région et l'AFD souhaitent développer l'échange d'informations et la concertation sur les programmes relatifs aux collectivités locales partenaires du Sud. Cet accord-cadre, qui devrait favoriser les co-financements sur le terrain, constitue une première entre l'Agence et une région française. Il prolonge les partenariats signés en 2007 avec de grandes villes françaises : Lyon, Lille et Toulouse.

26 juin

CONFÉRENCE AFD-CEROM

« ECONOMIES D'OUTRE-MER : S'OUVRIR POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ? »

L'AFD a souhaité initier un dialogue entre analystes et acteurs de la vie économique des régions ultramarines en organisant avec ses partenaires du CEROM (Insee, Instituts d'Outre-mer) une conférence sur le thème de l'ouverture régionale comme voie d'avenir pour ces économies. Cet événement a rassemblé près de 300 experts : chercheurs de différentes universités, chefs d'entreprises ou représentants d'institutions travaillant sur l'Outre-mer.

* Pour l'ensemble des termes suivis de ce symbole, reportez-vous au glossaire p. 99.

27 juin

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET L'AFD

Jean-François Mattei, président de la Croix-Rouge Française, et Jean-Michel Severino ont signé une convention de partenariat pour une durée de cinq ans visant à associer leurs expertises pour venir en aide aux pays en développement. Cette convention traduit la volonté des deux institutions de travailler ensemble, après deux expériences réussies au Gabon et aux Maldives, dans le domaine de la santé et celui de la reconstruction après les catastrophes naturelles.

1^{er} septembre

OUVERTURE DE DEUX BUREAUX PROPARCO AU BRÉSIL ET AU NIGERIA

La nouvelle implantation de Proparco à Sao Paulo permettra de financer au Brésil et au Surinam des projets contribuant à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la richesse de la biodiversité de la région. L'ouverture du bureau de Lagos, au cœur de la principale économie d'Afrique subsaharienne, a vocation à couvrir tous les pays de la zone Cemac, le Bénin et le Nigeria. Ce nouveau bureau concentre son activité sur le financement du secteur bancaire, de l'énergie et des infrastructures de communication.

13 septembre

SONDAGE IFOP SUR LES FRANÇAIS ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

A la demande de l'AFD et pour la deuxième année consécutive, une étude sur le thème « Les Français et l'aide publique au développement » a été menée par l'IFOP auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 individus. Les réponses recueillies montrent que les Français, attachés à l'aide au développement, placent la protection de l'environnement au cœur des priorités, 89 % des sondés s'accordant sur le fait que le développement durable s'impose à tous, y compris aux pays en développement. L'aide accordée est jugée de plus en plus efficace : 54 % des Français s'en déclarent convaincus, soit une progression de 5 points par rapport à 2006.

16 septembre

LE FFEM RÉCOMPENSÉ POUR SON ACTION EN FAVEUR DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Lors du 20^e anniversaire du Protocole de Montréal, relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone, Marc-Antoine Martin, chef de la délégation française, a reçu, pour le compte du FFEM, un prix pour son rôle dans la mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Il lui a été remis par le Ministre canadien de l'Environnement et par le Directeur général du Programme des Nations unies pour l'environnement « en reconnaissance de l'extraordinaire

la fois nous déployer dans de nouveaux espaces et continuer à croître dans nos géographies traditionnelles : nos engagements en Afrique subsaharienne se sont par exemple largement amplifiés, atteignant 863,8 M€ en subventions et prêts, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2006.

Des instruments et des partenariats variés au service d'une seule et même mission

Notre conviction est que seule l'utilisation d'une vaste gamme d'instruments permettra de trouver les solutions aux problèmes globaux que nous nous attachons à résoudre. Si l'engagement des fonds publics demeure l'instrument essentiel pour mettre en œuvre notre mission, d'autres modalités existent et peuvent être utilisées efficacement : épargne du public, instruments à conditions de marché, en monnaie locale... C'est pourquoi en 2007, l'ingénierie financière et l'innovation ont été renforcées.

Parallèlement, alors que le paysage international se complexifie, nous avons le souci de travailler avec l'ensemble des acteurs du développement. Un dialogue approfondi est ainsi engagé avec les collectivités locales, dont l'action de solidarité internationale ne cesse de se renforcer. Pour la seule année 2007, huit accords ont été signés avec d'importantes collectivités (régions, départements, villes, communautés urbaines) ainsi que cinq conventions tripartites incluant les collectivités des pays du Sud.

En outre, les entreprises, moteurs de la croissance économique, gestionnaires de certaines de nos actions sur le terrain et elles-mêmes objets des politiques publiques (à travers la responsabilité sociale et environnementale, la gouvernance) jouent un rôle essentiel. C'est pourquoi le soutien du secteur privé constitue l'un des axes majeurs du travail de l'AFD et de sa filiale Proparco.

Enfin, 2007 a marqué un renforcement du dialogue et de la coopération avec les ONG. Des accords de partenariat ont été renouvelés (WWF) ou signés (la Croix Rouge française, Green Cross France), pour un dialogue privilégié au niveau stratégique et opérationnel. Cette coopération s'adosse dorénavant à un instrument financier dédié : la

facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, qui a permis cette année le lancement de quatre appels à candidatures destinés à financer des projets innovants.

Pour la première fois en 2007, la part des financements consacrée aux acteurs non souverains (collectivités, entreprises et ONG) a représenté la majorité de nos engagements.

Faire avancer le débat d'idées pour faire progresser le développement

Notre monde avance aussi par la force des idées. L'AFD se trouve, cette année plus que jamais, au centre du débat international sur l'aide au développement et les politiques publiques dans l'Outre-mer. Des événements comme les conférences CEROM, EUDN ou le forum Afrique Avenir ont témoigné de la force d'initiative de notre Agence en matière de débat intellectuel.

En outre, parce que le secteur du développement connaît une fragmentation croissante, la réflexion sur l'aide a plus que jamais besoin d'un échange approfondi et suivi entre ses différents acteurs. L'AFD souhaite être au cœur de cette démarche partenariale et renforcer les synergies. Le lancement en 2007 du blog Idées pour le développement, forum d'échange inédit sur le développement avec les dirigeants des organismes internationaux, la société civile et le grand public, participe de cette volonté de dialogue et d'écoute.

C'est aussi à travers ses travaux de production intellectuelle que l'AFD souhaite faire avancer la cause du développement durable. L'ouvrage annuel Regards sur la Terre a consacré en 2007 le thème central de la protection de la biodiversité, offrant des pistes d'action pour la préservation des écosystèmes mondiaux.

Ces nouvelles orientations sont notre vision pour l'AFD. Cette vision s'inscrit pleinement dans la réalité, celle d'un monde où des défis nouveaux appellent des réponses concrètes. ”

Jean-Michel Severino,
Directeur général

assistance aux pays en développement à l'effort global d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone et pour sa protection ».

21 octobre

LANCEMENT DU BLOG IDÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT

www.ideespourledeveloppement.org, blog international de réflexion sur le développement, a été lancé à Washington à l'occasion des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Rassemblant sept spécialistes du développement, dirigeants d'organisations internationales (AFD, OMC, PNUD, PAM, OIF, Cnuced, BAD), cette plate-forme offre aux internautes un lieu de débats et d'échanges inédit sur Internet.

19 novembre

OUVERTURE D'UN COMPARETEUR DE COÛTS DES ENVOIS D'ARGENT À L'ÉTRANGER

Le site www.envoirdargent.fr, créé à l'initiative du Gouvernement et dont la mise en œuvre a été confiée à l'AFD, s'adresse particulièrement aux migrants établis en France qui envoient des fonds dans leur pays d'origine. Il permet de comparer les coûts et les modalités des envois d'argent à l'étranger. Le site concerne actuellement cinq pays dont les communautés sont fortement représentées en France : les Comores, le Mali, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie. D'autres pays seront bientôt concernés.

19 novembre

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEL INSTRUMENT DE FINANCEMENT AU BURKINA FASO ET AU SÉNÉGAL

Le Burkina Faso et le Sénégal sont les deux premiers pays à pouvoir bénéficier du nouvel outil financier de l'AFD : le prêt contra-cyclique. Destiné à préserver en amont la capacité à payer d'un pays et à éviter l'accumulation des tensions sur la dette en cas de choc exogène sur son économie, ce prêt limite les risques de crise et autorise la reprise des prêts souverains vers les pays du Sud. Après une première période de grâce fixe de 5 ans, il leur offre en effet l'option de suspendre leurs remboursements, en cas de chocs sur leurs revenus d'exportation, à cinq reprises pendant la durée du prêt.

5 décembre

5^E CONFÉRENCE EUROPEAN DEVELOPMENT RESEARCH NETWORK (EUDN)

La 5^e conférence organisée par l'AFD et le réseau d'économistes européens EUDN s'est tenue à la Maison de la Chimie sur le thème : « Culture et développement, la culture fait-elle la différence ? ». Elle a permis d'initier une réflexion originale sur la prise en compte de la culture dans les processus de développement. La conférence a réuni 600 participants du Nord et du Sud et les débats ont porté sur la religion, les relations de parenté, la culture de la pauvreté et l'esprit d'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Pierre-André WILTZER

Ancien ministre
Conseiller d'État

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ÉTAT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

M. Benoît COEURE

Chef de service des affaires
multilatérales et du développement
Direction générale du Trésor
et de la politique économique

M. Julien RENCKI

Sous-directeur des affaires financières
internationales et du développement
Direction générale du Trésor
et de la politique économique

M. Laurent GARNIER

Sous-directeur
Direction du budget

M. Philippe DECOUAI

Chef de bureau des affaires étrangères
et du développement
Direction du budget

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Mme Anne GAZEAU-SECRET

Directeur général de la coopération
internationale et du développement

M. Jérôme PASQUIER

Directeur général adjoint
de la coopération internationale
et du développement

M. Jean DE GLINIASTY

Directeur de la direction Afrique
et Océan indien

M. Christian MASSET

Directeur des affaires
économiques et financières

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Philippe LEYSSENE

Directeur des affaires économiques,
sociales et culturelles

M. Pierre BRUHNES

Sous-directeur des affaires
économiques, sociales et culturelles

PARLEMENTAIRES

DÉPUTÉS NOMMÉS PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Renaud MUSELIER

Ancien ministre
Député des Bouches de Rhône

M. Louis GUEDON

Député de la Vendée

M. François LOOS

Ancien ministre
Député du Bas-Rhin

M. Jean-Louis DUMONT

Député de la Meuse

SÉNATEURS DÉSIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. Adrien GOUTEYRON

Sénateur de Haute-Loire
Vice-Président du Sénat

M. Michel CHARASSE

Ancien ministre
Sénateur du Puy de Dôme

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

M. Denis VASSEUR

M. Jean-Bernard VERON

M. Vincent THEVENOT

M. Pierre-Yves LE BIHAN

MEMBRE DÉSIGNÉ EN RAISON DE SA CONNAISSANCE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

M. François LETOURNEUX

Président du comité français
de l'UICN

MEMBRES DÉSIGNÉS EN RAISON DE LEUR CONNAISSANCE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

M. Omar KABBAJ

Conseiller de sa Majesté
le Roi du Maroc

M. Jean-Louis MATTEI

Directeur de la banque de détail
hors France métropolitaine
(Société générale)

**Mme Sylviane JEANNENEY-
GUILLAUMONT**

Professeur émérite
à l'université d'Auvergne

M. Paul PELISSIER

Professeur honoraire des universités

M. Antony BOUTHELIER

Président délégué du CIAN

M. Thierry COURTAIGNE

Vice président et Directeur général
Medef International

**M. Henri ROUILLE
D'ORFEUIL**

Président de Coordination Sud

Mme Anne DE LATTRE

Expert

TITULAIRES

SUPPLÉANTS



Le conseil d'administration réuni autour de son Président, Pierre-André Wiltzer.

COMITÉ EXÉCUTIF

M. Jean-Michel SEVERINO

Directeur général de l'AFD
et Président de Proparco

M. Jean-Michel DEBRAT

Directeur général adjoint
Secrétaire général

M. Michel JACQUIER

Directeur des opérations

M. Pierre JACQUET

Directeur de la stratégie
et Chef-économiste

Mme Marie-Flora HAKOUN-MILLELIRI

Directrice des ressources humaines

M. Luc RIGOUZZO

Directeur général de Proparco

COMITÉ D'AUDIT

M. Jean-Louis MATTEI

Président du Comité
Directeur de la banque de détail
hors France métropolitaine
Société Générale

M. Alain CADIOU

Inspecteur général
de HSBC France


M. Bernard DIGUET

Inspecteur général honoraire
Banque de France, membre de
la Section-Liste B de la Section
Relations extérieures du Conseil
Economique et Social



R P A I
n°IFACI/2006/0013r

Les activités d'audit de l'Inspection générale de l'AFD ont été certifiées le 28 novembre 2006 par l'IFACI, selon le Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI) et les normes internationales en la matière. Cette certification a été confirmée par la mission de revue réalisée en octobre 2007 par l'IFACI.



1 Développeur d'avenirs durables

Les actions de l'AFD ont visé la réduction de la pauvreté principalement en Afrique, la stimulation de la croissance, surtout dans les pays du bassin méditerranéen et dans l'Outre-mer et la protection des biens publics mondiaux dans les pays émergents. La forte croissance de son activité est allée de pair avec le renforcement de ses partenariats stratégiques et de sa politique de responsabilité sociale et environnementale.



ក្រសួងអប់រំ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ការងារសិស្ស

LES CHANGEMENTS-ÉCOLE

ប្រឹក្សាសិស្ស

AVEC LE FINANCIAL SUPPORT OF



afcd

សហគមន៍អភិវឌ្ឍន៍
(គ.ក.ស.អ.ក.អ.ស.ស.ស.ស.)

ការិយាល័យបច្ចេកទេស
(មជ្ឈមណ្ឌលសិស្ស)

L'UNION EUROPÉENNE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
(PROJET REPLIC) (CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION)

Une nouvelle feuille de route

La France est engagée dans une démarche de promotion d'une aide

publique au développement ambitieuse, efficace et innovante. En tant qu'« opérateur pivot » de la Coopération française, l'AFD inscrit ses actions dans cette démarche nationale définie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).



Les décisions prises par le dernier CICID en 2006 ont fait profondément évoluer les statuts de l'AFD et les missions qui lui ont été confiées par ses ministères de tutelle, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. Depuis le début de l'année 2007, l'AFD est ainsi seule compétente pour l'aide bilatérale, dans les secteurs qui lui ont été transférés : agriculture et développement rural, santé, éducation de base, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructures et développement urbain.

L'année 2007 a marqué un nouveau jalon dans la stratégie de l'AFD. A la suite des nouveaux statuts adoptés en 2006 et de la signature d'une convention-cadre et de contrats d'objectifs avec l'Etat, l'AFD a en effet mis en œuvre son deuxième projet d'orientation stratégique (POS2) qui fixe ses grandes orientations à horizon 2011 :

- la redéfinition de son mandat autour de trois piliers : la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance, la protection des biens publics mondiaux (lutte contre les grandes endémies, contre le changement climatique, préservation de la biodiversité),
- le renforcement de la priorité en faveur de l'Afrique et de l'Outre-mer français,
- le renouvellement des instruments de financement (instruments à conditions de marché, en monnaies locales) et la diversification de ses partenaires (entreprises, collectivités locales, ONG et fondations),
- la poursuite active de l'effort d'accroissement de la production intellectuelle permettant de mettre au cœur de l'activité de l'Agence le renforcement des capacités*, la capitalisation et la participation au débat international sur l'aide publique au développement et les politiques publiques dans l'Outre-mer.

L'année 2007, première année de mise en œuvre du POS2, a été l'occasion de lancer les différents chantiers déclinant les objectifs de la stratégie de l'Agence. Des stratégies sectorielles et géographiques ont par ailleurs été élaborées, intégrant ces nouvelles orientations.

Une stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique

L'accélération de la réduction de la pauvreté et la croissance restent les enjeux majeurs à relever pour la France en Afrique. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de l'AFD repose en premier lieu sur l'appui à la population africaine à travers des actions de formation, de santé, d'accès à l'eau et d'assainissement. Un deuxième axe concerne l'aide à la création d'emplois par le soutien à la croissance économique. Enfin, les actions de l'Agence visent au renforcement des infrastructures urbaines pour répondre aux pressions de l'augmentation des populations.

Au total, les engagements de l'AFD en Afrique subsaharienne en prêts et subventions ont atteint 863,8 M€ en 2007, en nette augmentation (+ 36 %) par rapport à 2006.

Une stratégie de croissance dans le bassin méditerranéen

Le bassin méditerranéen se caractérise par la multiplicité d'enjeux pour son propre développement, mais aussi pour la France et pour l'Europe : croissance, stabilité, rapprochement vers l'Europe, commerce, protection de l'environnement et de la biodiversité. L'objectif principal de l'Agence dans la région est de stimuler la croissance durable en appuyant les politiques publiques.

En 2007, les engagements de l'AFD dans la région Méditerranée et Moyen-Orient (hors aide budgétaire globale pour le Liban – 375 M€) ont atteint 752,6 M€, ce qui représente un accroissement des engagements de 28 % par rapport à 2006. Cette forte augmentation s'explique en grande partie par l'élargissement du périmètre géographique d'intervention : de cinq pays en 2002 (Maroc, Algérie, Tunisie, Territoires autonomes palestiniens, Liban), le champ d'intervention est passé à dix avec l'intégration de la Jordanie, l'Égypte, la Turquie, le Yémen et la Syrie.

Une stratégie de protection des biens publics mondiaux dans les pays émergents

Cette année a aussi été celle du démarrage effectif de l'activité de l'Agence dans les nouveaux pays émergents (Inde, Pakistan, Brésil et Indonésie), dans le cadre de son mandat en matière de préservation des biens publics mondiaux (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, lutte contre les pandémies). En Chine, l'AFD a poursuivi le développement de son activité notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement (hydroélectricité, parc éolien, désulfuration d'une centrale thermique). Le total des engagements en 2007 dans les pays émergents s'élève à 224,1 M€.

Valoriser les gaz de décharge en Afrique du Sud

La ville de Durban, premier port d'Afrique du Sud, met en décharge chaque année un million de tonnes de déchets ménagers et industriels. L'AFD finance à hauteur de 6 M€ un projet de captage et de valorisation des émissions de méthane liées à la fermentation de ces déchets. Le méthane sera récupéré et valorisé à hauteur de 80 % environ du biogaz émis par la décharge. L'installation de générateurs fournira une puissance totale de 6 MW. Le projet contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en supprimant les émissions de méthane (pouvoir de réchauffement global 21 fois plus important que le CO₂) et en substituant l'électricité produite à l'électricité de réseau qui aurait été fournie en consommant des combustibles fossiles.

A ce titre, le projet a bénéficié d'une instruction dans le cadre du mécanisme de développement propre*, mécanisme de flexibilité du protocole de Kyoto offrant la possibilité à un pays développé de se prévaloir de réductions d'émissions engendrées par un investissement dans un pays en développement. Le projet permettra d'éviter l'émission de 47 000 tonnes de CO₂ dont les Unités de réductions d'émissions générées ont été vendues à un fonds carbone géré par la Banque Mondiale.

→ **Dans la région Méditerranée, l'AFD stimule la croissance en appuyant les politiques publiques.**

Un savoir-faire en constante évolution



Proparco finance l'extension d'une cimenterie au Sénégal engagée dans une stratégie sociale et environnementale volontariste.

→ **L'AFD accorde des prêts bonifiés au secteur privé lorsqu'il assure certaines missions de service public.**

Une large gamme d'outils financiers

La diversité des outils de financement dont dispose l'AFD est un atout pour œuvrer en faveur du développement. Année après année, l'Agence renforce et élargit cette gamme de produits financiers en fonction de l'évolution des besoins des pays partenaires et de ses propres missions afin de pouvoir répondre de la façon la plus optimale aux projets et programmes identifiés.

L'AFD intervient par des subventions dans les pays les plus pauvres de la zone de solidarité prioritaire*. Ces subventions concernent les secteurs sociaux, les projets d'infrastructures, de développement urbain et rural. Dans les autres pays, elle consent des prêts à destination des Etats, des organismes et collectivités publics et des entreprises. Sa notation AAA, meilleure notation possible sur les émissions à long terme, lui permet d'accorder des prêts à des conditions favorables par rapport au marché.

L'AFD accorde aussi des prêts bonifiés au secteur privé lorsqu'il assure certaines missions de service public : approvisionnement en eau, délivrance de prestations sociales... L'Agence encourage ces acteurs à jouer un rôle de développement en leur accordant des financements avantageux.

Dans l'Outre-mer, l'AFD finance les collectivités publiques et soutient l'investissement dans le secteur privé, en particulier financier. Elle déploie également un dispositif de fonds de garantie et de soutien aux PME en partenariat avec OSEO – l'établissement public de financement et d'accompagnement des PME – et d'autres partenaires financiers.

Des financements plus rapides pour les petits projets

Un nouvel outil, spécifiquement tourné vers le financement d'opérations novatrices portées par les organisations non gouvernementales, a été mis en place en 2007 : la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG. Un montant de 15 M€ a été dédié à cet outil qui accorde des subventions aux ONG dont le projet est retenu. En 2007, cette facilité a permis de financer des opérations dans les secteurs de l'eau, de la santé, de la micro-assurance ou encore dans des contextes de sortie de crise.

L'Agence a également mis en place des concours locaux de faible montant, instruits et mis en œuvre par ses représentations locales. Ils permettent de financer rapidement des petits

projets dans le cadre d'une procédure accélérée. Neuf projets en ont bénéficié dans cinq pays d'Afrique, au Liban et au Laos.

Des innovations en prêts souverains

L'amélioration de l'environnement macroéconomique, une meilleure maîtrise des finances publiques et le désendettement de certains pays favorisent une reprise prudente de leur financement en prêts souverains, indispensables pour accompagner leur développement.

Compte tenu de la vulnérabilité de ces économies aux chocs exogènes, l'AFD a créé en 2007 un nouveau produit financier : le « prêt très concessionnel contra-cyclique ». Il contribue à l'aménagement du service de la dette lors de chocs extérieurs sur l'économie et limite ainsi le risque de crise. Cet instrument, d'une durée variable de 23 à 30 ans, autorise ainsi l'emprunteur à suspendre ses remboursements en cas de choc sur ses revenus d'exportation.

→ **L'AFD a conçu un nouveau produit financier qui limite les risques de crise lors de chocs extérieurs sur l'économie.**

Le Sénégal et le Burkina seront les premiers Etats bénéficiaires de ce nouveau type de prêts. 30 M€ ont ainsi été accordés à l'Etat sénégalais pour restaurer la qualité des eaux de la Baie de Hann (voir encadré). Au Burkina Faso, 15 M€ octroyés à l'Etat et rétrocédés aux acteurs de la filière coton ont permis la dotation initiale du fonds de lissage national du prix du coton. Ce mécanisme innovant, adopté par l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina, est destiné à réduire la volatilité des prix mondiaux, à sécuriser les revenus des producteurs et à assurer la pérennité de la filière. Le fonds de lissage incite les acteurs de la filière coton à améliorer leur compétitivité car ils peuvent suivre en permanence l'évolution des cours et la répartition du prix entre sociétés cotonnières et producteurs.

Le renforcement des capacités dans les pays du Sud

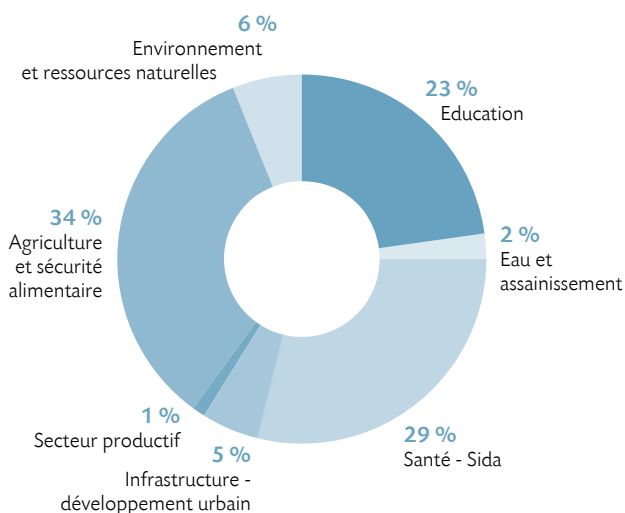
Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays du Sud est une des clefs de l'efficacité de l'aide et de l'appropriation des mécanismes de développement. Soucieuse de soutenir ce processus, qui doit être à l'initiative des partenaires, l'AFD cherche à développer les complémentarités entre financements, connaissances et renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage publiques comme privées. L'Agence recourt à différentes formes de soutien au renforcement des capacités : formations, ateliers de réflexion et d'échanges d'expériences, voyages d'études, assistance technique, études, équipements, documentation... Ces actions sont intégrées aux financements de projets ou font l'objet d'activités spécifiques.

Un nouveau mécanisme de financement pour assainir la Baie de Hann à Dakar

La Baie de Hann à Dakar a atteint une situation de dégradation avancée en raison du rejet direct d'effluents industriels et domestiques. Pour financer les infrastructures de collecte et de traitement d'une partie de ces effluents, l'AFD recourt à un mécanisme de financement récent et innovant, « le prêt très concessionnel contra-cyclique », qui prend en considération la vulnérabilité de l'économie sénégalaise aux fluctuations des revenus de ses exportations.

Ce projet, d'un montant de 45 M€, contribuera à l'évolution des pratiques en accélérant la mise en place de prétraitements chez les industriels. Il permettra de traiter 95 % de la pollution bactérienne, engendra une amélioration notable des conditions de vie des populations riveraines de la baie (55 000 habitants) et réduira l'incidence des maladies hydriques.

Répartition sectorielle de l'assistance technique



Les actions de formation

L'AFD dispose d'une politique et d'un outil dédié de formation au bénéfice à la fois de ses partenaires du Sud, du Nord et de son propre personnel. Avec son département de formation, le Cefeb, l'Agence est donc en mesure de combiner offre financière et renforcement des capacités.

L'année 2007 a été caractérisée par la croissance de cette activité. La soixantaine d'actions de formation, organisées tant à Marseille que dans les zones d'intervention de l'AFD (pays du Sud, Outre-mer français) ont été suivies par plus de 1 400 participants et ont porté sur le développement de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures, la gestion post-conflit, la coopération décentralisée ou encore la gestion des finances publiques. L'Agence a par ailleurs développé de nouveaux thèmes de formation – gestion tarifaire des services publics, gestion de fonds carbone, action municipale en Asie par exemple –, accompagnant les évolutions stratégiques, sectorielles ou géographiques.

En étroite collaboration avec le CERDI-Université d'Auvergne, l'Agence a lancé en septembre dernier la première promotion du master « Maîtrise d'ouvrage publique et privée » à destination de 42 auditeurs originaires de 18 pays. Elle a par ailleurs maintenu son appui au master « Développement durable » organisé par le CERDI.

Concernant la formation, l'offre diversifiée du Cefeb (voir encadré) s'articule autour de deux masters habilités Licence-Maîtrise-Doctorat et d'une large gamme de séminaires spécialisés. En 2007, 4 500 jours de formation ont été dispensés à plus de 1 200 auditeurs externes.

En matière d'assistance technique, les interventions de l'AFD suivent étroitement les recommandations internationales relatives à l'efficacité de l'aide et au financement du développement. Les financements accordés placent les maîtrises d'ouvrage locales en position de responsabilité et leur permettent de conclure des contrats soit avec des bureaux d'études, soit avec France Coopération Internationale, et de bénéficier de la mise à disposition d'experts spécialisés.

Conformément à la demande du Gouvernement, l'AFD a poursuivi le financement des postes d'assistants techniques dans ses secteurs d'intervention. A la fin de l'année 2007, 211 postes étaient ainsi financés. Cette assistance technique est principalement mobilisée dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation. Elle est déployée dans une trentaine de pays de la zone de solidarité prioritaire, mais se retrouve majoritairement en Afrique subsaharienne (78 %). Elle est de plus relativement concentrée, 6 pays (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Mauritanie, Sénégal et Cambodge) regroupant 42 % des postes.

Des partenariats toujours plus nombreux et diversifiés

En matière de partenariats, l'ambition de l'AFD est de dépasser les clivages habituels (Etat/secteur privé, bailleurs/bénéficiaires, bailleurs institutionnels/nouveaux acteurs) et de devenir un partenaire de référence au sein des professionnels de l'aide, en France comme à l'international.

Pour répondre à cette ambition, l'Agence a poursuivi ses efforts de collaboration et de dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'aide internationale, traditionnels ou plus récents comme les fondations, les entreprises ou encore les collectivités locales et les associations de migrants et de la société civile.

L'AFD, en collaboration étroite avec la banque allemande de développement (KfW-Entwicklungsbank), a ainsi constitué un réseau européen des praticiens de l'aide pour favoriser les échanges d'informations et d'expériences, et faciliter les cofinancements entre opérateurs (www.dev-practicioners.eu). L'Agence a aussi participé en avril à la création du fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et contribué à faire du « groupe des bailleurs », qui rassemble les institutions

financières éligibles au fonds, un lieu privilégié de concertation pour le montage de projets en cofinancement.

Le dialogue avec les Nations unies s'est renforcé avec l'implication du Directeur général de l'Agence dans le panel de haut niveau chargé de réfléchir sur la réforme des institutions onusiennes. Plusieurs contacts

→ **L'ambition de l'AFD est de devenir un partenaire de référence au sein des professionnels de l'aide.**

avec certaines d'entre elles

devraient, par ailleurs, permettre de déboucher sur le financement d'opérations conjointes dans des secteurs d'intérêt partagé (secteur urbain, efficacité énergétique, post-conflit, développement rural...).

Les partenariats les plus importants avec les différentes banques de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement) ont fait l'objet de signatures d'accords.

L'action internationale des collectivités territoriales et des organisations de solidarité françaises constitue désormais une valeur sûre de l'action extérieure de la France. L'AFD s'appuie sur cette expertise pour renforcer davantage les capacités des acteurs locaux et mieux contribuer aux processus de décentralisation d'une part et de démocratisation de l'aide d'autre part. Huit accords de partenariat avec de grandes collectivités (régions, départements, villes et communautés urbaines) et cinq conventions de projet tripartites (collectivité du Sud/collectivité française/AFD) ont été signés en 2007. Des relations de partenariat avec les instances représentatives d'élus ont été formalisées. Enfin, dans le but de mieux adapter les projets impliquant des collectivités territoriales, l'Agence a développé de nouveaux outils de financement.

Concernant son partenariat avec les ONG, l'AFD a cherché à développer de nouveaux instruments de dialogue, de capitalisation et de financement axés sur :

- la mise en place d'un dialogue avec les ONG sur les stratégies sectorielles de l'AFD et autres sujets transversaux. L'accord de partenariat avec WWF a ainsi été renouvelé et un premier accord de partenariat avec l'ONG Green Cross a été signé.
- le développement d'un dialogue sur les échanges de savoir-faire à travers des travaux de capitalisation.
- la création d'un instrument dédié : la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, dotée d'un budget de 15 M€.



Montée en puissance des nouveaux partenariats avec la coopération décentralisée et les ONG dans le domaine de l'eau

A l'issue de l'appel à propositions lancé en mars 2006 dans le cadre de sa Facilité Eau, l'Union Européenne a finalement sélectionné 78 projets concernant plus de 30 pays de la zone Afrique Caraïbes Pacifique. Les ONG françaises (GRET, GRDR, Eau Vive, Inter Aide, Solidarités...) arrivent en tête de cet appel à propositions. L'AFD cofinance près de 25 % des projets retenus et devient ainsi le premier bailleur en cofinancement. Le rapprochement de l'AFD avec la coopération décentralisée s'est également intensifié par des collaborations concrètes avec l'Institut régional de coopération-développement Alsace, Lille Métropole, le Grand Lyon et la ville de Paris.



L'AFD finance les ONG qui interviennent dans le secteur de l'eau.

Une démarche de résultats pour une aide plus efficace

L'AFD développe, depuis plusieurs années, une gestion de l'aide axée sur les résultats de développement. Cette démarche répond au dessein de rendre des comptes (à l'égard du contribuable comme des pays partenaires), à des enjeux de pilotage et au respect des engagements internationaux (les objectifs du millénaire pour le développement, l'application de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dans le cadre des travaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE). Elle permet de mesurer résultats et impacts des interventions tout en s'inscrivant dans un processus national, la loi organique relative aux lois de finances ayant instauré un budget axé sur les résultats.

Les stratégies géographiques et sectorielles sont donc axées à la fois sur les résultats et sur l'analyse des enjeux de développement durable. Elles s'inscrivent dans les stratégies nationales des pays bénéficiaires et sont coordonnées avec celles des autres bailleurs de fonds. D'ici 2009, la mise en place d'un dispositif de suivi des stratégies permettra de mesurer leurs effets.

L'AFD opère par ailleurs la sélection des opérations qu'elle finance sur la base des résultats attendus et d'expertises économiques renforcées.

Les indicateurs agrégables, renseignés au niveau des projets, constituent l'instrument clé de la mesure des résultats de développement et de contribution des engagements aux OMD, à la croissance économique et aux biens publics mondiaux. La définition de ces indicateurs, qui permettent une restitution consolidée des résultats de développement attendus, est normée et harmonisée avec celle des autres bailleurs internationaux.

A l'horizon 2010, l'AFD aura profondément transformé son mécanisme d'évaluation. Les évaluations ex post, systématiques à l'achèvement de chaque projet, seront pilotées localement et partagées avec les bénéficiaires. En revanche, les évaluations sectorielles et de capitalisation seront conduites par le siège.

Le contrôle permanent et la maîtrise du risque de non conformité

Directement rattaché à la Direction générale, le département du contrôle permanent et de la conformité a pour rôle de veiller à la cohérence, l'efficacité et l'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques.

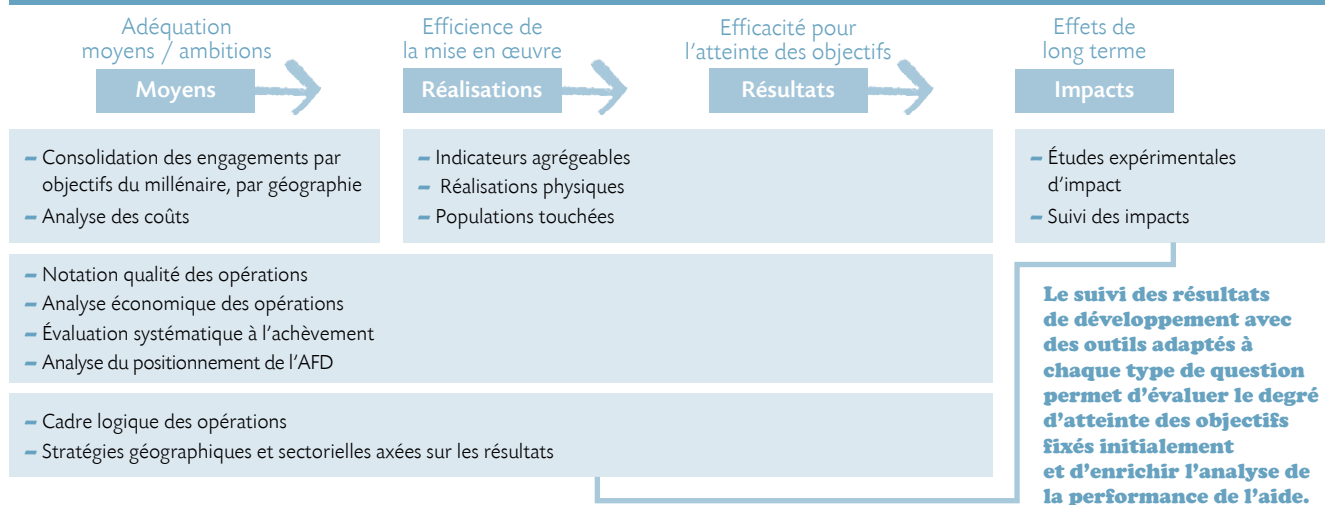
Il assure une fonction d'animation et de coordination du contrôle interne permanent. Cette fonction est dotée d'un réseau de correspondants dans les différentes entités du Groupe qui lui rendent compte sur l'évaluation des risques et le résultat des contrôles. L'année 2007 a été caractérisée par la conception de ce dispositif. Les processus de gestion des instruments financiers font l'objet d'une information régulière sur les contrôles qui sont réalisés.

Pour la maîtrise du risque de non-conformité, le département contrôle les diligences (évaluation de l'information et identification des risques) effectuées en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme pour chaque projet instruit par l'AFD et sa filiale Proparco. Il émet des avis de conformité aux différents stades d'instruction des projets, tant sur ces points que sur la régularité des opérations au regard notamment de la réglementation bancaire et des procédures internes. Le département émet aussi des avis systématiques sur les nouvelles procédures, la modification des procédures existantes et les nouveaux produits financiers.



Des formations sur la législation applicable en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, et sur les diligences à accomplir à cet effet ont été systématiquement dispensées notamment aux opérationnels et aux collaborateurs nouvellement recrutés.

Une approche intégrée, des moyens aux impacts



Pour un avenir durable

Une entreprise responsable

Depuis janvier 2007, l'AFD et sa filiale Proparco ont formalisé leur politique de responsabilité sociale et environnementale*.

Cette politique se fonde sur les déclarations et conventions internationales relatives au développement durable auxquelles a adhéré le gouvernement français. Elle s'inscrit dans les valeurs

et les principes de la charte d'éthique professionnelle et de la charte du Groupe.

→ **L'AFD a adopté une démarche d'évaluation et de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à ses financements.**

L'AFD a également adopté une démarche d'évaluation et de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à ses financements. Cette démarche a pour objectif d'aider les clients de l'Agence à améliorer la qualité environnementale et sociale de leurs activités et à concevoir des opérations respectueuses de l'environnement et des populations. Elle vise aussi à éclairer le processus de décision de l'AFD et à limiter les risques qu'ils soient légaux ou financiers.

L'évaluation concerne tous les projets durant tout leur cycle de vie et vise l'exhaustivité. Sont ainsi traités les menaces pesant sur les milieux naturels et la biodiversité, les pollutions et nuisances de tout type, la dégradation des ressources naturelles, les risques naturels, technologiques et sanitaires, le cadre de vie des populations ainsi que tous les risques relevant essentiellement du respect des droits fondamentaux de la personne humaine : trafics humains, tourisme sexuel, déplacements de population, travail forcé, conditions de travail, équité pour les groupes sociaux défavorisés ou exclus, non respect de la diversité culturelle.

Afin d'appliquer progressivement cette démarche, une cellule d'appui environnemental et social, créée en juillet 2007, a développé les outils nécessaires pour les opérations en financement direct ou pour les opérations en intermédiation financière : guides d'évaluation, termes de référence, questionnaires...

La cellule a aussi introduit, dans toutes les conventions de financement, des clauses stipulant les engagements des clients de l'Agence en matière de maîtrise des risques sociaux et environnementaux : études d'impact, respect des normes internationales... Elle est intervenue sur ces thématiques auprès de centres de formation. Elle a enfin développé des partenariats afin d'harmoniser ses procédures avec la communauté des bailleurs de fonds, au niveau bilatéral ou multilatéral et avec les organisations internationales.



Müfit Mamati,
directeur d'une industrie
d'emballage en aluminium,
Turquie

« La démarche de responsabilité sociale et environnementale nous a permis d'obtenir plus facilement des crédits bancaires »

« En 1995, une société du Kenya nous a contacté en nous demandant si nous étions certifiés ISO. A cette date, nous n'avions pas le document et la société kenyane a finalement refusé d'acheter nos produits. J'ai été très surpris qu'une entreprise émanant d'un pays que je croyais moins développé que la Turquie puisse me demander cette certification ! J'ai alors engagé mon entreprise dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. Aujourd'hui, nous allons au-delà de ce qui est exigé. Nous avons financé les check-up de nos 80 employés. C'était important pour leur propre santé mais aussi pour l'hygiène de mon établissement qui fabrique des produits pour l'alimentaire. Après le volet social, les questions environnementales se sont très vite posées. Pour moi, les deux sont liés. Une entreprise produit toutes sortes de déchets. La plupart pourrait être recyclée et je pense que plus l'environnement sera propre, plus les humains seront en paix et en bonne santé. Si cette démarche a un coût, elle offre aussi une rétribution. Les personnes qui travaillent ici sont plus sereines et productives. De plus, la démarche de responsabilité sociale et environnementale nous a permis d'augmenter nos profits, le nombre de nos clients et donc d'obtenir plus facilement des crédits bancaires ».

L'AFD a ouvert des lignes de crédit auprès des banques turques pour aider les PME qui s'engagent dans une démarche volontaire de responsabilité sociale et environnementale.

La réduction de l'empreinte écologique de l'Agence

Le développement durable est une exigence dans la gestion interne du groupe. Elle entend ainsi participer à la réduction des émissions de CO₂ et devenir « carbone neutre » au plus tard en 2008 vis-à-vis de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2007, la consommation totale d'énergie a baissé de 12 %.

L'année 2007 a été consacrée en particulier à une première campagne de sensibilisation du personnel sur les comportements éco-responsables. La mise en place de copieurs recto-verso a permis d'entamer une décroissance de 20 % des consommations de papier liées à la reprographie interne. Un dispositif de tri sélectif pour réduire et recycler les déchets produits est en cours d'installation.

La transparence de l'information

En application des principes de la charte du Groupe et de sa charte d'éthique professionnelle, l'AFD a adopté une politique de transparence. Celle-ci doit permettre de répondre à une demande croissante d'informations exprimée par l'opinion publique et par les acteurs de la société civile sur les objectifs et les résultats de la politique française d'aide au développement, en établissant un dialogue de qualité et une relation de confiance.

Les principaux engagements pris par l'AFD en termes de transparence s'appliquent à différents niveaux :

- publication et diffusion d'informations (institutionnelles, stratégiques, opérationnelles) sur les opérations financées dans les pays du Sud et les collectivités d'Outre-mer vers l'ensemble des parties intéressées (partenaires, société civile, grand public) ;
- réponse aux demandes d'informations par le biais de l'adresse dédiée transparence@afd.fr ;



→ **La politique de transparence de l'Agence répond à une demande croissante d'informations exprimée par l'opinion publique sur les résultats de la politique française d'aide au développement.**

www.afd.fr

Depuis sa création, le site Internet de l'AFD n'a cessé d'évoluer.

Il est aujourd'hui organisé autour de portails :

- géographiques : près d'une quinzaine de portails ouverts,
- sectoriels : sept secteurs d'intervention couverts,
- partenaires : ONG, presse, entreprises.

Il permet ainsi, outre la mise en ligne d'informations institutionnelles (historique, mission, projets, contribution aux débats et production intellectuelle), de diffuser du contenu adapté aux recherches de chaque internaute. Accessibles en français, en anglais et en espagnol, ces informations sont aujourd'hui, pour certains portails, disponibles en d'autres langues.

De nombreux outils ont été mis en place de façon à rendre le site plus animé et interactif : vidéos de présentation de projets, vidéos des conférences, carte dynamique valorisant les zones et secteurs d'interventions, les projets et les publications.

Enfin, dans le cadre de sa politique de transparence, l'AFD a mis en place sur son site une plate-forme de saisie des appels d'offres. Cet espace, accessible en français, en anglais et en espagnol permet de publier ou de consulter gratuitement les appels d'offres des projets financés ou cofinancés par l'AFD.

Le Fonds français pour l'environnement mondial

Créé à l'initiative du gouvernement français en 1994, le FFEM est un fonds public bilatéral consacré à la protection de l'environnement mondial. A travers le financement de projets dans les pays en développement, il vise à préserver la biodiversité et à lutter contre la désertification et les changements climatiques. Il intervient également pour préserver les eaux internationales et la couche d'ozone, ou encore promouvoir des alternatives à l'utilisation de polluants organiques persistants. Sur le plan opérationnel, le FFEM ne s'appuie pas sur un réseau d'agences, mais chaque projet financé est présenté sous la responsabilité d'une des cinq institutions représentées à son comité de pilotage (l'AFD et quatre ministères : Affaires étrangères, économie et Finances, éducation nationale, écologie). Ce comité a approuvé cette année 15 projets correspondant à un engagement total de 17,6 M€.

- instauration de démarches et d'espaces de dialogue avec les autres acteurs du développement qui favorisent l'échange et la concertation et permettent d'élaborer des partenariats et outils d'intervention innovants.

Le site internet **www.afd.fr** est l'outil privilégié de cette politique de diffusion et de transparence (voir encadré). Outre les informations institutionnelles du Groupe, il est désormais organisé en espaces et portails dédiés qui permettent aux internautes de trouver des réponses ciblées (informations sur les pays et secteurs d'interventions, les modalités de partenariats avec les ONG ou les entreprises, les procédures, les politiques de recherche et de publication...).

Par ailleurs, la politique d'ouverture qui sous tend la transparence est désormais servie par la diffusion d'une lettre d'information électronique.

L'AFD s'efforce également d'aider ses partenaires à adopter des pratiques de transparence, par exemple dans le cadre des procédures d'appels d'offres. Cette politique favorise un échange nourri d'informations et de réflexions avec l'ensemble des acteurs du développement : ONG, société civile, acteurs de la coopération décentralisée, entreprises, fondations, centres et réseaux de recherche...

Des talents au service du développement

Pour faire face à ses défis stratégiques, l'Agence a mis en place, depuis plusieurs années, une politique active de développement de ses ressources humaines. Cette politique s'est traduite par un renforcement de toute la communauté des collaborateurs de l'AFD : des effectifs opérationnels aux fonctions dites « support », des services centraux aux agences locales.

L'AFD s'est ainsi enrichie d'une grande variété de métiers, de profils et de compétences. La politique de ressources humaines confirme son attachement aux valeurs fondamentales d'équité, notamment entre les femmes et les hommes, d'ouverture à la diversité et d'excellence. L'année 2007 aura été marquée par une nouvelle progression de l'Agence dans ces différents domaines.

Favoriser la cohésion sociale du Groupe

Le dialogue social a été particulièrement riche en 2007. D'importants sujets de négociation ont abouti à la signature de protocoles d'accords avec les partenaires sociaux : accès à l'emploi des travailleurs handicapés, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, volet salarial de la négociation annuelle obligatoire, supplément d'intéressement collectif.

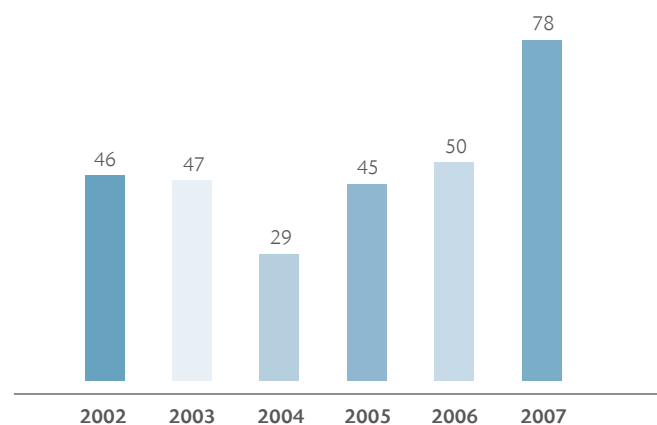
Dans le cadre de la participation des partenaires sociaux aux instances de décision, la première élection de quatre représentants du personnel auprès du Conseil d'administration de l'AFD s'est tenue en 2007. Ce dialogue soutenu participe à la cohésion sociale au sein du groupe.

Une activité de recrutement dynamique

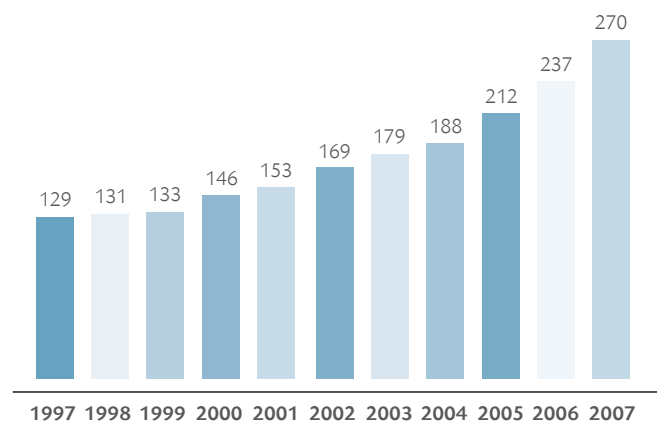
L'Agence a su répondre aux besoins en renfort exprimés par les équipes et à ses stratégies de croissance en réalisant notamment 78 recrutements en CDI, ce qui représente une augmentation de 36 % de son effort de recrutement par rapport à 2006. Plus de la moitié de ces recrutements concernait des femmes.

Dans les agences locales, la part faite aux recrutements de cadres opérationnels ressortissants des pays d'intervention et aux jeunes volontaires internationaux a également progressé. Ces nouveaux collaborateurs sont venus accompagner l'ouverture des agences en Inde, au Brésil, en Indonésie, au Pakistan, au Yémen, au Caire, en Jordanie... Sur l'ensemble des zones géographiques d'intervention travaillent 58 volontaires internationaux et 107 cadres opérationnels locaux.

295 embauches de 2002 à 2007

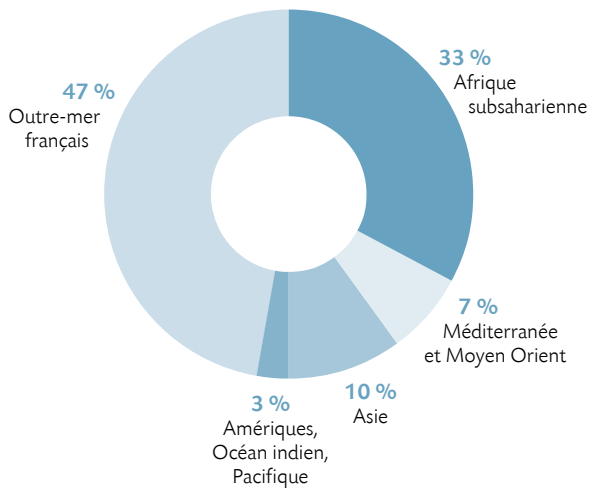


Evolution des femmes cadres



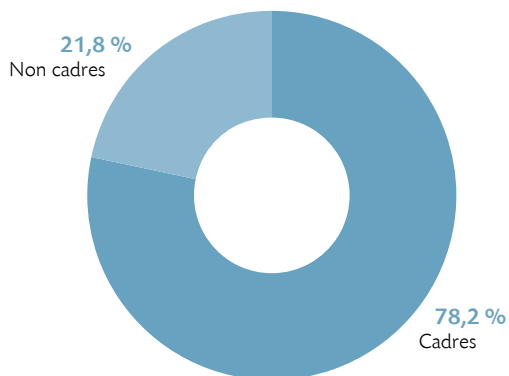
Effectifs réseau *

Répartition par grandes zones géographiques



* agents expatriés et agents recrutés localement hors assistance technique

Répartition par catégorie



Au siège, l'effort de recrutement a concerné tous les secteurs, mais plus particulièrement ceux de l'ingénierie financière et technique ainsi que le développement de la production intellectuelle. L'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés. A ce titre, plus de 100 stagiaires en provenance de différentes écoles et universités, de toute nationalité ont été accueillis dans nos services au siège et en agence. En 2007, huit jeunes diplômés ont également été recrutés via le programme vivier (voir encadré page suivante).

Les effectifs (au 31 décembre 2007)

L'AFD, y compris Proparco, compte 1 306 agents, auxquels il faut ajouter 374 agents mis à la disposition de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et de l'Institut d'émission d'Outre-mer ainsi que 33 prestataires dans les pays étrangers.

Répartition des effectifs AFD et Proparco au 31 décembre 2007

Cadre général	896
France métropolitaine	722
Agences et représentations dans les pays d'intervention	131
Assistance technique	7
Détachements et mises à disposition	36
Personnel recruté localement	410
Outre-mer	96
Pays étrangers*	314
TOTAL	1 306

* y compris les prestataires

Développer les compétences des collaborateurs

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2007, soit plus de 26 500 heures – près de 4,5 % de la masse salariale – témoigne de l'importance attachée par l'AFD au développement des compétences de ses collaborateurs. Sept agents du siège sur dix ont ainsi bénéficié d'actions de formation professionnelle.

Les sessions de formation ont porté en particulier sur les métiers du développement, l'analyse financière (mécanismes, acteurs et instruments financiers, connaissance des produits financiers de l'AFD, financement de projets...) et les langues étrangères. Ces dernières ont représenté une part importante de l'effort de formation avec une ouverture sur de nouvelles langues, en rapport avec l'extension de notre zone géographique (chinois, thaïlandais...).

L'ensemble des managers a pu bénéficier depuis deux ans de la démarche « 360 degrés » (outil d'observation des pratiques managériales). Les managers nouvellement promus cette année se sont également vu proposer cet outil donnant lieu à un accompagnement personnalisé. Cette démarche rejoint l'effort accompli dans le développement des compétences managériales qui s'est poursuivi cette année.

L'intégration par la formation

Les dispositifs d'intégration permettent au nouvel entrant de découvrir l'AFD et de situer sa nouvelle activité par rapport à l'ensemble des métiers. Ces formations, qui accueillent également des collaborateurs venant des représentations locales, offrent une occasion aux nouveaux embauchés de constituer un réseau relationnel dans l'entreprise. Elles contribuent à créer un sentiment d'appartenance en proposant un socle de repères à partager : valeurs, principes d'action et méthodologies. Les formations d'intégration s'insèrent dans d'autres temps forts pour le nouveau collaborateur tels que la formation aux métiers du développement.

L'AFD a fondé sa politique de gestion des carrières sur le principe de la mobilité géographique et professionnelle. Cette année encore, de nombreux collaborateurs – 19 % des effectifs cadres – ont pu évoluer dans leurs fonctions, leur domaine d'expertise en changeant d'affectation, de contexte géographique ou professionnel.

Programme vivier

Ouvert aux jeunes diplômés de moins de deux ans d'expérience, le programme vivier consiste à proposer un parcours interne d'intégration et de mise en situation dans trois secteurs de métiers de l'Agence. Chacun de ces trois modules dure environ 6 mois. L'un d'eux est effectué sur le terrain, dans l'une de nos agences locales. A l'issue du programme, le jeune diplômé dispose d'une vision large des métiers et des outils de l'AFD et est ainsi mieux préparé à sa prise de fonction définitive.



Anthea Manasseh,
chargée de mission AFD
basée à Dar es Salaam
en Tanzanie

« Je travaille sur des projets ayant un impact social et économique fort »

« Je travaille à l'AFD depuis juin 2002. J'ai d'abord été recrutée à l'agence régionale de Nairobi au Kenya. Depuis février 2008, je suis détachée au bureau de Dar es Salaam en Tanzanie où je suis responsable des activités de l'AFD pour tout le pays. Je possède une licence en économie et en français de l'University of Surrey et une maîtrise en études du développement de la London School of Economics.

Les actions de l'AFD en Tanzanie sont tournées vers les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et du tourisme. Mon travail consiste principalement à suivre la mise en œuvre des projets.

A travers les interventions dont je m'occupe, l'Agence apporte un soutien au gouvernement tanzanien pour atteindre ses objectifs de développement : accès à l'eau et à l'assainissement, réduction de la pauvreté, création d'emplois, amélioration de l'accès à une éducation de qualité... Je travaille donc sur des projets ayant un impact social et économique fort. Jouer un rôle important dans ce processus rend mon travail valorisant et me procure beaucoup de satisfactions. »

2

Lutter contre la pauvreté et les inégalités

La lutte contre la pauvreté et les inégalités est au centre des interventions de l'AFD dans les secteurs sociaux. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations unies. Elle privilégie une vision de long terme qui se traduit par un appui toujours plus important au secteur productif.





L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Alimenter en eau potable la banlieue de Kinshasa

En raison notamment de décennies de conflits et d'exode rural, l'extension rapide et anarchique de l'urbanisation dans les quartiers périphériques de la capitale de la République démocratique du Congo et de certaines villes du Bas Congo pose des difficultés d'alimentation en eau potable. La population de ces zones ne dispose d'aucun réseau de distribution d'eau. L'AFD a approuvé l'octroi d'une subvention de 8 M€ pour un programme d'alimentation en eau potable de ces quartiers et communes consistant à réaliser 19 réseaux de distribution qui permettront d'améliorer les conditions sanitaires et de vie de 410 000 habitants. L'impact social sera sensible notamment pour les femmes, dont les longues corvées d'eau seront réduites. Le projet comprendra également un volet d'initiation et de sensibilisation des populations à l'hygiène, en particulier dans les établissements scolaires.

En 2007, 1,1 milliard de personnes n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau et 2,6 milliards ne bénéficient pas d'assainissement. L'un des objectifs du millénaire pour le développement fixe l'ampleur de la tâche : « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas un accès durable à un approvisionnement en eau potable ».

L'accès couvre un triple enjeu :

- libérer les personnes – généralement les femmes et les enfants – assujetties au portage,
- améliorer la santé publique,
- protéger les milieux naturels.

L'eau, un secteur de référence de l'aide publique française

La France s'est engagée à doubler son aide au secteur de l'eau, particulièrement en Afrique. Dans cette optique, l'AFD, qui intervient dans les pays en développement dans un objectif de réduction de la pauvreté en facilitant l'accès aux services essentiels, consacre en moyenne 20 % de ses engagements à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Ses domaines d'intervention sont larges : appui aux politiques sectorielles de l'eau et à la gouvernance, gestion intégrée des ressources en eau, alimentation en eau potable à usage domestique et industriel en milieu rural et urbain, assainissement des eaux usées domestiques et industrielles sur l'ensemble du cycle (collecte, épuration et valorisation des sous produits), assainissement des eaux pluviales.

La contribution de l'AFD au doublement de l'aide française en faveur de l'eau se traduit par un objectif de financement de 290 M€ en 2009 pour moitié affecté à l'Afrique. Ces objectifs ont été satisfaits dès l'année 2007.



Dans les pays du Sud, 317 M€ ont été engagés, pour moitié en eau potable et pour moitié en assainissement, dont 57 M€ en subventions, 99 M€ en prêts souverains et 161 M€ en prêts non souverains. Avec 57 % du total, soit 180 M€ de nouveaux engagements, les pays africains sont les premiers bénéficiaires des engagements de l'Agence.

→ **Les pays africains sont les premiers bénéficiaires des engagements de l'Agence dans le secteur de l'eau.**

Ces financements permettront l'approvisionnement en eau potable d'environ 4 millions de personnes dans les pays en développement et l'accès à l'assainissement d'environ 1,7 million de personnes.

Réhabiliter le réseau d'assainissement de la capitale centrafricaine

A Bangui, capitale centrafricaine qui compte plus de 600 000 habitants, les écoulements d'eaux usées et pluviales ont du mal à rejoindre leur exutoire naturel, le fleuve Oubangui. Cette situation a un impact direct sur les conditions de vie des populations, ainsi exposées aux risques d'inondation et aux maladies hydriques.

Le projet soutenu par l'AFD poursuivra les importants travaux réalisés ces 20 dernières années pour la réhabilitation du réseau de drainage des eaux pluviales de Bangui. Il participera à la relance des petites entreprises du secteur du bâtiment en distribuant des revenus aux populations des quartiers concernés, lesquelles fourniront l'essentiel de la main d'œuvre. Le projet contribuera à la mise en place, au sein de la mairie de la capitale, d'un dispositif de maintenance du réseau. L'ensemble du projet concernera 250 000 habitants. Il est conçu pour ne pas occasionner d'expropriation ni de démolition d'habitats.



L'AFD facilite l'accès à l'eau potable au Mali.

L'appui au secteur de la santé



Dans la province de Takeo au Cambodge, l'AFD renforce l'offre de services de l'hôpital.

La santé des populations est au cœur des objectifs du millénaire pour le développement et de la préservation des biens publics mondiaux. Facteur essentiel du développement humain, son amélioration contribue à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

La stratégie santé de l'AFD poursuit trois principaux objectifs :

- la lutte contre les maladies transmissibles et émergentes,
- l'amélioration de la santé maternelle et infantile,
- le renforcement des systèmes de santé, notamment le développement des ressources humaines afin d'aider les pays à résoudre la crise des personnels de santé et la mise en place de systèmes de couverture du risque maladie.

Après une forte progression en 2006, due à la mise en place du contrat désendettement-développement au Cameroun, les engagements de l'AFD dans ce secteur en 2007 ont diminué pour atteindre 49 M€ en subventions dans les pays de la zone de solidarité prioritaire. De nombreux prêts dans le secteur hospitalier ont été par ailleurs consentis dans les collectivités d'Outre-mer.

Renforcer la surveillance épidémiologique dans l'océan Indien

Les récentes épidémies de SRAS, de grippe aviaire et de chikungunya ont montré la vulnérabilité des systèmes d'alerte et de prévention des grandes pandémies. Le projet Réseau régional de surveillance et d'investigations des épidémies dans les cinq Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (Comores, France-Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles) a pour finalité de contribuer à la diminution du risque épidémique dans la région du sud-ouest de l'océan Indien.

Il permettra d'harmoniser les systèmes de surveillance dans des pays dont le niveau de développement est très différent alors que les menaces et risques liés à ces épidémies sont au contraire très similaires.

Doté d'un budget de 5,6 M€ pour une durée de 4 ans, il vise à réduire la morbidité des épidémies et à mieux gérer les crises en mettant en réseau les compétences et les informations concernant la lutte contre les maladies transmissibles, en formant des épidémiologistes de terrain ou encore en mettant en place des mécanismes de réponse rapide en cas d'épidémie.

La lutte contre les maladies transmissibles et émergentes

Face aux efforts financiers importants que la France consacre à la lutte contre les grandes pandémies (au premier rang desquelles le sida, le paludisme et la tuberculose), l'AFD axe ses interventions sur le renforcement des capacités des pays à mettre en œuvre les financements multilatéraux. En 2007, l'AFD a ainsi financé des appuis au travers de l'assistance technique dans le cadre d'un projet multi-pays en Afrique, mis en œuvre par l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires.

L'Agence intervient également en renforçant les systèmes de surveillance des maladies, notamment des maladies émergentes, et en privilégiant une approche régionale dans le cadre de l'application du Règlement sanitaire international 2005 de l'Organisation mondiale de la santé (voir encadré).

La couverture du risque maladie

Symbole des inégalités entre les pays du Nord et du Sud, la prise en charge des dépenses de santé dans les pays pauvres est à environ 66 % du ressort des ménages. La France a fait de l'appui aux systèmes d'assurance maladie un axe prioritaire de sa stratégie. Elle a notamment rejoint le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) au sein d'un consortium visant à appuyer les pays pour le renforcement de leurs systèmes d'assurance maladie.

L'AFD a également lancé un appel à propositions auprès des ONG, ciblé sur des expériences innovantes de mutualisation du risque maladie dans le secteur informel, et financé un projet au Cambodge dont l'objectif principal est d'étendre la micro-assurance de santé (voir encadré).

Etendre l'assurance maladie au Cambodge

Les indicateurs de santé du Cambodge se sont globalement améliorés au cours des dernières années. Néanmoins, les services publics de santé demeurent sous-utilisés en raison de leur médiocre qualité et de leurs coûts trop élevés.

En finançant à hauteur de 7 M€ un projet d'extension de l'assurance maladie et d'amélioration des soins dans la province de Takeo et dans la ville de Phnom Penh, l'AFD contribue à renforcer l'offre de services depuis les centres de santé jusqu'à l'hôpital provincial. Près de 540 000 habitants sont concernés. Les plus pauvres étant dans l'incapacité de payer les primes d'assurance, la mise au point d'un dispositif de prise en charge par un fonds qui leur est destiné, sur financement du gouvernement ou d'autres bailleurs, sera expérimenté. Grâce à ce projet de micro-assurance, la prime de quelques dollars par an payée par les assurés, leur donne accès à la gratuité des soins (consultation, médicaments, examens...) à l'exception des traitements longs ou de certaines interventions spécialisées. Si nécessaire, l'assurance couvre les transports en ambulance. Près de 100 000 personnes devraient bénéficier de cette expérience.



L'éducation et la formation



Financer un programme éducatif au Togo

Le système éducatif du Togo est marqué par un déséquilibre structurel entre l'enseignement de base, qui reçoit trop peu de ressources publiques, et les niveaux supérieurs, trop développés eu égard aux capacités d'absorption des jeunes diplômés. L'accès à une éducation de qualité est en outre freiné par des disparités géographiques, sociales et de genre. Afin de soutenir le secteur éducatif du Togo, l'AFD a approuvé l'octroi d'une subvention de 10 M€. Le concours, qui s'inscrit dans les orientations du plan d'action national « Education pour tous », vise : l'amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif, la formation des enseignants et de leur encadrement et la réduction des disparités d'accès à l'éducation. Les principaux effets recherchés à l'horizon de l'année 2010-2011 sont la progression à 82 % du taux d'achèvement du primaire (75 % en 2005), la réduction à 12 % du pourcentage de redoublants (20 % en 2005) et la progression à 0,9 de l'indice de parité filles/garçons (0,8 en 2005). La France est le chef de file et le principal bailleur de ce secteur.

L'éducation de base est un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et les inégalités. Son développement a des effets positifs sur la maîtrise de la démographie et la prévention des risques sanitaires. De plus, un taux de scolarisation primaire élevé agit de façon bénéfique sur l'exercice de la citoyenneté et la bonne gouvernance. L'éducation de base constitue le socle du « capital humain », l'un des moteurs de la croissance.

La mobilisation internationale pour l'objectif du millénaire visant à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015 a permis d'enregistrer des progrès significatifs en termes d'accès à l'école. Le défi reste néanmoins considérable en ce qui concerne l'inclusion des populations les plus vulnérables (pauvres, ruraux, filles) et la qualité de l'éducation, particulièrement en Afrique subsaharienne où près d'un enfant sur deux ne bénéficie pas d'une scolarisation primaire complète. La progression des effectifs issus du primaire impose en outre une meilleure prise en compte des niveaux secondaires et supérieurs. Ils doivent s'articuler avec les besoins du développement économique et social et avec les conditions d'accès aux marchés du travail dans le secteur moderne comme dans le secteur informel.

En 2007, l'AFD s'est jointe à la mobilisation internationale avec un financement total de 136 M€ en faveur de l'éducation de base et de la formation professionnelle dont 108 M€ pour l'Afrique subsaharienne.

L'Agence appuie notamment les pays engagés dans l'amélioration des performances de leur système éducatif dans le cadre de Fast-Track, l'initiative multilatérale de soutien à l'enseignement dans les pays à faible revenu. S'associant à l'effort d'harmonisation de l'aide, elle accorde une part significative de ses financements sous forme d'aides sectorielles (78 % du montant de ses concours) et d'assistance technique.

La formation professionnelle

Les programmes de l'AFD prennent en compte les besoins des collèges et de la formation professionnelle qui voit sa part croître dans le portefeuille de projets avec deux nouveaux projets approuvés en 2007 au Maroc et au Congo (voir encadré). L'AFD porte une attention particulière à la question du renforcement des capacités nationales en matière de pilotage, de gestion des ressources, de formation des formateurs ou encore d'implication de la société civile dans la gestion des dispositifs de formation.

Les financements accordés en 2007 ont pour objectif de scolariser 4,7 millions d'enfants dans le primaire et 1,15 millions dans le secondaire. Ils permettront aussi à 45 000 jeunes d'avoir accès à des centres de formation professionnelle.

Soutenir la formation professionnelle au Congo

Le fonctionnement du système éducatif congolais a été très perturbé par les conflits qui ont touché le pays dans les années quatre-vingt-dix. La scolarité a été interrompue dans de nombreuses zones et la qualité des dispositifs s'est profondément dégradée. Le gouvernement a requis l'appui de la France pour engager les nécessaires réformes de son système et l'adapter aux réalités socio-économiques du pays.

L'AFD soutient le processus de refondation de l'enseignement technique et professionnel du Congo dans le cadre d'un financement de 6,6 M€ octroyé fin 2007. Le projet accompagnera la mise en place de deux centres de formation à Pointe Noire et Brazzaville, appuiera la formation des formateurs et des enseignants et développera un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes issus de ces établissements. Il participera ainsi à la création de nouvelles capacités de formation professionnelle mieux articulées avec les besoins des secteurs de l'économie congolaise.



El Hadji Dame Baye,
instituteur dans la banlieue
de Dakar, Sénégal

*«La situation dans nos écoles
s'améliore grâce aux apports
extérieurs»*

«Nous sommes au cœur de la pauvreté et par conséquent les parents n'ont pas toujours les moyens de subvenir aux besoins de scolarisation de leurs enfants. Il faut pourtant que l'école s'occupe d'eux, malgré les difficultés que nous rencontrons dans nos classes et le nombre d'élèves que nous y accueillons. Néanmoins, la situation dans nos écoles s'améliore grâce aux apports extérieurs. L'aide a permis aux enseignants d'accéder à une formation continue et de doter nos établissements en matériel d'appoint. C'est important, car un homme bien éduqué, c'est une société qui s'enrichit et qui sera sauvée.»

Au Sénégal, l'AFD finance le projet d'éducation des banlieues de Dakar qui a lancé la construction de 350 classes d'écoles primaires.

L'agriculture et le développement rural



Pour faire face à la crise, les bailleurs de fonds envisagent de replacer le secteur rural parmi leurs domaines prioritaires d'intervention.

Appuyer la nouvelle stratégie agricole du Cameroun

Dans le cadre du premier contrat de désendettement et de développement* (C2D), l'AFD a accordé à l'Etat camerounais une subvention de 44 M€ pour le financement de trois programmes de développement rural :

- renforcement des capacités des administrations du secteur rural,
- rénovation des formations professionnelles agricoles et rurales,
- amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales.

Ces trois programmes permettront d'amorcer des changements radicaux dans les rôles et le fonctionnement des services agricoles camerounais et dans les appuis apportés aux producteurs. Ils favoriseront la responsabilisation des organisations de producteurs ainsi que la concertation entre l'Etat et la profession agricole. La rénovation des formations professionnelles permettra de former 13 000 personnes annuellement, contre 5000 aujourd'hui, et de créer une dizaine d'établissements publics de formation dans tout le pays.

Une agriculture plus productive, durable, maîtrisée par des paysans organisés ayant créé des structures solides : tel est bien le défi considérable

de l'agriculture du XXI^e siècle dans les pays du Sud. Elle permettrait aux populations rurales de ces pays de participer à la fourniture de l'alimentation, suffisante en quantité et en qualité, à une population en augmentation encore rapide jusqu'au milieu du siècle.

L'année 2007 aura en effet été marquée par un retournement de tendance de grande ampleur sur la quasi-totalité des marchés internationaux des produits agricoles. En réduction régulière depuis plusieurs années, les stocks mondiaux de céréales ont de nouveau reculé après la récolte 2007, pour atteindre leur plus bas niveau depuis trente ans sur le blé et le plus bas niveau historique pour les céréales secondaires.

La possibilité d'assurer l'alimentation des populations urbaines par des importations à prix artificiellement bas sur le marché international apparaît durablement compromise et le poids des importations alimentaires va peser lourdement sur les comptes extérieurs de certains pays et relancer les tensions inflationnistes.

Pour faire face à cette situation et après plusieurs années de baisse continue de leurs concours financiers au secteur rural, plusieurs bailleurs de fonds envisagent de replacer celui-ci parmi leurs domaines prioritaires d'intervention. L'AFD vise un objectif de 15 % de ses engagements en faveur du développement rural à l'horizon 2011.

Dans ce contexte, l'Agence a mis en place au Cameroun le financement coordonné de trois programmes d'appui à la relance de l'agriculture, dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale, pour un montant total de 44 M€ (voir encadré).

La promotion des techniques de production innovantes en agro-écologie, permettant d'assurer une restauration de la fertilité des sols, a été poursuivie en Tunisie (41,5 M€) ainsi qu'à Madagascar (12,5 M€) et sur les systèmes cultureux en zone sahélienne par un financement direct de la Sodefitex au Sénégal (11 M€).

Au Mali, des actions de même nature complètent le programme de renforcement de capacité des organisations de producteurs en zone cotonnière et d'accompagnement de la réforme institutionnelle du secteur (11 M€).

Au Burkina, l'AFD a soutenu la création d'un fonds de lissage pour atténuer les effets de la volatilité des cours et améliorer la gouvernance de la filière (18 M€).

Parmi les innovations, on remarquera également le financement en Egypte d'un projet d'aménagement d'irrigation à l'ouest du delta du Nil, qui sera réalisé et géré par un opérateur privé (voir encadré).

Avec la Banque asiatique de développement, l'AFD a financé des programmes d'équipements en infrastructures qui contribueront à la réduction de la pauvreté rurale dans 13 provinces centrales du Vietnam (41 M€) et à la promotion de l'écotourisme dans la province montagneuse de Lao Cai (22,8 M€).

L'AFD a également poursuivi son appui à la structuration des communes rurales de la région du fleuve Sénégal (7 M€), avec une attention particulière portée à la modernisation des systèmes fonciers traditionnels.

Réhabiliter l'irrigation dans le delta du Nil en Egypte et conserver l'eau

Le fort accroissement démographique que connaît l'Egypte, dont la surface utile couvre moins de 5 % de son territoire, crée une situation critique dans la mesure où les surfaces agricoles se réduisent sous la pression d'un urbanisme difficilement contrôlé. Dans le même temps, l'agriculture locale ne parvient plus à faire face à la croissance des besoins alimentaires de la population.

Afin de soutenir l'agriculture, l'AFD a approuvé l'octroi d'un prêt de 25 M€ pour la conservation de l'eau et la réhabilitation de l'irrigation de la zone ouest du delta du Nil.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'un réseau de pompage et de distribution de l'eau, la mise en concession de ce réseau à un opérateur privé, une meilleure rationalisation de la gestion de l'eau au moyen de systèmes modernes et la création d'une autorité de régulation chargée de suivre l'exploitation de la concession. Il contribuera à la création d'environ 10 000 emplois permanents à plein temps et à un volume d'emplois saisonniers équivalent à 80 000 emplois à plein temps.



Le soutien au secteur productif



Vendeur de poissons du marché de Mindelo au Cap Vert.

Appuyer la microfinance en Jordanie

Apparu dans les années 1990, le secteur de la microfinance jordanien a rapidement vu émerger des institutions spécialisées. Majoritairement urbain, ce secteur concerne 200 000 bénéficiaires potentiels. La couverture actuelle de cette population est inférieure à 30 %. Les cinq principales institutions jordanienes de microfinance ne peuvent, de par leur statut, collecter des dépôts et doivent avoir recours à l'endettement. Elles recherchent des financements, à moindre coût, en monnaie locale et à moyen terme, pour financer leur croissance. Afin de soutenir la croissance de ces institutions, l'AFD a approuvé l'octroi de lignes de crédit à deux banques jordanienes, pour un montant global de 15 M\$. Les deux banques distribueront ces concours aux cinq institutions, en se conformant à des critères d'éligibilité répondant aux objectifs du projet. Cette intervention vise à contribuer au développement économique du pays et à lutter contre la pauvreté en permettant à des populations exclues du système financier d'avoir accès, durablement, à des services financiers adaptés à leurs besoins.

Soutenir les secteurs sociaux des pays du Sud est une condition nécessaire mais non suffisante à la réduction de la pauvreté des populations qui y vivent. Les bailleurs de fonds savent en effet qu'en soutenant la croissance d'une part et en offrant des emplois d'autre part, le secteur productif joue un rôle essentiel pour permettre la sortie de la pauvreté.

L'appui à ce secteur passe principalement par l'accès aux financements. La microfinance est l'un des instruments qui permet aux entrepreneurs individuels d'accéder à des ressources pour développer leur activité et dégager de la valeur ajoutée.

Les engagements cumulés de l'Agence dans le secteur de la microfinance depuis 20 ans s'élèvent à près de 300 M€ et leur croissance s'est accélérée depuis 2002. En Afrique subsaharienne, l'AFD est le premier bailleur de ce secteur avec 35 % des engagements de l'ensemble des acteurs dans la microfinance.

En 2007, les interventions de Proparco dans ce secteur ont augmenté la capacité d'intervention de l'Agence, notamment en fonds propres. Pour cette seule année, l'AFD a engagé 47 M€ sur 11 projets de microfinance. Pour soutenir le développement de la micro-entreprise, Proparco a notamment garanti un prêt de 12,5 M€ accordé par une banque locale à la principale association marocaine de microcrédit. Cette opération permet à l'association d'élargir son offre de produits financiers aux plus démunis.

L'AFD poursuivra ses efforts dans le financement direct des institutions de microfinance au cours des trois prochaines années en participant à leur création et à leur expansion, en les accompagnant en milieu rural et dans les pays en post-crise et en favorisant leur offre de produits complémentaires de crédits logements, de services à la clientèle des migrants ou de produits d'épargne.

→ **La microfinance permet aux entrepreneurs individuels d'accéder à des ressources pour développer leur activité et dégager de la valeur ajoutée.**



**Célestine Ravaonoro,
confectionneur
à Tananarive,
Madagascar**

**«Hier, nous emprunions
pour acheter une machine
à coudre et aujourd'hui
nous employons
56 personnes»**

«J'ai commencé à tricoter à la main avec deux crochets en achetant un premier lot de tissu à un commerçant chinois parce qu'il l'avait bradé. Mais mon mari et moi avons vite compris que nous ne pourrions évoluer avec le seul argent que nous possédions. Nous avons donc décidé d'emprunter. Avec ce microcrédit, nous avons acheté une première machine à coudre en 1978 sur laquelle j'ai travaillé seule dessus. L'an d'après, nous en avons acheté une deuxième. C'est alors que nous avons voulu créer notre entreprise. Nous avons embauché deux personnes et investi dans du matériel : cinq machines à coudre neuves. Aujourd'hui nous employons 56 personnes et nos produits sont connus partout dans les provinces et à Tananarive. Nous sommes fiers du chemin parcouru.»

A Madagascar, l'AFD subventionne les institutions de microfinance.

Développer le microcrédit en faveur des populations des bidonvilles au Maroc

L'habitat insalubre concerne environ 3 millions de personnes au Maroc, soit 10 % de la population totale. Devant l'urgence provoquée par cette situation, un ambitieux programme «Villes sans bidonvilles» a été lancé en octobre 2003 pour résorber la totalité de ces bidonvilles d'ici 2010.

Ce programme offre des solutions de restructuration ou de relogement aux populations, qui doivent cependant en supporter le coût.

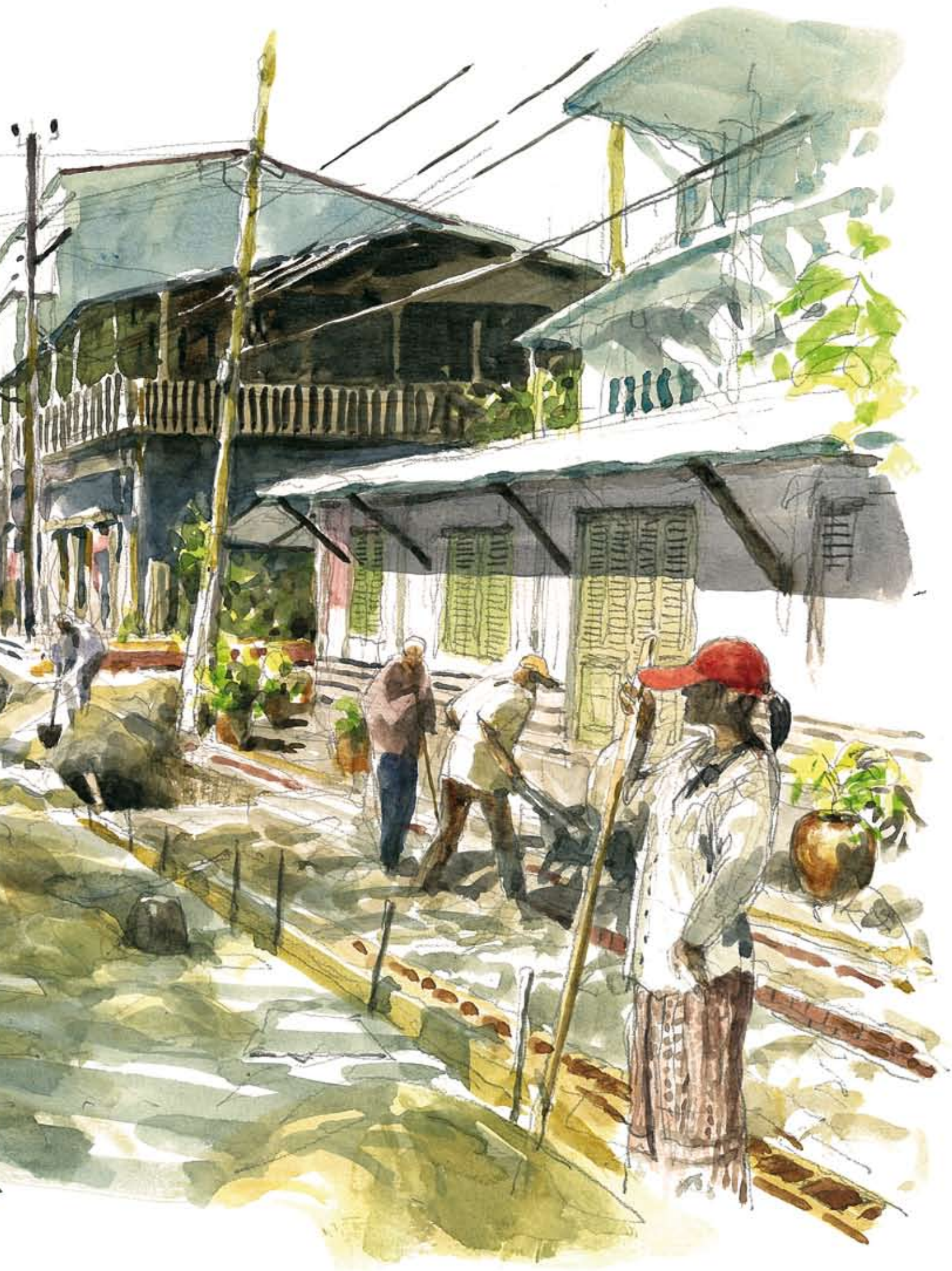
Afin de venir en aide à ces populations, l'association de microfinance marocaine Al Amana développe un produit innovant de financement du logement – par des prêts à l'habitat social – grâce à l'octroi par l'AFD d'un prêt de 10 M€. Créée en 1997, Al Amana est la première institution de microcrédit marocaine avec près d'un demi-million de clients actifs en 2007, dont la moitié de femmes. Elle emploie 2345 personnes dans son réseau national de 430 agences. Le concours de l'AFD à Al Amana bénéficiera à 60 000 habitants, en générant un volume de crédits de 30 M€ d'ici à 2010.

A watercolor illustration of a rural village scene. In the foreground, a large, stylized number '3' is overlaid on a dark green background. The scene depicts a dirt path leading through lush greenery, including banana trees and other tropical plants. In the middle ground, a large, traditional wooden mill or press is visible, with several people standing around it. In the background, more people are walking along the path, and a simple building is partially visible on the right. The overall style is soft and artistic, with a focus on natural elements and community activity.

3

Soutenir la croissance économique

La croissance économique est indispensable pour générer des emplois et des ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté et au développement. Les projets de l'AFD dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer soutiennent cette croissance en proposant une large gamme d'instruments financiers qui s'adaptent aux besoins des acteurs économiques. L'Agence et Proparco privilégient notamment l'intermédiation financière pour faciliter l'accès au financement des entreprises locales.



Soutenir la croissance économique dans les pays en développement

Au Nord comme au Sud, les entreprises sont les vecteurs de la croissance et jouent un rôle social important. Pour faire face à la concurrence internationale et trouver leur place dans la mondialisation, elles ont besoin de mise à niveau rapide dans de nombreux pays en développement. L'AFD répond à leurs besoins de financement, de formation et d'évolution technologique.



L'appui au secteur privé

Le secteur privé joue un rôle central pour réduire la pauvreté et soutenir la croissance économique grâce à la création d'emplois durables et à l'augmentation des revenus. Dans les pays en développement, le tissu économique des très petites entreprises et des PME concentre l'essentiel des emplois. La majorité d'entre eux relève encore du secteur informel.

Or dans nombre de ces pays, la faiblesse des États (en termes de capacité ou encore de ressources) freine le développement du secteur privé faute d'un environnement favorable.

→ **Les bailleurs de fonds ont entrepris de favoriser le développement du secteur privé en encourageant la construction d'un environnement favorable.**

La force de ce secteur est pourtant essentielle pour la bonne tenue des recettes

fiscales. Les bailleurs de fonds ont donc entrepris de favoriser le développement du secteur privé en encourageant :

- la construction d'un environnement propice à l'activité privée,
- l'accès aux financements permettant à des entreprises en situation de faiblesse de devenir des emprunteurs acceptables pour les banques,
- l'accès aux échanges internationaux,
- la formation,
- l'accès à l'information,
- la conformité aux règles et aux usages internationaux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que la généralisation des pratiques contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme.

Une politique d'appui au secteur privé efficace passe par la combinaison d'une ou plusieurs de ces thématiques, adaptée aux carences particulières dont souffre l'environnement des affaires dans chaque pays.

L'AFD a développé ainsi un ensemble de produits et de programmes répondant aux enjeux spécifiques de l'appui au secteur privé dans les pays du Sud.

Le développement des capacités commerciales à l'export

L'appui au renforcement des capacités commerciales a pour objectif de favoriser une meilleure insertion des pays en développement dans le commerce mondial. Il porte donc à la fois sur la capacité de ces pays à mieux assimiler les règles qui régissent les échanges internationaux et sur l'amélioration effective de leurs performances à l'exportation.

Créé en 2002, le Programme de renforcement des capacités commerciales, mis en œuvre conjointement par la Direction générale du Trésor et de la politique économique et l'AFD, a été renouvelé en avril 2006 pour une période de 3 ans



Renforcer les capacités commerciales de la Guinée

La faiblesse des capacités institutionnelles de la Guinée ne permet pas au pays de définir des politiques commerciales efficaces ni de défendre au mieux ses intérêts dans les négociations commerciales internationales. De leur côté, les entreprises exportatrices guinéennes ne sont pas suffisamment compétitives et performantes pour se confronter au marché international.

Afin de promouvoir une croissance économique accélérée visant la réduction de la pauvreté, l'AFD soutient le développement du commerce extérieur de la Guinée en finançant un programme de renforcement des capacités commerciales. De nombreux modules y sont intégrés : formation des agents des institutions d'appui au commerce, séminaires de formation des formateurs, diffusion de cours à l'échelle nationale...

Pour les PME, le programme renforcera leurs compétences dans l'élaboration de leur plan marketing et les accompagnera dans la recherche de clients pour les aider à mieux profiter des opportunités d'affaires à l'exportation...

à hauteur de 25 M€. Ses actions portent sur la mise aux normes des conditions de production et de distribution, l'amélioration des systèmes de contrôle ou d'inspection, les soutiens à la mise à niveau des entreprises ou encore, l'adaptation des dispositifs d'appui aux exportations.

Entre 2002 et 2007, ce programme a financé, sous la forme de subventions, 35 projets dans des domaines aussi complémentaires que la protection des appellations d'origine, la formation à la qualité ou encore le développement de nouveaux secteurs économiques.

La mise à niveau des entreprises

Ce programme, conduit depuis de nombreuses années, offre une plate-forme complète de services aux PME dans les différents pays où il est appliqué. Les financements sont consacrés à des services (formation professionnelle, progrès technologiques, équipements...) permettant d'effectuer des gains de productivité et des choix stratégiques nécessaires pour affronter la concurrence étrangère sur le marché local et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent les marchés internationaux. L'AFD a notamment développé un savoir-faire dans ce domaine en Tunisie et au Sénégal.

Les derniers concours mis en place en 2007 ont été octroyés sous la forme d'un prêt souverain de 25 M€ en faveur de l'État tunisien dont la gestion a été confiée à la banque centrale de Tunisie et d'une subvention de 11 M€ à l'État sénégalais qui bénéficiera à une centaine d'entreprises.

Le capital-investissement, les prêts et les garanties

Les financements mis en œuvre par Proparco sont dédiés aux investissements privés.

L'activité de Proparco concerne :

- des objectifs économiques de croissance, de création d'emplois et de correction des asymétries de marché dans les pays les plus pauvres (PME-PMI, secteurs financiers...),
- des objectifs développementaux et sociaux centrés autour de l'atteinte des objectifs du millénaire (infrastructures, micro-finance, secteurs privés sociaux...),
- des objectifs de développement durable et de promotion des biens publics mondiaux (investissements forestiers, lutte contre les gaz à effet de serre, équipements environnementaux).

Proparco finance des projets économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. 598 M€ ont été accordés en 2007. Les prêts ont atteint 464 M€ dont une majorité



Petite entreprise de confection à Nouakchott en Mauritanie.

ont concerné le secteur financier et bancaire (181 M€) et les infrastructures (222 M€). Cinq lignes de crédit, dédiées au financement des entreprises locales, ont ainsi été accordées en Afrique subsaharienne pour un total de 58 M€. Quatorze prêts ont été accordés pour le financement d'infrastructures de production d'énergie, de transport ou de télécommunication dans plus de 13 pays.

L'activité en fonds propres est en forte progression depuis 2005 et représente aujourd'hui un portefeuille de 135 M€ investis en

participations directes dans les entreprises, les banques et les infrastructures, et en participations indirectes via les fonds d'investissement. La filiale de l'AFD a par exemple pris des participations dans une banque ivoirienne, une entreprise en Egypte ainsi que dans plusieurs fonds d'investissement dédiés au financement d'entreprises au Maghreb, dans l'Océan Indien et en Asie.

Enfin, Proparco a accordé plus de 55 M€ de garanties à travers quatre projets en 2007 : microcrédit au Maroc, financement de PME au Brésil, crédit bail en Afrique et agro-industrie à Madagascar.

→ **Les financements de Proparco se portent sur des projets économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables.**



Brahim El Jaï, Directeur général de Maroc Invest

« Nous fournissons des liquidités et faisons en sorte qu'elles soient bien utilisées par l'entreprise »

« Maroc Invest est une entreprise de capital investissement. Nous sommes donc spécialisés dans le financement en fonds propres d'entreprises. Notre mission est d'accompagner des chefs d'entreprise talentueux, qui ont des idées sur des projets à fort potentiel. Avec notre connaissance de l'environnement économique local, nous sélectionnons les entreprises les mieux à même de générer de la croissance pour créer des emplois, qu'elles évoluent dans l'industrie, les services ou la distribution. Nous ne concevons pas le développement sans la rentabilité et inversement il ne peut y avoir de rentabilité sans développement. Le capital investissement aide les PME à se rapprocher des meilleurs standards et favorise le développement régional. Nous fournissons des liquidités et faisons en sorte qu'elles soient bien utilisées par l'entreprise : choix d'investissements, opérations de croissance externe ou opérations de restructuration. Pour nos levées de fonds, la confiance de Proparco a un effet d'entraînement positif, les autres investisseurs nous suivent plus facilement ».

Au Maroc, Proparco participe à la création de fonds d'investissement dédiés au financement des PME dont Maroc Invest.

Soutenir les PME par l'intermédiation financière

Les enquêtes auprès des entrepreneurs des pays du Sud soulignent que l'accès au financement est l'un des premiers obstacles au développe-

ment des PME. La croissance du secteur privé est pourtant tributaire d'une meilleure efficacité des marchés bancaire et financier. Ceux-ci permettent une allocation optimale du capital et un accès adaptés des entreprises à des financements à moyen et long terme. L'existence même d'agences bancaires constitue un exemple des difficultés d'accès au financement : on recense moins de 2 agences pour 100 000 habitants dans la grande majorité des PMA contre plus de 40 en France. Si la situation globale semble meilleure dans les pays émergents, elle cache toutefois des disparités régionales importantes. La seule ville d'Istanbul compte ainsi plus d'agences que tout l'Est de la Turquie.

Cette barrière physique n'est pas le seul obstacle auquel se confrontent les investisseurs du Sud pour l'accès au crédit. Les institutions d'appui, indispensables au développement de leur activité, font défaut : absence de centrales de risques ou de bilans, environnement des affaires peu propices au crédit... Cela ne les incite pas au développement d'une activité de crédit à l'investissement auprès d'une clientèle de PME perçue comme plus risquée. La majorité des banques préfère ainsi rester sur le segment de marché des grandes entreprises qu'elles maîtrisent mieux. Il en résulte une offre peu diversifiée, dominée par les banques et concentrée sur le crédit à court et moyen termes. Cette exclusion financière nuit au développement des PME et des très petites entreprises n'ayant pas accès aux services financiers classiques et a un impact négatif sur la croissance.

La réponse au défi du financement des PME passe par l'encouragement des institutions financières à mieux servir cette clientèle, l'amélioration du climat des affaires, la fiabilité des informations financières et le développement de la compétitivité des entreprises. Cela demande une large mobilisation des gouvernements, des autorités monétaires, des banques, ainsi que des institutions de représentation et de soutien aux PME.

L'AFD prend une part croissante dans la réponse à ce défi par l'apport de ressources longues aux banques. Elle a octroyé plus de 250 M€ de crédits bonifiés pour soutenir les PME dans les pays du Sud au cours de l'exercice 2007. Elle peut accorder de manière sélective des lignes de crédits bonifiés aux institutions financières publiques ou privées s'adressant à une clientèle exclue du système bancaire traditionnel ou ayant subi un choc exogène mettant en péril la continuité de leur activité.

Un accompagnement financier exemplaire à Madagascar

Bionexx est une entreprise malgache de culture et de purification de l'artémisia, plante de laquelle est extrait un principe actif permettant de lutter contre le paludisme. Cette activité s'accompagne d'un vaste programme de petit paysannat qui fédère maintenant toute une communauté autour de l'entreprise.

A ce projet emblématique du fait de ses retombées sociales et environnementales positives, l'AFD a accordé sa garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 500 000 \$ d'une banque locale sur 5 ans, permettant ainsi à l'entreprise de poursuivre son développement. Bionexx cultive environ 450 ha d'artémisia et a déjà créé 700 emplois.

A terme l'entreprise devrait fournir du travail à 2 000 personnes.



Ces financements ont aussi pour objet d'aider les PME à une meilleure prise en compte de leur responsabilité environnementale et sociale, tout particulièrement dans les pays émergents. L'AFD a notamment mis en place depuis 2006 deux concours d'un total de 130 M€ en Turquie permettant de financer les investissements et de former 288 entreprises bénéficiaires aux problématiques sociales et environnementales en partenariat avec les banques.

Afin d'avoir un impact pérenne sur le financement des PME, l'AFD agit auprès des intermédiaires financiers par la diffusion de bonnes pratiques en matière d'évaluation des risques et de suivi de la clientèle des très petites entreprises et des PME.

Le fonds Ariz (assurance pour les risques d'investissements) mis en œuvre par l'AFD propose une garantie de 50 % pour les banques accompagnant les PME dans 15 pays, majoritairement en Afrique subsaharienne. Les octrois du fonds Ariz sont en hausse de 70 % depuis 2 ans (près de 15 M€ pour 50 dossiers de crédit en 2007). Plus d'une centaine d'entreprises en ont profité pour se développer. Ces octrois soutiennent directement et indirectement plus de 3000 emplois et complètent la panoplie des instruments financiers disponibles. D'autres fonds nationaux ou régionaux sont soutenus par l'AFD : le fonds GARI destinés aux entreprises privées de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et le fonds de garantie malgache créé en 2002 par une dotation en fonds propres de l'AFD.

Le financement des PME est aussi une priorité de Proparco : fonds propres, lignes de financement longues en devises ou en monnaie locale dans certains pays, garanties... Ces instruments contribuent aux besoins des banques et à l'approfondissement des marchés financiers. L'encours de prêts aux établissements de crédit de Proparco s'élève à 423 M€ accordés à 54 clients. Le portefeuille de participations dans le secteur financier atteint 25 M€. Proparco apporte également, par sa signature, une garantie de solvabilité pour des montants allant de 2 à 60 M€.

En outre, devant le constat de la réticence des banques à octroyer des crédits aux PME, des actions de promotion de mécanismes alternatifs au financement bancaire sont initiés depuis dix ans. Le capital-investissement est une des réponses les mieux adaptées à cette situation. En proposant une alternative au surendettement, il apporte aux entreprises en croissance une assise financière, une assistance technique, de nouveaux partenariats, de nouveaux marchés et de nouvelles technologies. L'effet de levier engendré permet à Proparco de toucher de nombreuses PME locales. Depuis la création de l'activité, les fonds d'investissement auxquels elle participe ont investi 320 M€ dans 180 sociétés.



Les financements de Proparco aident les entreprises locales à créer des emplois comme ici au Congo.

Accompagner une banque malienne vers le financement des PME

La Banque nationale de développement agricole (BNDA), seconde banque malienne par son total de bilan et dont le capital est majoritairement public, s'est développée autour d'une activité traditionnellement orientée vers le monde rural, notamment les secteurs rizicole et cotonnier. Elle s'est fixée une stratégie visant à poursuivre le développement de ses activités vers de nouveaux marchés, en particulier en direction des PME urbaines ou implantées dans le monde rural. L'AFD s'est engagée auprès de la BNDA à appuyer le déploiement de cette stratégie, à travers une ligne de crédit facilitant le financement des PME maliennes d'un montant de 6 M€. Le projet appuie les efforts de la BNDA pour une meilleure prise en compte des opportunités présentées par les Maliens expatriés et lui permet de financer leurs projets d'investissements. La démarche du partenariat établi entre l'AFD et la BNDA associe à la ligne de crédit un dispositif d'assistance technique, permettant d'accompagner la banque vers cette nouvelle clientèle. Les PME maliennes, faiblement bancarisées et ne disposant pas d'information comptable fiable, sont en effet souvent perçues comme trop risquées par le système bancaire traditionnel. Il est cependant possible d'établir une relation durable et profitable avec ces entreprises, à condition qu'elles fassent l'objet d'une analyse de risque et d'un suivi adapté.

Soutenir la croissance économique dans l'Outre-mer

Conformément à sa mission, l'AFD a poursuivi son action dans les régions ultramarines au service de leur développement durable. Ses activités s'articulent autour de quatre axes principaux : le financement et l'accompagnement des politiques publiques, la promotion de la compétitivité des entreprises et la création d'emplois, le soutien à un développement régional harmonieux et l'action en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.



Financer et accompagner les politiques publiques

Les investissements effectués par les collectivités publiques sont des facteurs importants de croissance et de cohésion sociale. L'AFD prend une part active au développement des collectivités d'Outre-mer par l'instauration d'un partenariat durable avec les acteurs locaux.

Les partenariats avec les acteurs locaux

L'AFD propose des prêts bonifiés destinés au financement des investissements des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte des collectivités d'Outre-mer.

Ils visent à faciliter le développement des secteurs prioritaires définis par les pouvoirs publics : eau, assainissement, constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transports, traitement des déchets, logement social et aménagement. Dans les collectivités du Pacifique, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture bénéficient également de prêts bonifiés. Sont également éligibles tous les projets d'investissement situés à Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, et certaines régions de la Guyane, de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement, l'AFD poursuit son activité de préfinancement de subventions accordées par l'Union européenne à des collectivités ou établissements publics de l'Outre-mer, au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds européen d'orientation de garantie agricole. En 2007, l'AFD a octroyé douze financements, pour un total de 6,5 M€, à des collectivités ou établissements qui ne disposent pas d'une trésorerie suffisante pour avancer les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets d'investissement. Les interventions ont essentiellement concerné les infrastructures, l'assainissement, l'aménagement urbain ou les bâtiments scolaires.

L'appui aux collectivités locales

En sa qualité d'établissement financier public d'intérêt général, l'AFD apporte un appui et des conseils auprès des collectivités locales. Cet accompagnement adapté aux différentes problématiques rencontrées par les collectivités a pour but d'optimiser le recours à ses financements à travers une amélioration de la gestion locale : utilisation d'outils de programmation et de suivi, formations, expertises financières et sectorielles...

Ces interventions confèrent à l'AFD un rôle d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques locales dans l'Outre-mer. Elles peuvent donner lieu à la conclusion d'accords de

Les impacts des financements des collectivités dans l'Outre-mer

SANTE/EDUCATION : les financements de l'AFD ont apporté un appui à 16 structures de santé touchant un bassin de population de 1,3 million de personnes et utilisées par 300 000 personnes par an. Ils ont également permis de financer la construction ou la réhabilitation de 430 classes.

EAU ET ASSAINISSEMENT : 229 000 personnes bénéficieront d'un service d'eau potable amélioré tandis que 115 000 personnes ont accès à un service d'assainissement amélioré.

TRANSPORTS : les pôles de transport réhabilités ou créés accueilleront 9 300 usagers.

LOGEMENT SOCIAL ET AMÉNAGEMENT : les financements devraient permettre la construction de près de 886 logements sociaux bénéficiant à plus de 2 500 personnes, ainsi que l'aménagement de 511 000 m² de zones d'activités.

Accord de partenariat en Martinique dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

En octobre 2007, l'AFD a signé une convention de financement avec le Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique (SICSM) d'un montant global de 22 M€ sur trois ans pour le financement de son programme d'investissement 2007-2009 dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

Compétent en matière d'eau et d'assainissement pour 16 des 34 communes de la Martinique, le SICSM fournit en eau potable 6 Martiniquais sur 10 et produit près de 14 millions de m³ par an. Les enjeux posés par le développement durable dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Martinique sont importants, eu égard aux contraintes auxquelles est soumis ce département : rattrapage en termes d'infrastructures, mise aux normes et sécurisation des équipements dans un contexte de croissance économique et d'accroissement démographique.

Appuyer le secteur médico-social à la Réunion

Avec une capacité d'accueil de 43 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans (contre 122 en métropole), la prise en charge des personnes âgées à la Réunion compte d'importants retards d'équipements. Ce constat a conduit le Conseil général à arrêter un schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011 incitatif à l'investissement. L'AFD souhaite consacrer un effort particulier dans ce secteur par des partenariats avec les acteurs concernés et par l'apport de son expertise et de ressources bonifiées.

12 M€ ont ainsi été accordés à l'un des principaux opérateurs privés à but non lucratif de l'île, gestionnaire de plusieurs établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Le projet, d'une capacité d'accueil totale de 260 lits, consiste à accroître, moderniser et diversifier la capacité d'accueil des personnes âgées dépendantes dans la région sud de l'île. Il repose sur la restructuration d'un site et la construction de 3 nouveaux établissements d'hébergement pour personne âgée dépendante, permettant ainsi d'augmenter la capacité totale de 77 lits supplémentaires.

partenariat comme cela fut le cas en 2007 avec le Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique, avec le Conseil régional de la Réunion pour la promotion d'actions régionales dans l'Océan Indien et avec la ville du Port sur des sujets de développement durable.

En outre, l'AFD intervient dans les situations les plus critiques nécessitant un plan global de redressement de la collectivité. Lancé en 2004 et validé en 2006, le dispositif de restructuration financière Cocarde (Contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement économique) repose sur un renforcement du contrôle administratif de la commune et fixe des objectifs de gestion pour assainir la situation.

L'AFD participe aux différentes phases de ce dispositif piloté par les services de l'Etat : diagnostic financier, négociation du plan d'action avec la collectivité, financement et suivi du programme de redressement.

En 2007, trois collectivités guadeloupéennes en difficulté ont fait l'objet d'une évaluation conjointe de leur situation par l'AFD et le ministère de l'Outre-mer. Pour ces trois collectivités, l'AFD a octroyé des prêts de restructuration financière pour un montant total de 16 M€ et programmé des missions d'appui-conseil.

La commune de Goyave (environ 8500 habitants) est ainsi sous observation de la Chambre régionale des comptes depuis 1999. Face à l'ampleur des déficits cumulés, et malgré la croissance des besoins liés à la pression démographique, la municipalité a décidé une réduction drastique des dépenses d'investissement et une stabilisation des dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre le redressement de sa situation financière, la commune a souhaité bénéficier du soutien de l'Etat dans le cadre du dispositif Cocarde. Dans ce cadre, l'AFD a octroyé un prêt de 5,5 millions d'euros à la commune pour le refinancement partiel de ses dettes à court terme.

L'appui aux sociétés d'économie mixte

Afin de répondre aux besoins des sociétés d'économie mixte pour le financement de leurs opérations d'aménagement et d'équipement, l'AFD propose des concours financiers spécifiques : crédits pour le financement d'études ou prêts à long terme destinés à l'aménagement, à des opérations d'immobilier d'entreprise et des réalisations conduites dans

le cadre de mandats publics. Au-delà de son rôle de financeur, elle apporte un appui technique en matière de montage, de stratégie de financement des opérations et propose des solutions aux problèmes des collectivités pour l'aménagement ou l'investissement public.



En 2007, l'AFD a accordé à ce titre plus de 20 M€ de prêts sur des opérations en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Elle devrait poursuivre cette activité dans les années à venir, pour répondre aux besoins des importantes opérations d'aménagement engagées dans les Antilles et en Nouvelle-Calédonie. L'AFD, dans ses interventions, veille à ce que les règlements et préoccupations sociales et environnementales, particulièrement sensibles sur ces projets, soient pleinement pris en compte par les opérateurs.

L'AFD participe par ailleurs au financement des programmes de construction de logements locatifs intermédiaires qu'elles réalisent. En Polynésie Française, elle finance la construction de logements locatifs aidés.

En outre, l'AFD et la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte ont développé en 2007 des initiatives en matière de coopération internationale (coopération avec le Maroc : organisation à Rabat en juin 2007 d'une rencontre sur l'économie mixte locale et en novembre d'une journée sur les sociétés d'économie mixte et les transports publics).

Le logement social

Outre l'amélioration directe des conditions de vie des personnes, les programmes de logements sociaux contribuent à réduire les inégalités en favorisant l'intégration économique des bénéficiaires.

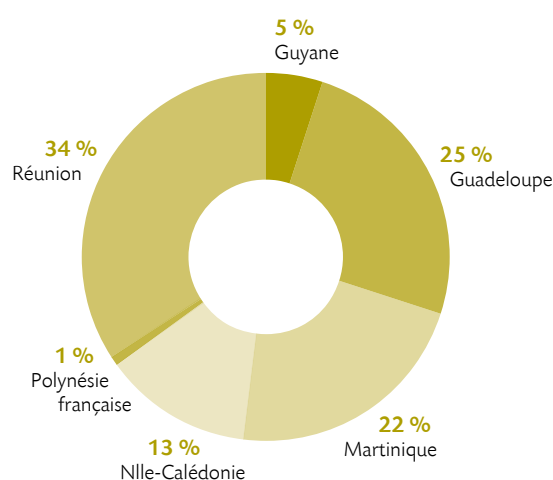
L'AFD est actionnaire de référence, aux côtés des collectivités territoriales, de sept sociétés immobilières implantées dans l'ensemble des départements d'Outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Le patrimoine locatif géré par ces sociétés en propre et pour compte de tiers représentait à la fin de l'année 2007 plus de 61 000 logements, générant un chiffre d'affaires de 292 M€. Ces sociétés prennent en compte la responsabilité sociale et environnementale dans l'ensemble de leurs activités.

Elles ont mis en place une gestion de proximité et développent depuis plusieurs années une politique active d'entretien et de requalification de leur patrimoine intégrant des préoccupations environnementales et de maîtrise de l'énergie (installation de chauffe-eaux solaires, de centrales photovoltaïques...).

Pour satisfaire une demande sans cesse accrue de logements sociaux, ces sociétés poursuivent leur effort de construction et ont livré plus de 2000 logements en 2007.

Engagements en faveur des collectivités et de leurs groupements

Cette année, les collectivités territoriales et leurs groupements ont bénéficié de 84 M€ répartis comme suit :



Sociétés immobilières

Sociétés	Localisation	Capital (en €)	Part de l'AFD (%)	Dont ressources FIDOM (%)
SIG	Guadeloupe	55 652 220	51,29	51,29
SIGUY	Guyane	1 436 919	71,06	54,24
SIMKO	Guyane	4 926 600	11,98	11,98
SIMAR	Martinique	1 077 456	63,11	40,84
SIDR	Réunion	25 000 000	53,30	35,46
SIM	Mayotte	459 000	41,66	33,33
SIC	Nlle-Calédonie	37 961 400	50,00	0



L'AFD est actionnaire de référence de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie.

→ **Les sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD est actionnaire gèrent plus de 60 000 logements.**

Certaines se sont engagées dans des opérations publiques d'aménagement ou de rénovation urbaine pour le compte des collectivités territoriales.

L'AFD assure l'animation du réseau des sociétés immobilières dont elle est actionnaire. Depuis sept ans, elle organise une rencontre annuelle dont l'objectif est de favoriser les échanges autour d'un ou plusieurs thèmes liés aux activités et préoccupations communes aux sociétés immobilières.

Lieu d'échange de bonnes pratiques, ces réunions contribuent à la professionnalisation du management et des équipes. Au cours du séminaire d'octobre 2007, les participants ont traité de la gestion active du patrimoine et des projets de rénovation urbaine, en évoquant la question du relogement préalable et de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage globale et en présentant l'avancement du grand projet de rénovation de Pointe-à-Pitre Les Abymes.

Les actions de conseil et de formation

Au-delà des financements, les agences locales de l'AFD accompagnent les politiques d'investissement des différentes collectivités par des activités de conseil et de formation mises en œuvre avec son département de formation, le Cefeb. En 2007, huit séminaires rassemblant une centaine de participants ont été organisés dans les collectivités d'Outre-mer.

Un séminaire-pilote a réuni en Guyane des responsables d'entreprises sur le thème de la gestion financière des PME. Les sept autres séminaires, en Polynésie, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, ont rassemblé des représentants de l'État, des régions, des provinces et des communes afin d'approfondir la programmation des investissements publics, les finances des collectivités locales, les modalités d'intervention de l'AFD... Le Cefeb a également animé un module du master d'aménagement et de développement du territoire en Nouvelle-Calédonie.

Promouvoir la compétitivité des entreprises et la création d'emplois

La création, le développement et la transmission d'entreprises ainsi que le maintien et la création d'emplois durables sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. L'AFD, en partenariat avec l'ensemble des acteurs des collectivités d'Outre-mer, propose aujourd'hui des solutions financières en synergie avec l'offre bancaire pour aider les entrepreneurs à créer des entreprises, les faire croître et les rendre durablement compétitives.

L'AFD met en place, par l'intermédiaire des banques, des produits financiers dédiés aux très petites entreprises et aux PME. Il s'agit de faciliter l'accès au crédit bancaire à des conditions favorables, d'assurer le financement de la commande publique et de contribuer au renforcement de la structure financière des entreprises. L'efficacité des dispositifs financiers mis en œuvre est régulièrement mesurée par des indicateurs d'impact, ainsi que par des dispositifs d'évaluation. En outre, l'AFD contribue au débat d'idées sur ce sujet. Elle participe régulièrement aux actions locales en faveur du secteur privé, avec, par exemple, le partenariat au concours « Cré Acc Guadeloupe » dédié à la création d'entreprises.

Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire

Un produit à taux bonifié : le prêt aidé à l'investissement

L'AFD met à disposition des petites et très petites entreprises un produit bénéficiant de ressources bonifiées : le prêt aidé à l'investissement. Il contribue au financement des investissements productifs à moyen et long terme en offrant aux entreprises la possibilité d'emprunter à des taux d'intérêts aidés. Introduits en 2003, ces prêts sont diffusés par les groupes bancaires installés dans l'Outre-mer (soit une trentaine d'établissements de crédit) à plus de 1600 entreprises par an, contribuant ainsi au soutien de près de 6300 emplois.

Le prêt participatif de développement

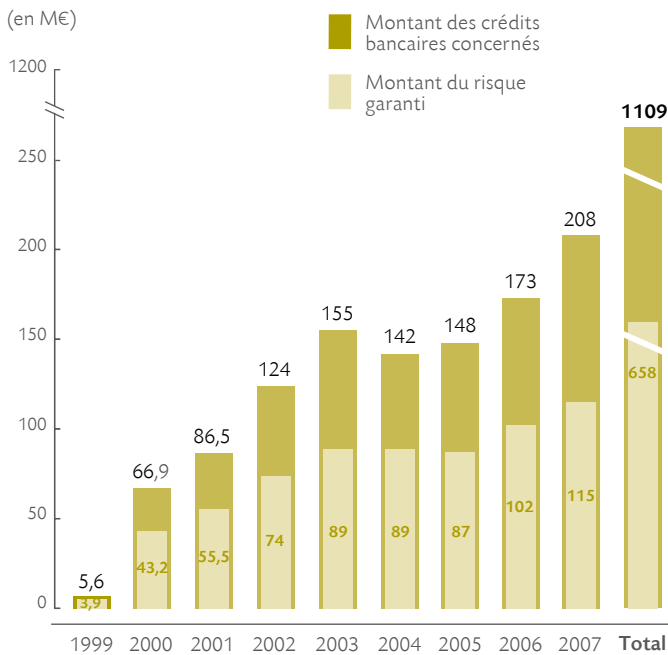
Afin de répondre aux petites entreprises qui cherchent un financement pour l'acquisition de biens à faible valeur de gage ou pour une augmentation de leur besoin en fonds de roulement, OSEO, la Caisse des dépôts et l'AFD ont lancé courant 2006, en lien avec les banques et les régions, un nouveau produit de financement : le prêt participatif de développement. Il s'agit d'un prêt à moyen-long terme, généralement compris entre 15 000 et 100 000 €, dont la caractéristique est d'être sans garantie et à un taux avantageux, octroyé en complément d'un crédit bancaire classique.

Le fonds de garantie de Mayotte soutient l'activité d'une PME dans le secteur du tourisme

Grâce à un prêt de 250 000 € garanti à 50 % par le fonds de garantie de Mayotte, une petite entreprise touristique de l'île, qui emploie trois salariés, a pu développer son activité en rachetant un catamaran. Après une légère rénovation et l'équipement du bateau en matériel de plongée, elle propose désormais des croisières d'une journée dans le lagon ou de plusieurs jours à destination des îles voisines. Cette offre de croisières est une nouveauté à Mayotte. Elle répond à une demande de plus en plus importante de la part de touristes dont le nombre est en augmentation.



EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU FONDS DOM DEPUIS SA CRÉATION



Développement d'une activité industrielle à la Martinique grâce au fonds DOM

Une entreprise de bâtiments et travaux publics basée à la Martinique a bénéficié d'un emprunt de 976 000 € garanti à 50 % par le fonds DOM afin de se lancer dans la production de gaines électriques et téléphoniques. Celles-ci étaient jusqu'à présent importées, ce qui provoquait régulièrement des ruptures de stock chez les revendeurs. L'initiative de l'entreprise permettra de mieux répondre à une demande en forte augmentation dans les Antilles, notamment depuis le cyclone Dean.

La garantie des crédits bancaires

En facilitant l'accès au financement bancaire des petites entreprises, les fonds de garantie constituent une aide économique majeure. L'AFD est opérateur de différents fonds dans toutes les géographies d'Outre-mer. En réduisant le risque du crédit pris par la banque, ces fonds favorisent l'accès au crédit bancaire des PME à tous les stades de leur existence et particulièrement les plus délicates : création, développement ou transmission, dans tous les secteurs d'activité.

Dans les départements d'Outre-mer, l'AFD gère avec « OSEO Garantie » le fonds DOM, mis en place fin 1999 sur dotations de l'État, de l'Union européenne et des régions concernées (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane). Outil utilisé par les principales banques des collectivités d'Outre-mer, ce fonds réduit jusqu'à 70 % le risque du crédit octroyé par la banque et limite automatiquement l'éventuelle caution personnelle à 50 %. En neuf ans d'activité, plus de 9 000 crédits bancaires (d'un montant consolidé d'environ 1 milliard d'euros) octroyés à des entreprises ont été accompagnés par le fonds DOM, majoritairement en faveur de très petites entreprises (90 % des bénéficiaires).

Dans les collectivités du Pacifique, à l'instar du fonds DOM, la Société de gestion de fonds de garantie d'Outre-mer (SOGEFOM), créée en 2003, a pour objectif de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Ses interventions se répartissent en trois « sections » : économie générale, zones défavorisées et renforcement du haut de bilan. En 2007, la SOGEFOM a accordé près de 330 garanties représentant un montant d'engagement de l'ordre de 20 M€. Près de 45 M€ de crédits bancaires ont ainsi été accompagnés dans des secteurs d'activité diversifiés.

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon, les deux fonds de garantie gérés par l'AFD peuvent couvrir jusqu'à 80 % du crédit dans le cas de très petites entreprises en création. En 2007, ces fonds ont doublé leur activité avec près de 3 M€ de risques pris (5 M€ de crédits bancaires ainsi accompagnés) en faveur de 70 entreprises bénéficiaires.

Soutenir les PME dans le cadre des marchés publics

Afin de faciliter le financement du cycle d'exploitation des PME titulaires de commandes publiques, l'AFD propose une gamme de produits spécialisés pour le compte du groupe OSEO, qu'elle représente depuis près de trente ans dans l'Outre-mer.

Ces produits d'OSEO financement (crédits de trésorerie, avances ou cautions solidaires) s'inscrivent dans le cadre d'une politique de service public et viennent en complément des lignes de crédit mises en place par les banques. Les avances peuvent atteindre jusqu'à 100 % du montant des factures.

Renforcer la structure financière des entreprises par le capital-investissement

L'AFD intervient en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises, afin de consolider leur structure financière et de faciliter leur croissance. Ces ressources stables complètent l'offre bancaire classique et sont employées en partenariat avec les acteurs financiers de la place. Ainsi l'Agence propose une offre diversifiée pour l'ensemble de l'Outre-mer en participant à deux dispositifs selon la taille de l'entreprise.

Lancé en 2002, le dispositif Alyse Venture (fonds commun de placement à risque) concerne les entreprises dont les besoins en fonds propres sont compris entre 0,2 et 2 M€. Le montant total investi est de 30,9 M€, dans 35 entreprises bénéficiaires. Les quatre principaux secteurs d'activité représentés dans le portefeuille sont l'industrie et les produits manufacturés (28 % des montants investis), le négoce et la distribution (23 %), les industries agroalimentaires (18 %) et l'industrie du BTP (13 %). Les sociétés régionales de capital-risque, organisées en réseau autour de la holding Alyse Participations, répondent aux besoins en fonds propres d'entreprises plus petites et peuvent y prendre des participations jusqu'à 200 000 €. Ce dispositif permet d'apporter le conseil nécessaire d'un actionnaire financier professionnel. A fin 2007, les sociétés du groupe Alyse Participations ont engagé 9,8 M€ dans 77 projets.

En outre, l'Institut calédonien de participation, détenu à 52 % par l'AFD pour le compte de l'État, a également pour objet de prendre des participations au capital d'entreprises locales.

La microfinance

L'AFD entretient depuis plus de dix ans dans l'Outre-mer des rapports étroits avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), institution de microfinance française dont la vocation est d'aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise.

Outre ses lignes de financements bonifiés, l'AFD apporte à l'ADIE une aide technique et logistique pour l'implantation et le démarrage des activités de toutes ses délégations ultramarines. L'Agence a ainsi cofinancé en 2007 une étude de marché visant à évaluer les opportunités d'une implantation de l'ADIE à Wallis et Futuna, ainsi qu'en Polynésie française.

ALYSE VENTURE

(en M€)	Montants investis	Dossiers traités
Antilles	9	11
Guyane	4,5	4
Réunion	8,5	8
Nlle-Calédonie	4,5	6
Polynésie	3,6	5
Saint-Pierre et Miquelon	0,8	1

ALYSE PARTICIPATIONS

(en M€)	Montants investis	Dossiers traités
Antilles (SAGIPAR et FIRM)	3	17
Réunion (Réunion Développement)	2	12
Guyane (Alyse Guyane et FIG)	1	9



Camions de roulage d'une entreprise de travaux en Nouvelle-Calédonie.

Favoriser un développement régional harmonieux



Longue de 520 km, la frontière entre la Guyane et le Surinam pose des problèmes de migration.

Interconnexion électrique en Dominique

L'AFD, aux côtés de la Facilité énergie de l'Union européenne et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), s'est engagée dans un projet d'interconnexion électrique qui devrait assurer la mise en valeur des ressources géothermiques de la Dominique et permettre à terme à ce pays de vendre une énergie renouvelable à moindre coût à la Guadeloupe et à la Martinique. Ce projet prévoit la réalisation d'une centrale géothermique produisant entre 45 et 90 MW qui devrait diminuer sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (plus de 250 000 tonnes de CO₂ par an pour une centrale de 90 MW). Il permettra également de réduire la dépendance énergétique des deux départements français et de favoriser le développement économique de la Dominique.

Les financements mobilisés en 2007 pour la mise en route des études et forages exploratoires de ce projet emblématique pour la zone se chiffrent à 5 M€ dont 2 M€ du FFEM et 1,5 M€ issus du programme de renforcement des capacités commerciales, géré par l'AFD.

L'action de l'AFD en matière de coopération régionale a un triple objectif. Elle vise à mieux insérer les départements et collectivités d'Outre-mer dans leur environnement immédiat, à faire bénéficier les pays voisins des compétences et des ressources disponibles dans les géographies ultramarines françaises et enfin à œuvrer sur des sujets communs à la sous-région.

Dans les Caraïbes, l'AFD entend favoriser l'émergence de projets de coopération régionale principalement dans les domaines des grandes infrastructures, de la microfinance et de la santé. En Guyane, l'agence de Cayenne joue un rôle de concertation des acteurs guyanais de la coopération régionale.

En juillet 2007, l'agence de Saint-Denis a organisé, dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion, une conférence-débat sur le thème de l'accompagnement régional des entreprises réunionnaises. Cet événement qui a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs économiques de l'île constitue le premier essai d'un renforcement des échanges entre les agences AFD de la zone, grâce à la présence et au partage d'expériences de l'agence AFD d'Antananarivo.

Flux migratoires et développement, un enjeu partagé

Les flux migratoires revêtent une importance particulière dans les pays voisins des collectivités d'Outre-mer, notam-

ment par le biais des transferts financiers des migrants, mais également en raison de l'impact de ces flux sur l'activité économique, le marché du travail, les systèmes éducatifs et de santé... Le phénomène est particulièrement marqué en Guyane et à Mayotte, où la part de population d'origine étrangère avoisine les 30 %, et dans une moindre mesure en Guadeloupe.

La régulation des flux passe par le développement économique des pays à forte pression migratoire ainsi que par l'amélioration des conditions de vie et de l'état sanitaire des populations dans leur pays d'origine.

En Haïti, les collectivités des départements français d'Amérique sont, à leur demande, de plus en plus fréquemment associées aux projets de développement menés par l'Agence. Les financements sont destinés à améliorer les conditions de vie des Haïtiens les plus démunis. Dans ce pays, l'AFD intervient dans les secteurs de la santé et de la microfinance. Elle mène un projet de réhabilitation urbaine, d'assainissement et de lutte contre les inondations à Jacmel et dans certains petits centres urbains du département du sud-est, région identifiée comme l'un des principaux lieux de provenance des migrants dans les départements d'Outre-mer.

Au Surinam, qui partage une frontière terrestre de 520 km avec la Guyane, les questions des migrations revêtent également une grande importance.

Dans ce pays, l'action de l'AFD vise à améliorer la situation des populations, que ce soit dans le secteur de la santé (poursuite de l'appui au système de santé) ou de l'éducation par la mise en place d'un projet de coopération éducative centré sur les relations de proximité entre le Surinam et la Guyane.

Deux projets en cours d'instruction (interconnexion électrique et réhabilitation de routes) visent plus particulièrement à améliorer le développement économique de la zone frontalière.

→ **En Haïti, les financements de l'AFD sont destinés à améliorer les conditions de vie des habitants les plus démunis.**

Soutenir les Comores pour réguler les flux migratoires

Aux Comores, l'action de l'Agence vise à réduire l'écart de niveau de vie entre l'archipel (en particulier l'île d'Anjouan) et Mayotte. Elle intervient pour cela dans le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture avec des projets favorisant la diversification et l'intensification des productions agricoles, la protection et la sécurisation de la ressource en eau.

D'autres actions favorisent le développement d'activités génératrices de revenus avec la relance de l'activité de la Banque de développement des Comores. Par ailleurs, un projet d'appui au secteur de la santé aux Comores financé par l'AFD permettra de développer les liens de coopération existants entre les secteurs hospitaliers comorien, mahorais et réunionnais. Ce projet améliorera la qualité et l'accessibilité aux soins.

Enfin, une étude cofinancée par l'AFD et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est actuellement menée, afin de mieux appréhender les déterminants sociaux de recours aux soins à Mayotte, notamment au sein de la population migrante.



Développement durable et environnement



Les collectivités françaises d'Outre-mer font partie de quatre « points chauds » de biodiversité (Caraïbes, Océan indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) sur les 25 existants dans le monde.

Les « points chauds » sont des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité mondiale. Ils abritent 60 % des espèces terrestres, souvent endémiques, sur à peine 1,44 % des terres émergées, ainsi que 10 % des récifs coralliens et lagons de la planète, mais ont subi une perte d'au moins 70 % de leur couvert végétal originel.

Cette situation confère aux collectivités d'Outre-mer une responsabilité toute particulière en matière de développement durable. La Guyane appartient à l'un des trois derniers grands massifs forestiers du monde. La protection de ces merveilles qui ne connaissent pas les frontières s'organise la plupart du temps dans un cadre régional.

L'AFD a participé au financement du fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) qui permet de soutenir des initiatives locales de conservation de la biodiversité. Le CEPF, au sein duquel l'AFD est représentée, est un fonds commun multi-bailleurs finançant des projets de préservation de la biodiversité en plusieurs points clés du globe et qui concernent notamment l'Outre-mer français avec les zones Caraïbes, Nouvelle-Calédonie, Océan Indien, Polynésie et Micronésie.

Une initiative sur la gestion des déchets solides est également promue par la France dans le cadre du renforcement de la coopération régionale dans le Pacifique. Lancée conjointement par l'AFD et le Programme des Nations unies pour l'environnement, elle associera plusieurs pays de la région.

Préserver la biodiversité sur le plateau des Guyanes

Le Fonds français pour l'environnement mondial soutient depuis 2002 un programme d'utilisation durable des ressources forestières du plateau des Guyanes. Ce programme, mis en œuvre par le WWF, concerne le Guyana, le Surinam et la Guyane. Son objectif est de promouvoir le développement économique et la préservation des ressources naturelles de la région par l'utilisation durable des produits de la forêt. Ses activités portent principalement sur le renforcement et la mise en réseau des aires protégées de la région, la lutte contre les effets négatifs de l'orpaillage et l'éco-certification progressive des exploitations forestières de la région. Une étape importante a été franchie en 2006 avec la certification FSC (Forest Stewardship Council) d'une concession de 570 000 ha de la société Barama au Guyana. Il s'agit de la plus importante exploitation forestière certifiée FSC à ce jour en forêt tropicale.

Une seconde tranche du programme a été initiée en 2007. Elle bénéficie d'un nouveau soutien du FFEM de 1,3 M€. Il s'agit de poursuivre les actions engagées au niveau national et régional tout en mettant l'accent sur le renforcement du rôle des communautés locales et indigènes dans la conservation de la biodiversité, l'implication des PME dans les domaines de la certification forestière et de l'exploitation aurifère, le renforcement des actions en Guyane française, le développement de la coopération avec l'Etat brésilien d'Amapa (développement de l'écotourisme entre le Parc national de Cabo Orange et le Parc naturel régional, observatoire des activités illégales...)





4

Relever les défis communs du Nord et du Sud

Outre la réduction de la pauvreté et le soutien de la croissance, la mission de l'AFD recouvre la préservation des biens publics mondiaux. Ces nouveaux défis se posent aussi bien aux pays du Nord qu'aux pays du Sud. Pour les relever, l'Agence finance des projets qui prennent en compte le réchauffement climatique, la dégradation des forêts tropicales ou encore la fragilité des Etats et les sorties de crises.

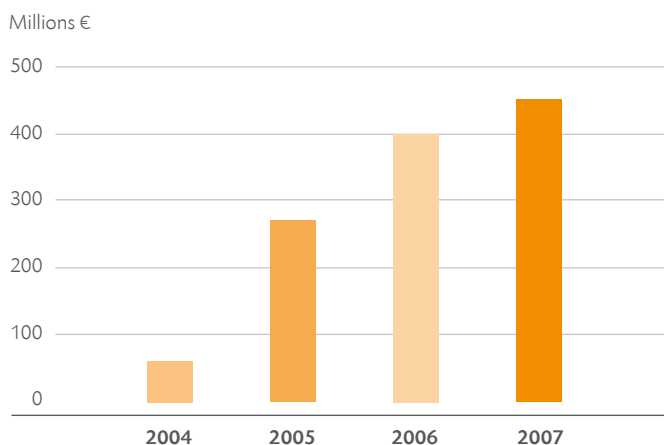


La lutte contre le réchauffement climatique

Les enjeux et les menaces que le changement climatique fait peser sur la planète ont bénéficié cette année d'une médiatisation sans

précédent : remise du Prix Nobel de la Paix conjointement au Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à Al Gore, publication du quatrième rapport du GIEC, conférence de Bali sur le climat et Grenelle de l'environnement.

Montants engagés par le Groupe dans la lutte contre le changement climatique



Cette actualité confirme l'opportunité des engagements pris par l'AFD dès 2004 dans la lutte contre le changement climatique. En 2007, les montants engagés par l'Agence dans ce cadre ont franchi le cap de 455 M€ (+10 % par rapport à 2006).

Cet effort a été très majoritairement réalisé dans la zone de solidarité prioritaire (73 % des engagements). Il sera renforcé dans les prochaines années par la mise en œuvre d'une stratégie dans le domaine de l'énergie. Ce secteur occupe en effet une place prépondérante dans les projets financés par l'AFD qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il représente 83 % des engagements en montant. L'intermédiation financière (9 %), le développement urbain (6 %), l'agro-écologie et la gestion des forêts (2 %) sont les autres secteurs ou vecteurs contribuant à cet effort.

Soutenir la politique de développement durable de la ville de Curitiba au Brésil

En intégrant le développement durable à ses politiques publiques depuis plusieurs décennies, la municipalité de Curitiba, capitale de l'Etat du Paraná au sud du Brésil, a acquis une réputation mondiale tant dans le secteur des transports collectifs que celui de la préservation de la biodiversité.

La politique d'aménagement du territoire de la ville vise à articuler la planification de l'usage des sols (logements, équipements urbains...), la planification des infrastructures de transport (systèmes de voirie et de transports collectifs) et la préservation de l'environnement.

L'intervention de l'AFD en faveur de la municipalité par un prêt de 36,2 M€ financera l'extension des capacités du réseau de transport public et la création d'un corridor écologique : récupération des espaces naturels dégradés, protection des bassins hydrographiques et réintégration des espèces natives. Ce programme soutiendra la politique de renforcement de la biodiversité dans la ville et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements.

La stratégie dans le domaine de l'énergie se décline suivant trois axes d'intervention :

- le soutien à une croissance économique sobre en carbone par le recours aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande ;
- l'accès pour tous à une énergie moderne et fiable ;
- le développement de systèmes énergétiques compétitifs et sécurisés.

Le Bilan Carbone

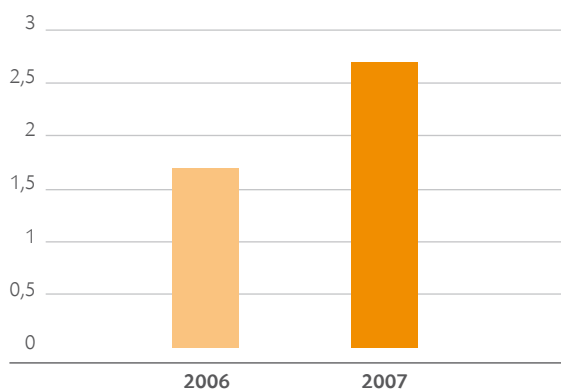
Cette année aura été marquée par l'utilisation croissante par l'AFD du Bilan Carbone, un outil permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par un projet, ainsi que les réductions d'émissions par rapport à un scénario de référence. Grâce à cet outil, les réductions d'émissions ont été mesurées pour 25 projets. La réduction annuelle globale s'élève à 2,7 millions de tonnes de CO₂ en 2007, soit 1 million de tonnes de plus qu'en 2006. A l'horizon 2016, les réductions d'émission ainsi cumulées représenteront 41,3 millions de tonnes de CO₂ soit l'émission annuelle de 5 millions de Français.



En Afrique du Sud, la construction d'une ferme éolienne permettra d'économiser 250 000 tonnes de CO₂ par an.

Réductions d'émissions annuelles engendrées par les projets du Groupe (en millions de tCO₂ éq)

Millions de tonnes annuelles



Financer une ferme éolienne en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud compte parmi les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, du fait de la prépondérance du charbon dans son bilan énergétique, de la faible efficacité énergétique dans l'industrie, l'habitat et les transports et du faible coût de l'électricité qui n'incite pas à l'économie.

Dans ce contexte, l'AFD a approuvé l'octroi d'un prêt de 100 M€ à l'opérateur national Eskom pour le financement d'une ferme éolienne de 100 MW dans la province nord du Cap. La construction de cette ferme éolienne, qui produira environ 280 GWh par an, permettra d'économiser chaque année 250 000 tonnes de CO₂ et viendra renforcer la sécurité de l'alimentation électrique de la région du Cap. Ce projet permettra au gouvernement sud africain et à Eskom de démontrer leur engagement dans la lutte contre les gaz à effet de serre et la promotion des énergies renouvelables.

Financer un barrage hydroélectrique en Ouganda

L'Ouganda traverse depuis 2004 une crise sévère dans le domaine de l'énergie. Pour y remédier, le gouvernement ougandais a décidé la réalisation et l'exploitation pendant 30 ans d'un barrage hydroélectrique d'une capacité de 250 MW à Bujagali, en aval du lac Victoria sur le Nil. Ce projet devrait générer à lui seul près de la moitié de l'énergie produite dans le pays en 2012 et de l'ordre du quart en 2020. Il constitue également la solution la plus économique de production d'électricité tout en présentant des impacts environnementaux et sociaux réduits. Le projet, qui vient en substitution du développement de projets plus émissifs en gaz à effet de serre, permettra en outre d'éviter l'émission de 1 million de tonnes de CO₂ par an. Des études sociales et environnementales particulièrement approfondies ont été engagées. Le projet fait l'objet d'un cofinancement avec Proparco à hauteur de 70 M\$.

La préservation des forêts en Afrique centrale

Alors qu'elles ne représentent que 7 % des terres émergées, les forêts tropicales concentrent plus de 50 % de la biodiversité de la planète.

Elles souffrent d'une intense dégradation, la déforestation ayant atteint une surface annuelle de plus de 7 millions d'ha au cours des années 90.

A la crainte d'une perte irréversible de biodiversité, s'est ajoutée la prise de conscience du rôle du déboisement de la forêt tropicale dans le changement climatique, à l'origine de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport Stern indique par exemple que la lutte contre la déforestation représenterait le moyen le moins coûteux et le plus rapide à court terme pour lutter contre le changement climatique.

Trois questions à Guillaume Ernst, expert forestier de l'AFD

Comment gérer durablement les forêts d'Afrique centrale ?

Dans les pays d'Afrique centrale, l'AFD soutient la mise en place de plans d'aménagement forestier, instruments fondamentaux de la gestion durable des forêts. Ils permettent de planifier les activités d'exploitation forestière sur une très longue période en envisageant un prélèvement d'un volume annuel de bois compatible avec sa préservation sur le très long terme.

Que trouve-t-on dans ce plan d'aménagement ?

Des normes nationales définissent le cadre du plan d'aménagement. Elles intègrent des aspects liés à la biodiversité – flore et faune – et aux écosystèmes ainsi que des aspects sociaux concernant les salariés de l'entreprise exploitante et les populations locales.

Ce plan a-t-il force de loi ?

L'accord entre l'Etat et l'entreprise concessionnaire sur le contenu de ce plan débouche sur la signature d'une convention d'exploitation qui représente alors le cahier des charges devant être respecté par l'entreprise. Cette dernière peut ainsi travailler dans la légalité sans gaspiller la ressource.





Au Congo, l'AFD appuie la gestion durable de la forêt tropicale.

Depuis dix ans, l'appui de l'AFD en faveur d'une exploitation durable des forêts des pays d'Afrique centrale, deuxième massif tropical après l'Amazonie, est constant. Il prend en compte le rôle essentiel des forêts tropicales pour le développement des économies des pays du bassin du Congo et pour les équilibres écologiques. Cette orientation majeure repose sur le principe d'un équilibre nécessaire entre les surfaces forestières faisant l'objet d'une protection totale – principalement grâce à la mise en place de parcs nationaux – et les forêts pouvant faire l'objet d'une exploitation durable, c'est-à-dire compatible avec la préservation des ressources forestières, grâce à la mise en place de concessions forestières durables.

Une nouvelle approche a été promue à partir de 2006 avec le financement de projets d'appui pour l'aménagement à long terme des petites et moyennes concessions au Gabon puis de l'ensemble des concessions de la région sud au Congo.

Appuyer la gestion durable des forêts au Congo

Les forêts du Congo occupent 65 % du territoire national. La superficie forestière consacrée à la production de bois s'élève à 15 millions d'hectares et celle des aires protégées à 3,1 millions d'hectares. Les cinq dernières années ont connu une croissance très rapide des activités extractives, la production ayant plus que doublé pour atteindre 1,5 million m³, avec une augmentation très forte dans le sud où les limites de la production durable semblent déjà dépassées. Le projet financé par l'AFD à hauteur de 5 M€ vise à appuyer la gestion durable des forêts du Congo et à réduire les désordres environnementaux sur les massifs forestiers du sud du pays. Il améliorera la gouvernance du secteur, en étendant la dynamique d'aménagement à l'ensemble des opérateurs forestiers et en renforçant les capacités institutionnelles de l'administration forestière et la formation professionnelle. Ce financement permettra de former les agents forestiers, de les équiper et d'élaborer des outils de pilotage grâce à la constitution de bases de données, d'un système d'information géographique, d'une cartographie forestière fondée sur l'exploitation de photos satellites et à la réalisation d'enquêtes de terrain...

Sorties de crise et Etats fragiles



L'AFD participe à des projets de reconstruction dans les pays en sortie de conflit comme l'Afghanistan.

Soutenir les PME libanaises ayant subi les conséquences du conflit de juillet 2006

Les effets de la guerre israélo-libanaise de l'été 2006 ont été particulièrement dévastateurs pour les PME libanaises, alors que le premier semestre de l'année avait été marqué par un taux de croissance exceptionnel. Les coûts directs du conflit ont été estimés à plus de 3 milliards de \$, dont près d'un tiers porterait sur les installations des entreprises. Les conséquences indirectes, aggravées par trois semaines de blocus aérien et maritime suite à la fin des hostilités, sont particulièrement importantes, notamment pour les entreprises dont l'activité est saisonnière, travaillant à l'exportation ou dépendant massivement d'intrants importés.

Afin d'éviter la prolifération des défaillances des PME libanaises, l'AFD a mis en place une gamme de lignes de crédit d'un montant total de 125 M€ en faveur de sept banques libanaises, destinées exclusivement au financement des PME affectées par le conflit militaire et justifiant d'une situation saine avant le conflit.

Les prêts bonifiés octroyés aux PME par les banques partenaires du projet apportent une réponse concrète aux besoins de reconstruction, de reconstitution de stock-outils, d'équipement, de renforcement de fonds de roulement ou de restructuration de dettes et permettent de pérenniser leur activité.

La paix est l'un des défis communs de l'humanité parmi les plus importants. La préserver consiste à mettre un terme aux conflits violents, là où il en existe, et à faire en sorte que les sorties de conflit soient réussies, non seulement en termes de reconstruction, mais également en apportant des solutions aux problèmes ayant engendré lesdits conflits. Plus généralement, cela consiste à traiter le plus en amont possible les situations potentiellement porteuses de crises graves et de conflits.

L'AFD s'est engagée dans cette approche préventive. Ce choix est conforme à son implication sur le long terme et à ses domaines d'intervention centrés sur les variables économiques et sociales qui, bien souvent, commandent les éléments de fragilité et d'instabilité des Etats et sociétés du Sud.

Afin de rendre plus pertinentes ses interventions, l'Agence s'est dotée cette année d'une stratégie spécifique dédiée à ces questions, stratégie qui contribue également à la lutte contre la pauvreté. Elle met notamment l'accent sur la gestion concertée des ressources naturelles, la génération d'emplois et de revenus, l'accès aux services sociaux de base et l'appui au secteur informel, principal lieu d'activités économiques dans nombre de pays où intervient l'AFD.

En application de ces nouvelles orientations, l'AFD a d'ores et déjà entamé la refonte de ses stratégies interventions dans les pays où cela est nécessaire, comme au Tchad ou en République Démocratique du Congo. Elle met aussi à contribution son outil de financement des ONG. Elle a ainsi lancé en 2007, un appel à propositions pour monter des projets au profit de populations civiles déplacées par des conflits, intégrant des composantes d'assistance humanitaire, de réinsertion économique, d'accès aux services sociaux de base et de relance du développement.

→ **Préserver la paix consiste à traiter le plus en amont possible les situations potentiellement porteuses de crises graves et de conflits.**

Parmi les opérations les plus emblématiques, des lignes de crédit ont été consenties à des banques libanaises pour faciliter la relance de l'activité économique au lendemain de la guerre de l'été 2006 (voir encadré). Toujours au Liban, l'AFD a financé un projet de développement local dans le secteur de déploiement de la composante militaire française de la force des Nations unies.

Plus classiquement, et selon une approche bien rodée, l'AFD a financé un programme d'alimentation en eau potable, dans les bidonvilles de Kinshasa, dont les modalités de fonctionnement permettent de pallier les défaillances de l'Etat et du secteur public.

Enfin, elle a poursuivi son appui au relèvement des destructions du tremblement de terre de 2005 au Pakistan et à la création d'emplois à Bangui, en République Centrafricaine, sous forme de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Créer un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable en Cisjordanie

La Cisjordanie est une région fortement touchée par la rareté de la ressource en eau. Dans la zone de Jénine, où 62 % des foyers vivent en dessous du seuil de pauvreté et où le taux de chômage est de plus de 44 %, les populations dépendent essentiellement d'une alimentation en eau potable par camion-citerne, dont le coût a fortement augmenté du fait des difficultés d'acheminement liées aux blocages israéliens (jusqu'à 3,6 €/m³).

Une subvention de 10,6 M€ a été consentie à l'Autorité palestinienne pour la création d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable.

L'objectif du projet est de développer ce réseau dans six villages du district de Jénine à travers l'équipement d'un puits, l'élaboration d'un réseau d'adduction de 21 km, la construction de cinq réservoirs et la création de réseaux de distribution dans les villages. Le projet comprend également une contribution au coût de raccordement des usagers, le renforcement des capacités du futur exploitant du réseau ainsi que la sensibilisation des populations à l'assainissement et à la protection de la ressource. Il permettra d'offrir une eau potable de meilleure qualité et en quantité suffisante aux 25 000 habitants des villages concernés par le projet.

5

La production intellectuelle

La production intellectuelle, activité majeure de l'AFD, a pour vocation de contribuer à la définition des politiques de développement de la France et de ses partenaires. Elle ancre les stratégies opérationnelles de l'Agence dans une démarche d'appel à la connaissance et de capitalisation. Elle comprend à cet effet des travaux de réflexion, d'évaluation et de recherche sur les problématiques et opérations de l'aide au développement, des publications, la participation aux débats mondiaux, l'organisation de conférences internationales. Elle alimente également les actions de formation engagées par l'AFD au bénéfice de ses zones d'intervention.



RUM

LE AVENIR

des réussites africaines

- 12 février



La contribution au débat

L'activité de production intellectuelle de l'AFD est devenue au fil des ans un

indispensable complément de ses outils financiers et techniques. Les travaux de recherche sur les zones géographiques dans lesquelles l'Agence intervient, sur l'ingénierie financière au service du développement durable et sur la prise en compte des biens publics mondiaux dans les processus de croissance approfondissent la connaissance de l'aide publique au développement et contribuent aux débats qui s'y rattachent.

Nombre total des publications annuelles de l'AFD



En 2007, l'AFD a continué à développer sa capacité de réflexion, de capitalisation, d'échanges d'expériences, de formation et de communication sur l'aide publique au développement, et plus largement sur le financement du développement.

Cet effort de production intellectuelle repose sur :

- des programmes d'études et de recherche : 69 nouveaux programmes ont été engagés en 2007, pour un budget total de 2,8 M€ ;
- des actions de formation dispensées par le Cefeb : 58 en 2007, touchant 1433 participants de plus de 20 pays, ou des prestations de conseil ;
- des publications : travaux de recherche (7 Notes et Documents et 18 Documents de travail), évaluations (sous la forme des trois nouvelles séries ExPost), revue Afrique Contemporaine (4 numéros en 2007), ouvrage annuel Regards sur la Terre, publié en collaboration avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et dont la livraison 2008 (parue en octobre 2007) est consacrée au thème « Biodiversité, nature et développement » ;
- l'organisation de nombreux séminaires et conférences d'ampleur internationale, dont : le forum Afrique-Avenir ; la première conférence internationale consacrée à l'Outre-mer, dans le cadre du projet CEROM (Comptes économiques rapides de l'outre-mer, en coopération avec l'Insee et les Instituts d'émission de l'Outre-mer) sur les enjeux de l'ouverture des économies ultramarines ; la conférence annuelle du réseau professionnel Gefop (Groupe d'experts en formation professionnelle) qui a permis en novembre à plus de 300 experts de débattre sur le thème de « La formation professionnelle au cœur des politiques de développement » ; la rencontre annuelle, désormais traditionnelle, organisée en partenariat avec le réseau EUDN (European Development Research Network) consacrée au lien entre culture et développement et qui a rassemblé le 5 décembre environ 700 participants ;
- l'établissement et le renforcement des partenariats stratégiques avec des centres universitaires et de recherche européens et internationaux.

Forum Afrique Avenir

L'AFD a été l'un des organisateurs du Forum « Afrique Avenir – Rencontres des réussites africaines », qui s'est tenu le 12 février à Paris. Cet événement, initié par le Président de la République, a réuni plus de 1000 participants et a donné la parole à une soixantaine d'intervenants venus de l'Afrique toute entière. Artistes, chefs d'entreprise, enseignants, membres d'associations, politiciens ont évoqué leurs réussites professionnelles et ont témoigné de la diversité, de la vitalité et de la créativité du continent.

Les nombreuses retombées médiatiques ont véhiculé une image positive et dynamique de l'Afrique.

Évaluer pour mieux aider

Une des finalités de l'activité de production intellectuelle est d'appuyer les projets et les stratégies par le biais des évaluations. L'AFD a ainsi mis l'accent sur le développement d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de ses structures opérationnelles, le lancement d'évaluations sectorielles ou la participation à des évaluations conjointes de politiques publiques. Afin de nourrir la réflexion stratégique sur les évolutions de son dispositif, l'Agence a mené une analyse comparative d'une dizaine d'institutions de développement.

L'AFD s'appuie sur une gamme diversifiée d'outils. Plusieurs évaluations stratégiques ont ainsi été engagées, comme celle du barrage de Manantali, en partenariat avec la Coopération allemande et la Banque européenne d'investissement. De même, des synthèses d'évaluation de projets et programmes et des capitalisations thématiques basées sur l'analyse comparative ont été menées l'an dernier, par exemple sur les collaborations entre l'AFD et les collectivités locales françaises.

Pièces majeures du dispositif, des évaluations externes décentralisées – qui conduiront à terme l'Agence à évaluer, avec ses partenaires du Sud, tous ses financements après achèvement – ont été mises en place en 2007. L'AFD a par exemple évalué son soutien à l'investissement des PME en Turquie. Au total, huit évaluations-pilotes dans quatre pays ont été engagées à ce jour. L'objectif est de les rendre systématiques d'ici fin 2010 en finalisant une méthodologie et en organisant des cycles de formation à l'attention du personnel.

L'Agence a aussi lancé une nouvelle évaluation scientifique d'impact sur la micro-assurance de santé au Cambodge (avec Berkeley University), dans le prolongement de celle engagée en 2006 sur le microcrédit au Maroc (avec l'École d'économie de Paris et le Massachusetts Institute of Technology).

La diffusion des travaux d'évaluation et de capitalisation a enfin fait l'objet, pour la première fois, d'un soin particulier, avec la parution d'une quinzaine de documents, sous la forme de trois séries de publications intitulées ExPost (notes de synthèse, documents d'évaluation et capitalisation, notes méthodologiques).

La lettre des économistes

Publiée quatre à cinq fois par an, La lettre des économistes est une revue d'information, de débat et d'analyse économique. Travaux sur l'évolution des concepts et des politiques d'aide, articles sur l'actualité économique des zones d'intervention, présentation des publications de l'AFD... la revue aborde l'économie au sens large, incluant à la fois l'étude des situations et des problématiques, et l'analyse des outils et des institutions. Les réflexions qui y sont développées visent à mieux définir les objectifs de l'aide, améliorer les méthodes d'intervention et la coordination entre bailleurs de fonds, développer des instruments de mesure de performance.

Les trois dernières publications de l'année 2007 ont traité : l'Asie, dix ans après la crise ; l'efficacité énergétique ; l'efficacité de l'aide. La lettre des économistes est aussi disponible en langue anglaise.

Afrique Contemporaine

L'AFD publie chaque trimestre une revue consacrée à l'Afrique et aux questions de développement. En 2007, Afrique Contemporaine a préparé trois dossiers, l'un sur la gestion des ressources naturelles dans les pays du Sud, l'autre sur le thème décentralisation et développement et le troisième – un numéro double – sur l'évolution des finances publiques en Afrique subsaharienne et sur les innovations tant dans le traitement de la dette que dans les outils financiers des bailleurs.

Cette année a par ailleurs été marquée par une augmentation significative du lectorat, en raison principalement de l'essor des consultations électroniques. D'une année sur l'autre, le nombre d'articles ainsi consultés a été multiplié par presque six (de 31 000 à 175 000). Les achats « papier », hors abonnements institutionnels, ont été multipliés par trois.

Commerce et stratégies de développement

Malgré des systèmes de préférences tarifaires et une ouverture déclarée, les différentiels

Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires

Les accords de Cotonou envisagent un partenariat renouvelé, fondé sur la réciprocité, entre l'Union européenne et six régions des pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). Ces accords de partenariat économique seraient mieux à même de répondre aux nouveaux défis de la mondialisation et aux contraintes juridiques de l'Organisation mondiale du commerce que les accords préférentiels qui prévalaient jusque là. Ils pourraient être une opportunité pour constituer de véritables marchés régionaux au sein des pays ACP, à condition que la libéralisation ne soit pas uniquement commerciale. Des aides financières significatives doivent accompagner le processus d'ouverture : elles permettraient, outre la mise en place de filets sociaux, d'améliorer les capacités productives, d'encourager la diversification mais aussi d'amorcer la transition fiscale.

Document de travail n° 36, janvier 2007. Téléchargeable sur www.afd.fr

de compétitivité continuent de se creuser pour les pays les moins avancés. Dans certains d'entre eux, l'intégration sur le marché mondial ne progresse pas et les investissements directs étrangers stagnent, en dépit des efforts déployés par les gouvernements.

L'insuffisance des capacités productives est responsable de la faible capacité exportatrice de ces pays. Ils souffrent par ailleurs d'une faible capacité structurelle d'analyse en politiques commerciales (connaissances des opportunités de marché, des impacts économiques, sociaux et environnementaux des accords commerciaux...). Un accompagnement adéquat de la libéralisation pourrait permettre de relever les défis de l'insertion des pays sur les marchés.

Afin d'appuyer le renforcement des capacités commerciales et d'analyses, qui permettent de répondre aux enjeux de compétitivité dans les pays en développement, l'AFD publie des études, évaluatives comme prospectives, avec de nombreux partenaires. De plus, grâce à une solide coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, elle contribue à tisser un réseau d'experts africains en politiques commerciales.



Culture et développement



Deux conceptions s'opposent sur la relation entre culture et développement. La première défend que la culture peut être un obstacle au développement. Dans ce cas, le progrès de certaines sociétés serait conditionné à un changement culturel. La seconde considère au contraire que les traits culturels s'adaptent à des déterminants plus fondamentaux tels que la technologie ou les facteurs économiques. Comment dépasser ces deux visions et définir une politique publique susceptible d'accélérer le progrès économique et le changement culturel vus comme deux forces agissant de concert sur les sociétés ?

L'AFD a décidé de répondre à ces questions par la confrontation de travaux académiques de nature pluridisciplinaire en organisant avec le réseau d'économistes européens EUDN une conférence sur le thème « Culture et développement, la culture fait-elle la différence ? ». Celle-ci s'est tenue le 5 décembre 2007 à la Maison de la chimie, et a réuni plus de 700 participants du Nord et du Sud. Les travaux de la journée se sont articulés autour de quatre sessions consacrées à la religion, aux relations de parenté, à la culture de la pauvreté et à l'esprit d'entreprise. Les débats ont permis d'initier une réflexion originale sur la prise en compte de la culture dans les processus de développement. Ils ont également montré la pertinence d'une approche conjointe par l'économie et la sociologie ou l'anthropologie, pour comprendre les comportements et les imaginaires associés aux processus de développement, non seulement dans les pays d'intervention mais aussi au sein même des agences d'aide au développement.

Sous-développement économique au Moyen Orient : le rôle historique de la culture, des institutions et de la religion

Timur Kuran (Duke university) s'est attaché à dépasser la vision simpliste d'une culture islamique monolithique et immuable qui serait responsable du retard économique des pays musulmans. Il a notamment critiqué certains classiques de la littérature sur le monde arabe pour lesquels l'Islam véhiculerait des valeurs comme le fatalisme ou la préférence pour les relations personnelles plutôt que les normes impersonnelles. Il a montré que l'Islam, même s'il repose sur une règle écrite figée, a donné lieu à de multiples interprétations pragmatiques locales au cours des siècles afin de s'adapter à l'évolution des pratiques sociales pour donner lieu à la constitution d'une « économie musulmane ».

Conférence « Culture et développement, la culture fait-elle la différence ? », décembre 2007.

Une réflexion sur les partenariats public-privé

Le constat de l'inefficacité des entreprises publiques en Afrique et de leur situation financière alarmante, a, durant les années 90, conduit les acteurs

du développement à promouvoir l'introduction du secteur privé dans les services publics. L'apport d'un opérateur privé souvent étranger était alors présenté comme le seul moyen d'assainir les finances et d'atteindre des objectifs de service public.

Le concept de « privatisation » étant souvent mal perçu et les Etats souhaitant conserver leur responsabilité dans ces secteurs, le modèle de « partenariat public-privé » est alors apparu comme une solution particulièrement adaptée pour faire face aux besoins considérables des pays concernés. Ces partenariats reposent sur une logique de communauté d'intérêts et de partage des risques entre les parties.



Le bilan des premières expériences dans les infrastructures en Afrique apparaît cependant décevant : problèmes financiers et politiques, renégociation des contrats aboutissant dans de nombreux cas à un abandon ou à un non renouvellement, améliorations de service inférieures à des objectifs souvent trop ambitieux, répartition inégale des bénéficiaires, mauvaise perception par les opinions publiques... Le modèle a aujourd'hui des difficultés à attirer les opérateurs privés et à convaincre les autorités publiques.

→ **Des partenariats publics-privés sont envisageables dans des secteurs tels que la santé, l'éducation ou encore la formation professionnelle.**

Certaines expériences positives incitent pourtant à approfondir la réflexion afin de promouvoir des solutions pérennes, quitte à élargir le champ du partenariat en dehors du schéma classique de gestion déléguée confiée à un opérateur privé étranger. Des partenariats public-privé peuvent en effet être envisagés dans d'autres secteurs que les infrastructures (santé, éducation, formation professionnelle) ou avec d'autres acteurs (privés locaux, société civile, collectivités territoriales).

L'AFD a lancé un ensemble de travaux sur les expériences de partenariats public-privé qu'elle a réalisées, en intégrant aux analyses économiques une approche sociologique et politique des questions de régulation. Une dizaine d'études de cas a été menée dans plusieurs secteurs d'infrastructures en Afrique (eau, électricité, transports).

Trois questions à Aymeric Blanc, co-auteur de l'étude : «La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire ?»

Document de travail n°44 (août 2007)

Peut-on parler d'une « success story » dans le cas de la concession du chemin de fer du Cameroun ?

Au regard des objectifs fixés, le processus de « privatisation » paraît satisfaisant : l'Etat s'est affranchi de dépenses importantes, les investissements ont repris et l'augmentation des volumes de fret transportés a permis à la société de retrouver des bénéfices. Le Trésor public camerounais sort donc gagnant, de même que le concessionnaire privé qui sécurise son activité de logistique dans le pays.

Pourquoi alors est-elle impopulaire ?

Les voyageurs sont les grands oubliés de la réforme, bien que leur situation ne soit pas pire que pendant les dernières années de la régie nationale. L'insatisfaction de la population correspond à une déception par rapport aux espoirs qu'avait suscités l'arrivée du concessionnaire privé (qualité du service toujours aussi médiocre, retards, mauvaise communication de la part du concessionnaire et de l'Etat). De plus, les représentations et les mythes liés à l'histoire du rail et à sa construction douloureuse pendant la période coloniale donnent à cette infrastructure un caractère affectif singulier pour les Camerounais.

Quels enseignements peut-on tirer de cette étude de cas ?

La réaction violente des voyageurs du train (sabotage, occupation des voies) montre qu'un bon modèle de gouvernance de partenariat public-privé doit prévoir un mode de participation des usagers du service.

Le développement durable

Les interrogations sur les interactions entre les différentes composantes

Programme de recherche sur la réhabilitation énergétique des bâtiments existants à Wuhan en Chine

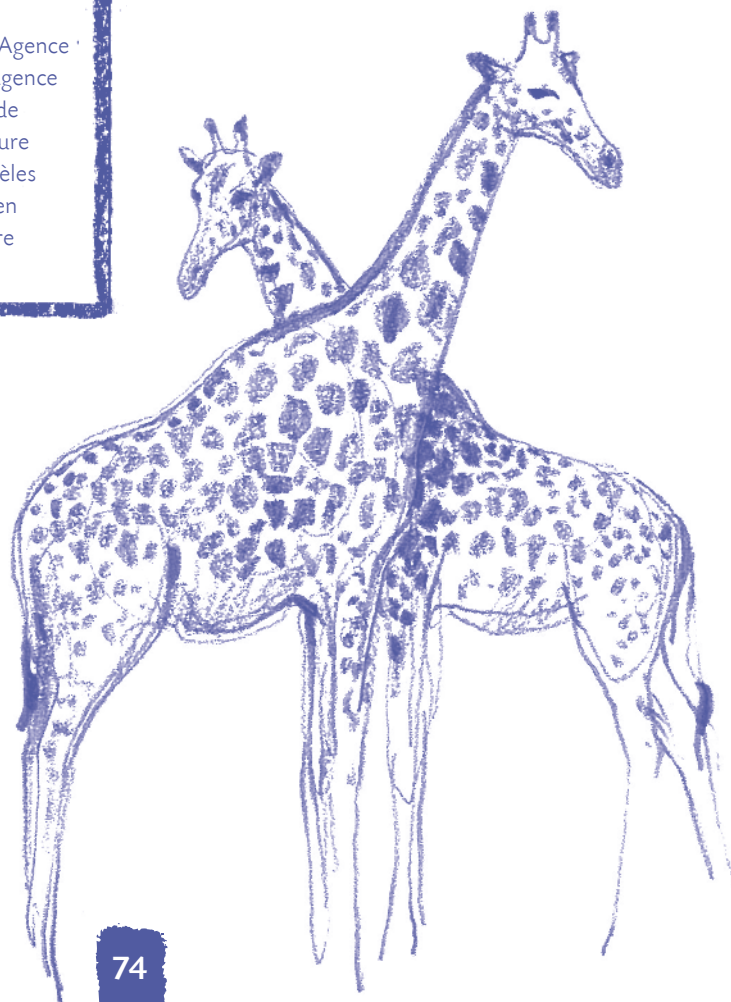
La réhabilitation énergétique des bâtiments existants, résidentiels et tertiaires, représente l'un des enjeux majeurs des deux ou trois prochaines décennies. En effet, en consommant à lui seul près de 40 % de l'énergie mondiale, ce secteur présente les plus fortes potentialités d'économie d'énergie et donc de lutte contre le réchauffement climatique.

En Chine, il représente un parc de 40 milliards de m² constitué de bâtiments peu économes en énergie. C'est l'une des raisons pour laquelle l'AFD a lancé un important programme de recherche répondant à une demande locale, qui fixe comme objectif une réduction de 20 % de l'intensité énergétique sur la période 2006-2010. Ce programme pluriannuel vise à mettre en place une politique d'efficacité énergétique à l'échelle d'une capitale provinciale chinoise (7 millions d'habitants) et son extension à l'ensemble de la province (60 millions d'habitants). Il entend traiter dans un premier temps l'ensemble des bâtiments publics et du secteur tertiaire, totalisant pour la seule ville de Wuhan un parc de 70 millions de m².

La partie chinoise a mis en place une équipe pluridisciplinaire d'une quarantaine d'experts. L'AFD a dédié un expert et sollicité l'appui de structures de référence comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou l'Agence internationale de l'énergie. En plus de la coordination de l'ensemble des acteurs de la partie française, l'AFD assure la réalisation d'un état des lieux sur les stratégies, modèles institutionnels, outils et pratiques les plus significatifs en termes d'efficacité énergétique dans un certain nombre de pays du Nord.

du développement sont de plus en plus présentes dans les esprits. Elles sont souvent regroupées dans un appel à un développement plus durable. Néanmoins, le corps de doctrine théorique peine à sortir car ces interactions sont complexes ou antinomiques. Par exemple, l'espoir mis dans les agro-carburants est pondéré par le risque d'une amplification de la déforestation. De même, le constat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui sonne l'alarme sur les émissions de CO₂ entre en contradiction avec le fait que pour une majorité de la population pauvre, le développement passe notamment par l'acquisition d'une voiture ou que, pour les pays pauvres ou émergents, le développement requiert davantage d'accès à l'énergie.

Les impacts qualitatifs de la croissance commencent à recevoir davantage d'attentions, au-delà des seuls aspects quantitatifs. Si le rapport Stern sur l'analyse économique du changement climatique a eu un impact médiatique, il a aussi contribué à faire évoluer la doctrine du développement et à démontrer qu'il peut être rentable pour l'humanité et les pays du Sud de gérer différemment la croissance nationale et mondiale en préservant les forêts par exemple.



En 2007, l'Agence a continué à alimenter ce débat à travers sa production intellectuelle et sa collaboration aux réflexions internationales.

L'AFD a ainsi participé avec l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe) à l'élaboration d'un outil de calcul simplifié du bilan carbone pour mieux analyser les impacts des projets. Elle s'est aussi fortement engagée, au sein de la délégation française, dans la négociation « climat » de la conférence de Bali sur la lutte contre le déboisement des forêts tropicales. Le partenariat de longue date noué avec les Etats du bassin du Congo, les actions de terrain sur la gestion durable des forêts et l'alliance avec les grandes ONG environnementales (WWF, WCS, CI) ont permis à la France de proposer une résolution prenant enfin en compte les forêts africaines.

L'AFD a aussi financé une étude économique du coût de la désertification, source d'information importante pour la conférence sur la désertification et la dégradation des terres qui s'est tenue à Madrid en septembre. Cette étude a en effet renforcé la visibilité des impacts négatifs de l'appauvrissement des sols pour les populations pauvres, préoccupation importante pour les pays africains. Par ailleurs, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et l'AFD ont publié en 2007 un livret sur l'agro-écologie et les systèmes de culture qui préservent les sols, avec des fiches techniques à l'attention de tous types d'acteurs (décideurs, agriculteurs, agronomes et non spécialistes).

Enfin, l'AFD publie de nombreux articles et ouvrages qui contribuent au débat sur le développement durable en se fondant sur l'expérience pratique acquise grâce à ses projets. A ce titre, le second volume de *Regards sur la Terre*, publié fin 2007, est consacré à la biodiversité après un premier livre sur le changement climatique (voir encadré).



Flore de la forêt guyanaise.

→ **L'AFD s'est fortement engagée dans la conférence de Bali sur la lutte contre le déboisement des forêts tropicales.**

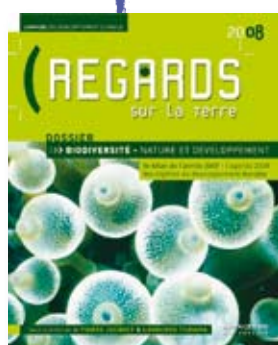
Regards sur la Terre : l'annuel du développement durable

Fruit de l'initiative de l'AFD et de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), *Regards sur la Terre* offre une lecture critique et scientifique des principaux événements de l'année du développement durable et des questions qui alimentent les réflexions et les discussions internationales.

Regards sur la Terre a choisi de faire de la biodiversité son dossier 2008 pour favoriser la prise de conscience et répondre aux questions fondamentales : le développement et la protection de la nature sont-ils compatibles ? Comment et avec

quels acteurs préserver la biodiversité ?

Les pays émergents sont-ils une nouvelle menace pour la biodiversité ? Il donne des idées d'actions à entreprendre pour que la dégradation des écosystèmes n'empire pas au cours du XXI^e siècle.



Suivi macroéconomique

Trajectoire de croissance d'un pays en développement

Burkina Faso : Sur longue période, le régime de croissance burkinabè est lent mais relativement régulier par rapport à ceux que l'on observe dans d'autres pays d'Afrique. La période 1995-2006 est caractérisée par une augmentation de la croissance et une réduction de ses fluctuations. L'accélération sensible depuis 2000 correspond à la très forte augmentation du volume de coton produit : la filière, grâce à sa structuration, a probablement généré des effets d'entraînement importants sur l'économie du pays. Elle traverse cependant depuis trois ans une crise profonde se traduisant par des pertes d'exploitation importantes au sein des sociétés cotonnières. Si elle n'a pas entraîné de ralentissement de la croissance, il est possible que cette situation évolue dès 2008 en raison de la chute de la production de coton graine observée lors de la dernière campagne et des ajustements qui pourraient intervenir sur le plan des volumes suite à la baisse des prix aux producteurs enregistrée depuis trois ans. Un ralentissement du PIB très marqué, voire une récession, ne semblent toutefois pas d'actualité, surtout si l'aide des bailleurs se maintient à son niveau actuel.

Document de travail n° 48, septembre 2007 - La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso. Téléchargeable sur www.afd.fr

L'AFD a développé des compétences spécifiques en matière de suivi macroéconomique des pays en développement et des collectivités d'Outre-mer, complément de son travail sur le terrain. L'objectif des diagnostics consiste à évaluer les trajectoires de croissance des pays étudiés et les vulnérabilités économiques et financières qui leur sont associées.

Dans les pays en développement

Ces diagnostics ont quatre composantes :

- Sur le plan du régime de croissance, il s'agit d'identifier une trajectoire de longue période permettant d'approcher les performances structurelles de l'économie, puis d'aborder les aspects conjoncturels pour une lecture des évolutions de court terme de la croissance. Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, un modèle macroéconomique – le modèle Jumbo – est utilisé comme cadre d'analyse. Il permet de réaliser des prévisions à deux ans ainsi que des variantes définies en fonction de chocs macroéconomiques probables, ou en cours de réalisation.
- La deuxième composante s'intéresse au système financier : situation du secteur bancaire, éventuels déséquilibres, rentabilité.
- La situation des finances publiques fait également l'objet de développements spécifiques. Il s'agit ici d'évaluer le caractère soutenable de l'exécution budgétaire et de l'endettement public.
- La dernière partie des diagnostics porte sur le besoin de financement externe du pays et son mode de couverture.

Dans l'Outre-mer

Depuis 2003, l'AFD, les Instituts d'émission et les Instituts de la statistique (Insee et instituts statistiques locaux) ont joint leurs efforts dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer), afin d'améliorer la connaissance statistique des collectivités d'Outre-mer et de produire en commun des études thématiques sur ces territoires.



L'année 2007 est une année charnière pour ce partenariat. A la suite du renouvellement en juin de l'accord cadre unissant les sept institutions membres, s'est tenue une conférence sur les perspectives offertes à ces économies organisée par l'AFD sur le thème « Economies d'Outre-mer : s'ouvrir pour soutenir la croissance ? ».

→ **Le suivi macroéconomique mené par l'AFD permet d'évaluer les trajectoires de croissance et les vulnérabilités économiques et financières.**

Cette rencontre s'est notamment appuyée sur les bilans économiques menés dans le cadre de CEROM (voir encadré).

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau positionnement sur l'appui aux politiques publiques dans l'Outre-mer, l'AFD s'est engagée, avec les gouvernements locaux, dans des études sur la réforme de la fiscalité indirecte en Nouvelle Calédonie et sur la défiscalisation locale en Polynésie française.

Conférence AFD-CEROM « Economies d'Outre-mer : s'ouvrir pour soutenir la croissance ? », 26 juin, Paris

L'AFD a souhaité initier un dialogue entre analystes et acteurs de la vie économique des régions ultramarines en organisant avec ses partenaires CEROM une conférence sur le thème de l'ouverture comme voie d'avenir pour ces économies. Les départements et territoires d'Outre-mer présentent en effet la particularité d'être influencés par une métropole éloignée de leur espace géographique et d'évoluer dans un environnement économique et social protecteur. Cela les a conduits à un mode de développement introverti, radicalement différent de celui habituellement suivi par les économies insulaires souveraines. Cette appartenance à un Etat développé leur a permis de bénéficier d'un dynamisme économique fort et d'une hausse de leur niveau de vie. Ce bilan positif peut toutefois être nuancé à deux égards : des problèmes structurels demeurent (fort taux de chômage) et l'on peut craindre que la croissance tirée par le phénomène de rattrapage ne s'essouffle.

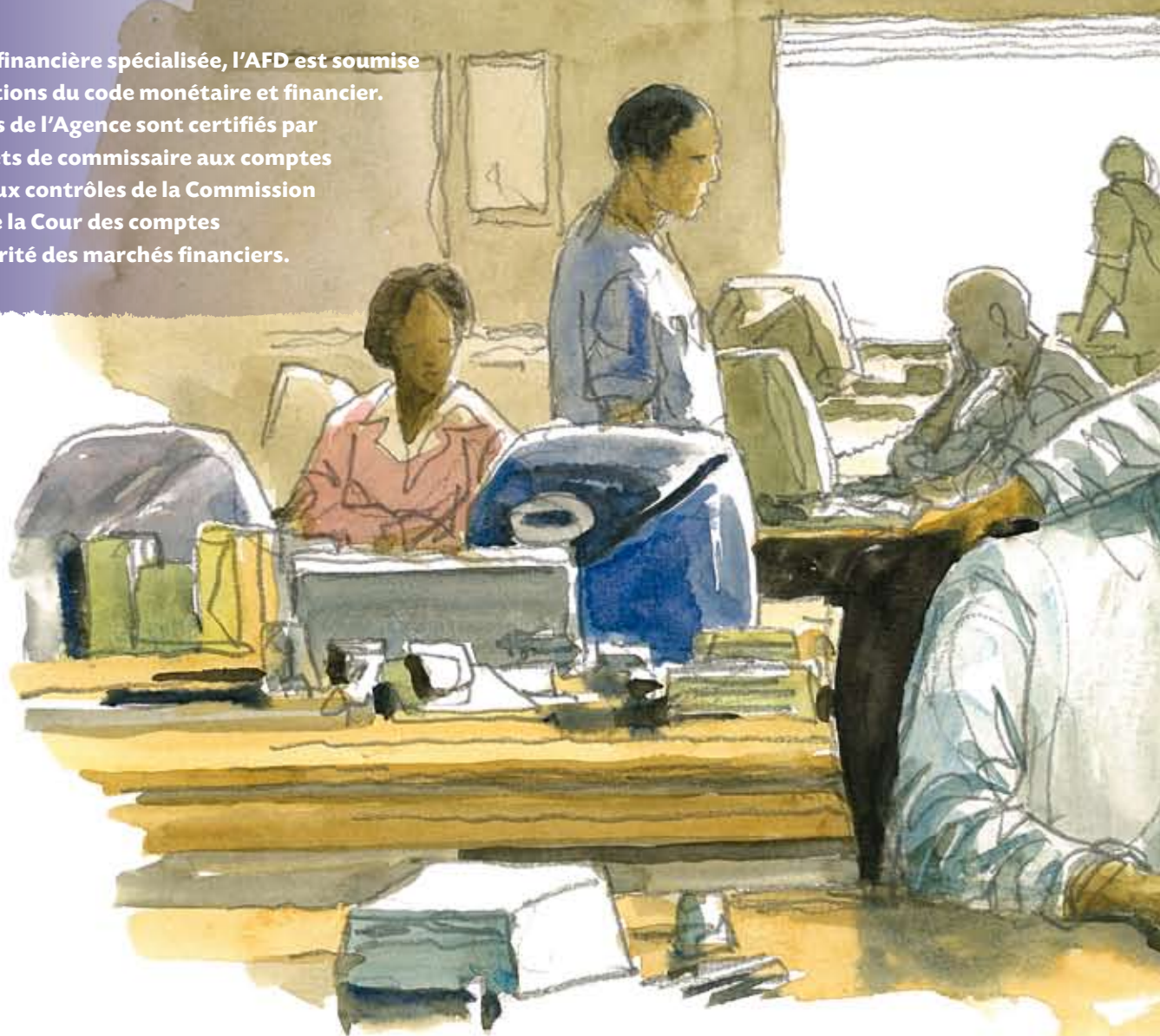
Cet événement a rassemblé près de 300 experts : chercheurs de différentes universités, chefs d'entreprises ou représentants d'institutions travaillant sur l'Outre-mer. L'ouverture a été présentée comme un des moyens d'achever le rattrapage initié depuis une quinzaine d'année. Différentes facettes (intégration régionale et valorisation des atouts de ces économies ultramarines) ont été explorées et confrontées à des expériences concrètes. L'accent a été mis sur les opportunités et les menaces, illustrées notamment par une présentation de la problématique environnementale.

6

La situation financière

Institution financière spécialisée, l'AFD est soumise aux dispositions du code monétaire et financier.

Les comptes de l'Agence sont certifiés par deux cabinets de commissaire aux comptes et soumis aux contrôles de la Commission bancaire, de la Cour des comptes et de l'Autorité des marchés financiers.





Les principales évolutions



Trois questions à Gilles Bergin, directeur de la comptabilité et du contrôle de gestion à l'AFD

Comment qualifieriez-vous la situation financière de l'AFD ?

L'année 2007 a été marquée par un accroissement significatif des engagements financiers, la poursuite des gains de productivité et un résultat comptable exceptionnel lié à des plus-values de cession dans l'Outre-mer et au dénouement positif de plusieurs opérations de traitement de dettes souveraines.

A quoi va servir ce résultat ?

Le résultat sera, à titre exceptionnel, intégralement versé sous cette forme à l'Etat. Cela constituera une contribution très significative aux moyens de l'Etat en faveur de l'aide française au développement.

Outre ces caractères exceptionnels, quels sont les déterminants de la forte croissance du résultat de l'Agence depuis cinq ans ?

La vigueur du résultat de l'AFD – qui a été multiplié par sept en 5 ans – est liée à la forte activité de l'Agence à la suite de la mise en œuvre du premier plan d'orientation stratégique et à des impayés moins nombreux que prévu.

L'AFD dégage un résultat régulièrement positif qui atteint cette année 288,5 M€, en hausse de 40,7 M€ par rapport à l'exercice 2006. Le produit net bancaire s'élève à 409,9 M€. Cette année encore, la solidité financière de l'AFD est confortée avec des capitaux propres de 2,4 milliards d'euros qui lui assurent la meilleure notation (AAA) des agences de notation Standard and Poor's et Fitch.

Les comptes 2007 de l'AFD (comptes sociaux et consolidés) sont publiés sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sur le Bulletin des annonces légales et obligatoires (www.journal-officiel.gouv.fr) et sur le site de l'AFD (www.afd.fr).

Le rapport de gestion est disponible sur demande auprès de l'AFD.

Changements de méthodes comptables

En vue de la convergence des normes françaises avec les normes IFRS, les changements de méthodes comptables suivants ont été opérés au 1^{er} janvier 2007 :

- Le provisionnement risque pays sur les encours de prêts non souverains a été supprimé et des provisions collectives sur des portefeuilles de risque homogène ont été constituées.
- Les méthodes de provisionnement des encours souverains n'ont pas été modifiées. En revanche, les dotations nettes de reprises de provisions et les reversements en faveur de l'État français sont intégralement enregistrés en produit net bancaire, alors que, précédemment, la partie correspondant au capital était enregistrée en coût du risque.

Bilan

Actif

(en M€)	2006	2007
Prêts (encours net)	9 917	10 145
dont encours net Prêts pour compte propre	9 881	10 106
Encours brut	10 453	10 670
dont prêts pour compte propre	10 417	10 631
dont prêts pour compte Etat	36	39
(-) dépréciations individuelles	609	599
(+) intérêts courus	74	75
Opérations FRPC-FMI	1 589	1 339
Portefeuille d'investissement	584	580
Trésorerie court terme	617	671
Participations	135	165
Immobilisations	126	123
Comptes de régularisation et autres actifs	186	122
TOTAL	13 155	13 145

Actif

- L'augmentation des encours de prêts résulte d'une croissance des encours souverains et non souverains, poursuivant ainsi la hausse de l'activité engagée ces dernières années.
- L'encours douteux est stable par rapport à 2006 et représente 14 % de l'encours total au risque de l'AFD.
- L'encours des opérations FRPC-FMI, effectuées pour le compte de l'État, enregistre l'arrivée à échéance d'une opération FMI.

Passif

	2006	2007
Emprunts de marché	5 017	4 848
Emprunts auprès du Trésor	2 366	2 394
Comptes courants	149	156
Opérations FRPC-FMI	1 589	1 338
Fonds gérés et avance de l'état	775	1 143
Comptes de régularisation et autres passifs	397	359
Provisions	1 005	497
Dotations et réserves	1 608	2 122
Résultat de l'exercice	248	289
TOTAL	13 155	13 145

Passif

- L'encours des emprunts de marché est globalement stable par rapport à 2006, en légère baisse (- 3 %) du fait de tombées d'échéances d'emprunts obligataires.
- Les emprunts auprès du Trésor sont eux en légère augmentation par rapport à 2006 (+ 1 %).
- La convergence des normes françaises avec les normes IFRS explique la baisse des provisions constituées pour risques sur activités bancaires (- 51 %), dont l'impact explique l'augmentation des réserves (+ 45 %).

Compte de résultat

Charges (en M€)	2006	2007
Charges sur emprunts	486,8	541,8
- Intérêts sur emprunts	258,2	244,0
- Charges sur swaps	224,9	296,8
- Solde net sur opérations de change	3,7	1,0
Charges financières diverses	1,7	18,9
Charges sur opération FRPC-FMI	72,8	50,9
Total charges d'exploitation bancaire	561,3	611,5
<i>Hors charges sur opération FRPC-FMI</i>	488,5	560,6

Produit net bancaire	420,6	409,9
Charges générales d'exploitation	163,1	166,4
- Frais de personnel	116,3	114,3
- Frais de personnel nets des refacturations Instituts d'émission	107,0	110,8
- Dotations pour charges de retraites	9,3	3,5
- Impôts, taxes et versements assimilés	3,1	2,6
- Autres frais généraux	43,7	49,5
- Autres dotations aux provisions (nettes)	0,0	0,0
Dotations aux amort. des immobilisations corporelles et incorporelles (nettes)	13,0	12,8
Total charges d'exploitation non bancaire	176,2	179,2

Résultat brut d'exploitation	244,5	230,8
Coût du risque	1,0	1,0
Dotations nettes aux dépréciations pour déduction d'actif en capital	14,9	- 11,6
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	44,6	13,7
Pertes en capital sur créances irrécouvrables	- 58,4	- 1,1
Résultat d'exploitation	245,5	231,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2,5	56,9
Résultat courant	248,0	288,7
Opérations exceptionnelles nettes	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices	- 0,2	- 0,1

Résultat net	247,8	288,5
---------------------	--------------	--------------

Produits (en M€)	2006	2007
Produits sur prêts et garanties	685,8	715,3
- Intérêts et commissions sur prêts et garanties	410,1	401,0
- Produits sur swaps	225,6	287,1
- Dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts	4,2	20,9
- Intérêts passés en perte	- 4,6	- 7,0
- Dotations nettes aux provisions sur encours souverains	0,0	- 24,1
- Reprises fonds de bonification PAS et subventions prêts mixés	50,0	37,6
Bonifications	111,4	135,2
Produits sur placements	43,7	55,8
Produits sur participations	13,1	8,4
Commissions d'intervention	31,9	32,3
- Rémunération AFD dons, SAS, PAS, PPTE	29,4	30,3
- Autres commissions	2,5	2,0
Produits accessoires et divers	22,8	23,0
Produits sur opération FRPC-FMI	73,2	51,4
Total produits d'exploitation bancaire	981,9	1 021,5
<i>Hors produits sur opération FRPC-FMI</i>	908,7	970,1

Produit net bancaire

La baisse du produit net bancaire (PNB) résulte principalement de l'effet exceptionnellement positif en 2006 de reprises de provisions importantes suite au recouvrement d'impayés sur encours souverains et de la diminution des dividendes reçus de certaines participations. Ces variations ne sont pas suffisamment compensées par l'augmentation des produits sur prêts nets des charges sur emprunts, la diminution des dépréciations d'intérêts et l'augmentation des produits de placement.

Frais généraux

L'augmentation des frais généraux demeure maîtrisée dans ce contexte de croissance continue de l'activité. Elle s'établit à + 1,7 % en 2007.

Compte tenu de ces éléments et des plus-values importantes réalisées en 2007 (56,9 M€) sur cessions de titres Socredo et BCI, le résultat net s'inscrit à 288,5 M€.

Les principaux ratios et indicateurs

(en M€)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produit net bancaire	299	310	327	382	421	410
Coefficient net d'exploitation Frais généraux Produit net bancaire	42,00 %	40,20 %	41,50 %	39,30 %	38,80 %	40,58 %
Coefficient de rentabilité Bénéfice net Dotations + réserves	4,40 %	5,00 %	17,30 %	18,10 %	21,60 %	13,59 %
Coefficient de rendement Bénéfice net Total du bilan	0,25 %	0,30 %	1,05 %	1,24 %	1,88 %	2,19 %

L'évolution du produit net bancaire enregistre une croissance de 37 % sur la période qui se traduit par une amélioration de tous les agrégats qui le composent. L'Agence a su maîtriser ses frais généraux tout en augmentant considérablement son activité.



Annexes

- L'organigramme
- Le réseau
- Les publications
- Les engagements
- Glossaire



Organigramme au 31 décembre 2007

CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITÉ

Claude RAYMOND
Adj. **Nicolas LE TARNEC**
Georges Henri AREBALO
Contrôle des versements

PROPARCO

Luc RIGOUZZO
Directeur général
Étienne VIARD
Directeur général adjoint

OPÉRATIONS

Laurent DEMEY

**Gilles
GENRE-GRANDPIERRE**
Banques et marchés financiers

David MIZOULE
Entreprises

Jérôme-Bertrand HARDY
Infrastructures et mines

Pascal PIERRA
Participations

ENGAGEMENTS

Philippe BASSERY

ADMINISTRATION ET FINANCE

Thierry LISCIA

JURIDIQUE

Philippe LÉBOUCQ

OPÉRATIONS

Michel JACQUIER
Vice-Président de Proparco
Adj. **Colette GROSSET**

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Jean-Jacques MOINEVILLE
Adj. **Martha STEIN-SOCHAS**

MÉDITERRANÉE ET MOYEN-ORIENT

Jean-Pierre BARBIER
Adj. **Philippe ORLIANGE**

OUTRE-MER

Odile LAPIERRE
Adj. **Catherine CHEVALLIER**
Adj. **Bertrand WILLOCQUET**

ASIE

Roger GOUDIARD
Adj. **Anne-Marie CABRIT**

Françoise NEUVY
Crédits délégués
et protocoles du Trésor

TECHNIQUE OPÉRATIONNEL

Jean-Yves GROSCLAUDE
Adj. **Denis LOYER**

Cellule d'appui environnemental et social

Maurice BERNARD
Eau et assainissement

Louis-Jacques VAILLANT
Collectivités locales
et développement urbain

Alexis BONNEL
Environnement et équipement

Marie-Odile WATY
Santé et protection sociale

Jean-Claude BALMES
Education
et formation professionnelle

Bernard ESNOUF
Développement agricole et rural

Aude FLOGNY-CATRISSE
Secteur financier et appui
au secteur privé

INGÉNIERIE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

Fred OTTAVY

Hélène N'GARNIM-GANGA
Ingénierie juridique

**Laurence
ROUGET-LE CLECH**
Ingénierie financière

STRATÉGIE

Pierre JACQUET
Chef Economiste

RECHERCHE

Robert PECCOUD

Ludovic COCOGNE
Recherche économique
et sociale

Véronique SAUVAT
Appui à la gestion
des connaissances

Jean-David NAUDET
Evaluation et capitalisation

PILOTAGE ET RELATIONS STRATÉGIQUES

Adj. **Laurent DURIEZ**
Pilotage stratégique

Françoise TISSEYRE
Cycle et méthodes
opérationnelles

Philippe CHEDANNE
Dialogue institutionnel

Jean-Marc BELLOT
Bureau de représentation
à Bruxelles

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AFD

Jean-Michel SEVERINO
Président de PROPARCO

INSPECTION GÉNÉRALE

François RIVIERE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Michel DEBRAT

SECRÉTARIAT DES CONSEILS

Lysiane RICHARD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Anne PAUGAM
Secrétaire général adjointe

RESSOURCES HUMAINES

**Marie-Flora
HAKOUN-MILLETIRI**
Adj. **Anne-Françoise
DAYON**

COMMUNICATION

Henry DE CAZOTTE

CEFEB

Jacques LEVARD

Didier ROBERT
Administration
et communication

Patrick CHOUTEAU
Formation

SECRETARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Marc-Antoine MARTIN
Secrétaire général

FINANCEMENT

Rémi GENEVEY

Eric BORDES
Gestion des prêts
et participations

Daniel VAIN
Règlements
et administration financière

Christophe HACQUARD
Gestion de bilan

Grégory CLEMENTE
Opérations de marchés

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DE GESTION

Gilles BERGIN

**Claude
DORWLING-CARTER**
Budget et contrôle de gestion

Sylvie SYROTA
Traitements comptables

RISQUES

Olivier PEZET
Adj. **François KERHUEL**
Fonction seconde opinion

Sylvie DAVINROY
Affaires juridiques générales

Hélène TEMPLIER
Evaluation des engagements

Vincent THEVENOT
Surveillance des risques

MOYENS ET SERVICES GÉNÉRAUX

**Christine
HUYNH QUAN SUU**

René-Paul SPIEGEL
Sécurité du système
d'information

Eric PAUL
Achats

Dorothée SEITE
Gestion du patrimoine

**Josiane
DUPONT-SARRIBIERE**
Services généraux

Ressources humaines et emploi

Nicolas MORA
Administration

Patrick DECROIX
Contrôle de gestion sociale

Fadila YAHIA
Relations sociales

Martine NAUBRON
Retraites

SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Jean-François ARNAL

Cyrille BERTON
Maîtrise d'ouvrage déléguée
et organisation

Hélène PETITIMBERT
Administration, maintenance
et support

Bernard VEYSSIERE
Technique informatique

Olivier MOREAU
Production informatique

Le réseau

Abidjan

CÔTE D'IVOIRE, LIBÉRIA

Tél.: (225) 22 40 70 40
Fax: (225) 22 44 21 78
afdabidjan@groupe-afd.org

Accra

GHANA

Tél.: (233) 21 77 87 55
Fax: (233) 21 77 87 57
afdaccra@gh.groupe-afd.org

Addis-Abeba

ÉTHIOPIE, ÉRYTHRÉE,
SOUDAN, SOMALIE

Tél.: (251) 11 442 59 01
Fax: (251) 11 442 59 04
afdaddisabeba@groupe-afd.org

Alger

ALGÉRIE

Tél.: (213) 21 69 43 00
Fax: (213) 21 48 41 20
afdalger@groupe-afd.org

Amman

JORDANIE

Tél.: (962 6) 46 04 702
Fax: (962 6) 46 04 705
afdaman@groupe-afd.org

Antananarivo

MADAGASCAR

Tél.: (261) 20 22 200 46
Fax: (261) 20 22 347 94
afdantananarivo@groupe-afd.org

Bamako

MALI

Tél.: (223) 221 28 42
Fax: (223) 221 86 46
afdbamako@groupe-afd.org

Bangkok

THAÏLANDE

Tél.: (66) 2 636 12 35
Fax: (66) 2 636 12 47
afdbangkok@groupe-afd.org

Bangui

CENTRAFRIQUE

Tél.: (236) 61 03 06
Fax: (236) 61 45 78
afdbangui@groupe-afd.org

Beyrouth

LIBAN

Tél.: (961) 1 420 192
Fax: (961) 1 611 099
afdbeyrouth@groupe-afd.org

Brasilia

BRÉSIL

Tél.: (55) 61 33 22 43 20
Fax: (55) 61 33 21 43 24
afdbrasilia@groupe-afd.org

Brazzaville

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Tél.: (242) 81 53 30
Fax: (242) 81 29 42
afdbrazzaville@groupe-afd.org

Bujumbura

BURUNDI

Tél.: (257) 25 59 31
afd-burundi@usean-bu.net

Casablanca

MAROC

Tél.: (212) 22 29 53 97
Fax: (212) 22 29 53 98
afdprocasablanca@groupe-afd.org

Cayenne

GUYANE, GUYANA, SURINAM

Tél.: 05 94 29 90 90
Fax: 05 94 30 63 32
afdcaayenne@groupe-afd.org

Colombo

SRI LANKA

Tél.: (94) 11 250 23 20
Fax: (94) 11 250 52 23
afdcolumbo@groupe-afd.org

Conakry

GUINÉE, SIERRA LEONE

Tél.: (224) 30 41 25 69
Fax: (224) 62 66 12 66
afdconakry@groupe-afd.org

Cotonou

BÉNIN

Tél.: (229) 21 31 34 53
Fax: (229) 21 31 20 18
afdconotonou@groupe-afd.org

Dakar

SÉNÉGAL, CAP-VERT, GAMBIE
GUINÉE-BISSAU

Tél.: (221) 849 19 99
Fax: (221) 823 40 10
afddakar@groupe-afd.org

Djibouti

DJIBOUTI

Tél.: (253) 35 22 97
Fax: (253) 35 48 09
afddjibouti@groupe-afd.org

Douala

CAMEROUN

Tél.: (237) 342 50 67
Fax: (237) 342 99 59
afddouala@groupe-afd.org

Fort-de-France

MARTINIQUE, PETITES ANTILLES

Tél.: 05 96 59 44 73
Fax: 05 96 59 44 88
afdfortdefrance@groupe-afd.org

Hanoi

VIETNAM

Tél.: (844) 823 67 64
Fax: (844) 823 63 96
afdhanoi@groupe-afd.org

Hô Chi Minh-Ville

VIETNAM

Tél.: (84) 8 824 72 43
Fax: (84) 8 825 06 25
afdhochiminhville@groupe-afd.org

Islamabad

PAKISTAN

Tél.: (92) 51 265 51 96
Fax: (92) 51 265 51 97
afdislamabad@groupe-afd.org

Istanbul

TURQUIE

Tél.: (90) 212 283 31 11
Fax: (90) 212 283 31 51
afdistanbul@groupe-afd.org

Jakarta

INDONÉSIE

Tél.: (62) 21 25 50 23 00
Fax: (62) 21 25 50 23 23
afdjakarta@groupe-afd.org

Jérusalem-est

TERRITOIRES AUTONOMES
PALESTINIENS

Tél.: (972) 2 54 00 423
Fax: (972) 2 54 00 227
afdjerusalem@groupe-afd.org

Johannesbourg

AFRIQUE DU SUD,
BOTSWANA, MALAWI,
NAMIBIE, ZIMBABWE, ZAMBIE

Tél.: (27) 11 540 71 00
Fax: (27) 11 540 71 17
afdjoannesbourg@groupe-afd.org

Kinshasa

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

Tél.: (243) 99 86 82 598
Fax: (243) 99 99 75 381
afdkinshasa@groupe-afd.org

Lagos

NIGERIA

Tél.: (234) 1 269 36 96

Le Caire

ÉGYPTE

Tél.: (20) 2 735 17 88
Fax: (20) 2 735 17 90
afdlecaire@groupe-afd.org

**Agences et bureaux de l'AFD dans les pays
en développement et émergents**

Agences et bureaux de l'AFD dans l'Outre-mer

Libreville

GABON, ANGOLA,
SAO TOMÉ ET PRINCIPE
Tél.: (241) 74 33 74
Fax: (241) 74 51 25
afdlbreville@groupe-afd.org

Lomé

TOGO
Tél.: (228) 221 04 98
Fax: (228) 221 79 32
afdlome@groupe-afd.org

Mamoudzou

MAYOTTE
Tél.: 02 69 61 05 05
Fax: 02 69 61 05 02
afdmamoudzou@groupe-afd.org

Maputo

MOZAMBIQUE
Tél.: (258) 21 30 43 00
Fax: (258) 21 30 37 47
afdmmaputo@groupe-afd.org

Mata-Utu

WALLIS ET FUTUNA
Tél.: (681) 72 25 05
Fax: (681) 72 20 03
afdmatautu@groupe-afd.org

Moroni

COMORES
Tél.: (269) 73 29 10
Fax: (269) 73 22 88
afdmoroni@groupe-afd.org

N'Djamena

TCHAD
Tél.: (235) 52 70 71
Fax: (235) 52 78 31
afdnjamena@groupe-afd.fr

Nairobi

KENYA, BURUNDI, OUGANDA,
RWANDA, TANZANIE
Tél.: (254) 20 271 84 52
Fax: (254) 20 271 79 88
afdnairobi@groupe-afd.org

New Delhi

INDE
Tél.: (91) 11 23 79 37 47
Fax: (91) 11 23 79 37 38

Niamey

NIGER
Tél.: (227) 20 72 33 93
Fax: (227) 20 73 26 05
afdniamey@groupe-afd.org

Nouakchott

MAURITANIE
Tél.: (222) 525 25 25
Fax: (222) 525 49 10
afdnouakchott@groupe-afd.org

Nouméa

NOUVELLE-CALÉDONIE,
VANUATU, ÉTATS INSULAIRES
DU PACIFIQUE-SUD
Tél.: (687) 24 26 00
Fax: (687) 28 24 13
afdnoumea@groupe-afd.org

Ouagadougou

BURKINA FASO
Tél.: (226) 50 30 60 92
Fax: (226) 50 31 19 66
afdouagadougou@bf.groupe-afd.org

Papeete

POLYNÉSIE FRANÇAISE
Tél.: (689) 54 46 00
Fax: (689) 54 46 01
afdpapeete@pf.groupe-afd.org

Pékin

CHINE
Tél.: (86) 10 84 51 12 00
Fax: (86) 10 84 51 13 00
afdpekin@groupe-afd.org

Phnom-Penh

CAMBODGE
Tél.: (855) 23 426 360
Fax: (855) 23 426 243
afdpnompenh@groupe-afd.org

Pointe-à-Pitre

GUADELOUPE
Tél.: 05 90 89 65 65
Fax: 05 90 83 03 73
afdpointeapitre@gp.groupe-afd.org

Port-au-Prince

HAÏTI
Tél.: (509) 22 45 40 07
Fax: (509) 22 44 02 51
afdportauprince@groupe-afd.org

Port-Louis

MAURICE
Tél.: (230) 213 64 00
Fax: (230) 213 64 01
AFDPortLouis@groupe-afd.org

Rabat

MAROC
Tél.: (212) 37 63 23 94
Fax: (212) 37 63 23 97
afdrabat@ma.groupe-afd.org

Saint-Denis

REUNION, SEYCHELLES,
TERRES AUSTRALES ET
ANTARCTIQUES FRANÇAISES
Tél.: 02 62 90 00 90
Fax: 02 62 21 74 58
afdstdenis@re.groupe-afd.org

Saint-Domingue

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE,
BAHAMAS, CUBA, JAMAÏQUE
Tél.: (809) 547 12 89
Fax: (809) 381 05 92
afstdomingue@groupe-afd.org

Saint-Pierre

SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Tél.: 05 08 41 06 00
Fax: 05 08 41 25 98
iedom-spm@iedom-spm.fr

Sanaa

YÉMEN
Tél.: (967) 712 65 77 93
Fax: (967) 1 269 068
afddjibouti@groupe-afd.org

Sao Paulo

BRÉSIL
Tél.: (55) 11 22 46 27 91
Fax: (55) 11 22 46 27 99

Tunis

TUNISIE
Tél.: (216) 71 861 799
Fax: (216) 71 861 825
afdtunis@afd.fr

Vientiane

LAOS
Tél.: (856) 21 24 32 95
Fax: (856) 21 24 32 98
afdvientiane@groupe-afd.org

Yaoundé

CAMEROUN, CENTRAFRIQUE,
GUINÉE ÉQUATORIALE
Tél.: (237) 222 00 15
Fax: (237) 223 57 07
afdyounde@groupe-afd.org

Les interventions dans
les autres pays sont suivies
directement au siège.

Renseignements sur
www.afd.fr

Les publications

Paroles d'acteurs, Key players' views

Cette collection donne la parole aux acteurs du développement sur les grandes thématiques actuelles.

- N°7 Patrimoine culturel et développement / *Cultural heritage and development*
- N°6 Les technologies de l'information et de la communication / *Information and Communication Technologies*
- N°5 Gestion durable de la biodiversité / *The Sustainable Management of Biodiversity*
- N°4 Microfinance / *Microfinance*
- N°3 Partenariats public-privé / *Public-Private Partnerships*
- N°2 L'eau, des ressources, des hommes / *Water, Resources and People*
- N°1 Gestion durable des forêts, lutte contre la désertification / *Forest Sustainable Management, Fight Against Desertification*

Contact : com@afd.fr

Notes et documents

Cette collection publie des études visant à renforcer la connaissance sur les zones d'intervention et domaines d'activité de l'Agence.

- N°37 Débats sur l'efficacité de l'aide : fondements et nouveaux enjeux
- N°36 Successful Companies in the Developing World
- N°35 Migration and Development: Mutual Benefits?
- N°34 La reconnaissance officielle du droit à l'eau en France et à l'international
- N°33 La formation professionnelle en secteur informel / *Vocational training in the informal sector*
- N°32 La croissance pro-pauvres au Mali

Contact : PublicationsRCH@afd.fr

Documents de travail

Cette collection rend compte des travaux en cours.

- N°55 Corporate Social Responsibility in Turkey: Overview and Perspectives
- N°54 Regional Trade Agreements and Developing Countries: the Case of the Independent Pacific Island States
- N°53 Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines
- N°52 Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer
- N°51 Transferts et déséquilibres macroéconomiques des économies ultramarines
- N°50 Culture and development: a review of literature

- N°49 Youth and Labour Markets in Africa: A critical review of literature
- N°48 La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso
- N°47 Governance of Renewable Natural Resources - Concepts, Methods and Tools
- N°46 Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 »*
- N°45 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005
- N°44 La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire
- N°43 La concession des aéroports de Madagascar : une privatisation en trompe-l'œil ?
- N°42 Potential Financial Frameworks for a Sustainable UNEO
- N°41 Répartition des gains dans les partenariats public-privé : effets comparés des modalités d'assiette d'une redevance de concession
- N°40 La Régie des eaux de Phnom Penh : un modèle de gestion publique efficace
- N°39 Accords de partenariat économique et dynamique des flux commerciaux régionaux*
- N°38 Public Private Partnerships in Water and Electricity in Africa
- N°37 Energie du Mali, ou les paradoxes d'un « échec retentissant »*
- N°36 Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires*

* également disponible en anglais

ExPost

Cette collection, divisée en trois séries, présente le travail d'évaluation et de capitalisation réalisé au sein de l'AFD.

SÉRIE EVALUATION ET CAPITALISATION

- N°10 Assistance technique et renforcement des capacités : problématiques et grandes tendances
- N°9 Etat des lieux de l'assistance technique résidente financée par l'AFD
- N°8 Capitalisation sur la filière assainissement
- N°7 Evaluation rétrospective : projet d'efficacité énergétique dans la construction en Tunisie
- N°6 Evaluation rétrospective : projet d'efficacité énergétique dans la construction au Liban
- N°5 Comment mesurer l'impact climatique ?
- N°4 Quel usage pour les prêts bonifiés ?

Vous pouvez télécharger l'intégralité des publications sur le site Internet :

www.afd.fr rubrique publications.

- N°3 Cartographie du portefeuille des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables du groupe AFD et du FFEM
- N°2 Projet urbain dans les quartiers défavorisés du PK12 de Djibouti
- N°1 Les collectivités territoriales françaises et l'Agence Française de Développement

SÉRIE NOTES DE SYNTHÈSE

- N°3 L'assistance technique résidente financée par l'AFD
- N°2 Aménagement de bas-fonds en Guinée forestière
- N°1 L'efficacité énergétique dans la construction au Liban

SÉRIE NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- N°2 Fostering impact evaluations at the Agence Française de Développement: a process of building in-house ownership and capacities
- N°1 A comparative Study of Evaluation Policies and Practices in Development Agencies

Publications Cerom

Cette série est le fruit d'une collaboration avec l'INSEE et les instituts sur les économies d'Outre-mer.

- L'économie polynésienne post C.E.P : Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
- L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?
- Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit
- Les entreprises de Martinique
- Une double transition presque réussie : chômage, productivité et politique de l'emploi à La Réunion

Produitdoc

Bulletin trimestriel d'information sur la conjoncture des principaux marchés de matières premières : café, cacao, thé, etc. Il est disponible sur le site Internet de l'Agence : www.afd.fr

Rapport Jumbo

Rapport bi-annuel proposant des analyses macroéconomiques et sectorielles pour les pays de la zone franc.

- N°24 Qu'est-ce qu'une dette soutenable ? Les enjeux de la reprise des prêts aux pays post-PPTE
- N°23 Quelles politiques de développement financier en zone franc ?
- N°22 Zone franc et compétitivité
- N°21 Aide et mobilisation fiscale dans les pays en développement
- N°20 Evolution des TCER de la zone franc
- N°19 CEMAC : des performances en baisse régulière
- N°18 UEMOA : vers une croissance soutenue dans tous les pays de la zone
- N°17 Environnement international

La lettre des économistes

Lettre d'information, de débat et d'analyse économique sur des enjeux d'actualité.

- N°18 L'Asie dix ans après : sorties de crise et leçons de la crise (paru en janvier 2008)
- N°17 Efficacité énergétique
- N°16 Du bon usage de l'aide...
- N°15 La Chine, moteur du développement ?

Contact : lettreco@afd.fr

Savoirs communs

Cette collection a pour objectif de faire vivre une dynamique de capitalisation et d'échanges autour des pratiques respectives de l'AFD et des acteurs de la société civile.

- N°2 Humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise – Avec le Groupe URD (paru en janvier 2008)
- N°1 Extrême pauvreté et développement – Avec ATD Quart Monde

Revue et ouvrages

AFRIQUE CONTEMPORAINE

Cette revue met en valeur les travaux sur l'Afrique et vise à contribuer au débat sur les économies, les politiques et les sociétés du continent africain.

Pour vous abonner à cette publication (abonnement payant), consultez le site de la maison d'édition De Boeck : <http://universite.deboeck.com/revues/afco/>

Pour soumettre vos articles et obtenir plus de précisions sur les modalités de publication, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse : afrique-contemporaine@afd.fr

- N°223-224 Evolution des finances publiques et innovations
- N°222 Ressources naturelles
- N°221 Décentralisations et développements
- N°220 Gouvernance, démocratie et opinion publique en Afrique

LIVRES

Ouvrages publiés avec le soutien de l'AFD, disponibles en librairie et sur les sites des éditeurs.

- A quoi sert d'aider le Sud ?, Serge Michailof (dir.), Paris, Economica
- Etats et sociétés fragiles, Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (dir.), Paris, Karthala
- L'Afrique face à ses défis démographiques, Benoît Ferry (dir.), Paris, Karthala
- L'aide publique au développement, Jean-Michel Severino et Olivier Charnoz, Paris, La Découverte
- Regards sur la Terre 2008. L'annuel du développement durable, Pierre Jacquet et Laurence Tubiana (dir.), Paris, Presses de Sciences Po
- Voyages du développement, Fariba Adelhah et Jean-François Bayart, Paris, Karthala

Les engagements du Groupe

Répartition de l'activité par zone géographique (en M€)

	Subventions		Prêts		Garanties		Fonds propres		Aide budgétaire et initiative PPTE		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Afrique de l'Ouest												
Bénin	10,2	9,9			0,6		0,3		4,5	4,5	15,6	14,4
Burkina-Faso	15,9	15,5	17,0	33,5		1,5			14,5	2,5	47,4	53,0
Cap-Vert	0,8										0,8	
Côte d'Ivoire						0,3		6,7				7,0
Ghana	1,8	1,6	50,8	76,1	0,8	0,2					53,4	77,9
Guinée	11,3	14,0			1,7	0,4	1,3				14,3	14,4
Guinée-Bissau		0,5										0,5
Mali	26,1	26,0		6,0		0,1			22,0	4,0	48,1	36,1
Mauritanie	7,6		1,7				2,0		11,9		23,2	
Niger	14,3	1,3			2,6				8,5	8,5	25,4	9,8
Nigeria				54,6								54,6
Sénégal	34,3	20,5	35,0	60,0	0,5	3,1					69,8	83,6
Togo	12,4	10,4									12,4	10,4
TOTAL	134,7	99,7	104,5	230,2	6,2	5,6	3,6	6,7	61,4	19,5	310,4	361,7

Afrique centrale, orientale et australe

Angola		0,2	5,8								5,8	0,2
Afrique du sud	0,8	0,5	85,5	161,4	4,4	1,4					90,7	163,3
Burundi	1,5	10,0							2,5	2,0	4,0	12,0
Cameroun	5,8	1,9	40,0		9,2	1,6			357,9	84,0	412,9	87,6
Congo (Rép. Dém.)		9,9										9,9
Congo (Rép.)	2,2	12,2									2,2	12,2
Djibouti	8,5										8,5	
Ethiopie	7,3	5,7									7,3	5,7
Gabon	5,6	1,5	53,2	44,0	6,1	1,5					64,9	47,0
Kenya	2,6	1,5	65,5	106,1	5,0		3,0				76,1	107,6
Madagascar	13,9	12,7		5,1	4,3	9,1	2,9	2,1			21,1	29,0
Malawi				2,6								2,6
Mozambique	11,0	13,2							6,0	1,5	17,0	14,7
Namibie				35,0								35,0
Ouganda		2,5	47,0	21,6		0,6			8,1		55,1	24,7
République centrafricaine	11,3	5,8							56,2	3,0	67,5	8,8
Sao Tomé et Príncipe	1,0										1,0	
Soudan		6,0										6,0
Tanzanie	7,0		3,9	17,0					4,4		15,3	17,0
Tchad	4,5	18,0		11,0							4,5	29,0
Zambie							1,0					1,0
TOTAL	83,0	101,6	300,9	403,8	29,0	14,2	6,9	2,1	435,1	90,5	854,9	612,2

Programmes multi-pays Afrique subsaharienne	10,9	19,0		9,4		30,0	23,5	5,0			34,4	63,4
---	------	------	--	-----	--	------	------	-----	--	--	------	------

TOTAL AFRIQUE SUBSAHARIENNE	228,6	220,3	405,4	643,5	35,2	49,8	34,0	13,7	496,5	110,0	1 199,7	1 037,3
------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	----------------	----------------

	Subventions		Prêts		Garanties		Fonds propres		Aide budgétaire et initiative PPTE		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Maghreb, Moyen-orient												
Algérie	1,5	0,9						1,6			1,5	2,5
Egypte			40,0	42,0				3,8			40,0	45,8
Jordanie	5,0	4,5	15,0	47,5							20,0	52,0
Liban	0,5	3,2		132,3	0,8					375,0	1,3	510,5
Maroc	5,6	3,6	85,0	155,5	0,7	12,5	6,0	4,7			97,3	176,3
Territoires autonomes palestiniens	11,0	12,4									11,0	12,4
Tunisie	2,3	2,2	157,0	90,0	30,2		0,4				189,9	92,2
Turquie			165,0	209,0	60,0						225,0	209,0
Yemen		1,0		26,0								27,0
TOTAL	25,9	27,7	462,0	702,3	91,7	12,5	6,4	10,1		375,0	586,0	1 127,6
Asie												
Afghanistan	1,5	0,6	11,0								12,5	0,6
Cambodge	1,5	10,7	25,8	2,7			0,4	1,6			27,7	15,0
Chine			92,8	91,3			13,3	5,0			106,1	96,3
Inde								7,1				7,1
Indonésie			11,8	36,8	11,8						23,6	36,8
Laos	10,3	0,3		9,8							10,3	10,1
Maldives			6,9	22,5							6,9	22,5
Pakistan			40,0	30,5				7,1			40,0	37,6
Thaïlande							1,7				1,7	
Vietnam	7,2	2,8	153,4	62,0	1,2			10,0			161,8	74,8
TOTAL	20,5	14,4	341,7	255,7	13,0		15,4	30,7			390,6	300,8
Amérique Latine et Caraïbes												
Brésil				36,2		10,2						46,4
Dominique		1,5										1,5
République dominicaine	1,4	0,5	9,2								10,6	0,5
Haïti	2,0	19,0	9,5						3,0		14,5	19,0
Sainte Lucie				16,8								16,8
Surinam	0,2										0,2	
TOTAL	3,6	21,0	18,7	52,9		10,2			3,0		25,3	84,1
Océan Indien et Pacifique sud												
Comores	13,0								1,6		13,0	1,6
île Maurice			24,0	48,0							24,0	48,0
Vanuatu	0,5	1,3									0,5	1,3
TOTAL	13,5	1,3	24,0	48,0					1,6		37,5	50,9
Programmes multi-pays hors Afrique												
	40,8	29,3	10,0	48,0		5,0	5,0	20,0			55,8	102,3
TOTAL pays du Sud	332,9	313,9	1 261,8	1 750,4	139,9	77,5	60,8	74,5	499,5	486,7	2 294,9	2 702,9
Outre-mer												
Guadeloupe			48,2	72,5							48,2	72,5
Guyane			25,4	24,6							25,4	24,6
Martinique			105,1	61,4							105,1	61,4
Réunion			81,0	50,5							81,0	50,5
Mayotte			18,4	1,7							18,4	1,7
Saint-Pierre et Miquelon			2,3	3,7							2,3	3,7
Nouvelle-Calédonie			89,1	82,1							89,1	82,1
Polynésie française			88,8	85,8							88,8	85,8
Commun à plusieurs collectivités			3,0					3,5			3,0	3,5
Préfinancement de subventions européennes			14,2	6,5							14,2	6,5
TOTAL Outre-mer			475,5	388,8				3,5			475,5	392,3
Mandats de gestion Outre-mer												
			204,0	241,0	116,0	138,0					320,0	379,0
TOTAL	332,9	313,9	1 941,3	2 380,2	255,9	215,5	60,8	78,0	499,5	486,7	3 090,4	3 474,2

Les secteurs d'intervention dans l'Outre-mer en 2007

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaires
Guadeloupe	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	1,5	Collectivités publiques
		Restructuration financière de communes	16	Collectivités publiques
	Education	Réalisation d'infrastructures scolaires	3,1	Collectivités publiques
	Transport	Financement du programme des investissements de l'aéroport	15	Etablissements publics
	Santé	Constructions et aménagements hospitaliers	41,2	Etablissements publics
Guyane française	Eau et assainissement	Financement de budget d'investissement, forages, assainissement	3,4	Collectivités publiques
	Energie	Construction d'une centrale thermique	0,6	Collectivités publiques
	Aménagement urbain	Réhabilitation de voirie et aménagement urbain	2,8	Collectivités publiques et établissements publics
	Santé	Extension de bâtiments hospitaliers	20	Etablissements publics
Martinique	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	13,5	Collectivités publiques
		Financement des dommages causés par le cyclone Dean	6,4	Collectivités publiques et établissements publics
	Santé	Constructions et aménagements hospitaliers	19,5	Etablissements publics
	Eau et assainissement	Financement de budget d'investissement	22	Etablissements publics
Mayotte	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	0,3	Collectivités publiques
	Eau et assainissement	Amélioration et extension du réseau de distribution de l'eau	1,4	Etablissements publics
Réunion	Santé	Construction d'établissements semi-hospitaliers	12	Entreprise privée
	Eau et assainissement	Financement d'un programme d'accès à l'eau potable et d'un budget d'investissement, endiguement de rivière	35,7	Collectivités publiques
	Education	Financement d'un programme scolaire et eau potable	2,8	Collectivités publiques
Saint-Pierre et Miquelon	Aménagement urbain	Financement d'un programme immobilier	3,7	Etablissement financier
Nouvelle-Calédonie	Secteur productif	Appui aux PME locales	10	Etablissements financiers, PME
	Education	Construction et réhabilitation de structures scolaires	4,3	Entreprise privée
	Energie	Financement d'une opération d'électrification rurale	0,3	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	10,4	Collectivités publiques
	Santé	Financement d'investissement et restructuration d'infrastructures hospitalières	10,2	Etablissements publics
	Aménagement	Financement de travaux d'aménagement d'un parc d'activité économique	17,9	Etablissements publics
Financement de logements économiques		8,9	Etablissements publics	
Polynésie française	Secteur productif	Appui aux PME locales	25	Etablissements financiers, PME
	Multi-secteurs	Financement de budget d'investissement	0,8	Collectivités publiques
	Secteur financier	Refinancement de la SOCREDO	40	Etablissement financier

Les engagements de Proparco en 2007

Pays	Secteur	Projet	Montant	Bénéficiaires
Afrique du Sud	Infrastructures	Prêt à un fonds Black Economic Empowerment acteur du secteur des infrastructures	10 M€	Fonds d'investissement
Algérie	Financier et bancaire	Prise de participation au capital d'une institution de microcrédit	1,6 M€	Institution de microcrédit
Brésil	Financier et bancaire	Garantie d'un prêt accordé à une banque locale	15 M\$	Etablissement financier
Cambodge	Financier et bancaire	Prise de participation et ligne de crédit à une institution de microcrédit	1,6 M€ et 4 M\$	Institution de microcrédit
Chine	Secteur productif	Prêt accordé à une entreprise d'élevage aviaire destiné à l'extension de l'exploitation	10 M\$	Entreprise
	Secteur productif	Prise de participation dans un fonds d'investissement	5 M€	Fonds d'investissement
Congo	Télécommunications	Prêt accordé à un opérateur de téléphonie mobile	8,2 Md FCFA	Entreprise
Egypte	Secteur productif	Prêt accordé à un groupe du secteur touristique pour le financement d'un complexe hôtelier sur la Mer Rouge	17 M€	Entreprise
	Secteur productif	Prise de participation au capital d'une entreprise du secteur des nouvelles technologies	5,2 M\$	Entreprise
Ghana	Télécommunications	Deux prêts accordés à un opérateur de téléphonie mobile	25 M\$	Entreprise
	Financier et bancaire	Ligne de crédit à un établissement financier dédié au financement des entreprises locales	5M\$	Etablissement financier
Inde	Infrastructures et énergie	Prise de participation dans un fonds d'investissement dédié au financement des infrastructures	10M\$	Fonds d'investissement
Indonésie	Infrastructures et énergie	Prêt pour le financement de l'extension d'une centrale géothermique	50M\$	Entreprise
Kenya	Secteur productif	Prêt à une entreprise de production de sucre	35M\$	Entreprise
Laos	Télécommunications	Prêt à un opérateur de téléphonie mobile pour l'extension du réseau dans le pays	13,5 M\$	Entreprise
Liban	Education	Prêt accordé à une université pour le financement de son extension	8 M\$	Université
Madagascar	Secteur productif	Prêt accordé pour le développement d'une ferme aquacole de crevettes	2,9 M€	Entreprise
		Prise de participation au capital d'une société agroindustrielle, et garantie d'un prêt de 3M€ accordé à cette entreprise par les banques locales	2 M€	Entreprise
Maroc	Education	Prise de participation au capital d'un groupe privé d'enseignement supérieur	14 MMAD	Université
	Financier et bancaire	Garantie d'un prêt subordonné accordé par une banque locale à la principale institution de microcrédit du pays	12,5 M€	Institution de microcrédit
Pakistan	Infrastructures et énergie	Prêt accordé à une société d'exploitation de gaz naturel et de production d'électricité	27,4 M\$	Entreprise
		Prise de participation dans un fonds d'investissement destiné au développement des énergies propres et des PME	10M\$	Fonds d'investissement
Sainte Lucie	Télécommunications	Prêt à un opérateur de téléphonie mobile pour le développement du réseau de l'île	16,8 M	Entreprise
Tanzanie	Télécommunications	Prêt à un opérateur tanzanien de téléphonie mobile	25 M\$	Entreprise
Tchad	Télécommunications	Prêt à un opérateur de téléphonie mobile au Tchad	15 M\$	Entreprise
Turquie	Financier et bancaire	Deux lignes de crédit accordées à une banque locale pour le financement des entreprises et le développement de prêts étudiants	60 M€	Etablissement financier
	Télécommunications	Prêt accordé à un acteur du secteur des télécommunications	20 M€	Entreprise
Vietnam	Secteur productif	Prise de participation dans un fonds d'investissement dédié au financement des entreprises	10 M€	Fonds d'investissement
COMMUN A PLUSIEURS PAYS	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque régionale africaine de développement	20 M€	Etablissement financier
		Enveloppe de garantie accordée à une société de crédit bail pour ses refinancements auprès de banques ou de sociétés d'assurance en Afrique de l'Est	30 M€	Etablissement financier
	Assurances	Prise de participation dans le capital d'un acteur ouest africain des assurances	5 M€	Entreprise
	Télécommunications	Prêt à un opérateur régional (Afrique australe) de téléphonie mobile pour développer ses réseaux	40 M\$	Entreprise
	Secteur productif	Prise de participation dans un fonds de fonds dédiés au financement des entreprises dans la région Méditerranée	15 M€	Fonds d'investissement
Infrastructures et énergie	Prise de participation dans un fonds d'investissement dédié au financement de la protection de l'environnement en Asie	5 M\$	Fonds d'investissement	
OUTRE-MER				
Nlle-Calédonie	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque locale	20 M€	Etablissement financier
Polynésie	Financier et bancaire	Ligne de crédit à la principale banque de développement de l'archipel	20 M€	Etablissement financier
Réunion	Infrastructures et énergie	Prêt accordé à un promoteur d'énergie éolienne sur l'île	1,7 M€	Entreprise

Les projets financés en 2007 dans les pays du Sud

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaires
Afrique du Sud	Eau et assainissement	Mise à niveau du réseau d'eau potable de Soweto	51,4	Municipalité
	Environnement	Construction d'une ferme éolienne	100,0	Entreprise publique
Algérie	Secteur productif	Appui à une institution de microfinance	0,9	Institution de microfinance
Angola	Eau et assainissement	Système d'adduction d'eau, promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base dans dix villages	0,2	ONG
Bénin	Infrastructures et développement urbain	Electrification rurale	7,8	Entreprise publique
		Construction et équipement du marché d'arrondissement de Houéoussou	0,5	Municipalité
	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement de la pisciculture dans la région de Kouffo	0,6	ONG
	Education	Construction de salles de classe	1,0	Etat
Brésil	Environnement	Soutien au programme municipal de Curitiba pour l'environnement urbain et les transports	36,2	Municipalité
Burkina Faso	Eau et assainissement	Station de traitement de l'eau potable dans la ville de Ziga	20,5	Entreprise publique
	Education	Développement de l'éducation de base	12,0	Etat
	Agriculture et sécurité alimentaire	Abondement du fonds de lissage national du prix du coton	15,0	Etat
Burundi	Education	Appui au plan sectoriel de l'éducation	10,0	Etat
Cambodge	Santé	Appui au secteur de la santé	7,0	Etat
	Secteur productif	Appui au développement des tournages cinématographiques et télévisés	1,5	Etat
	Agriculture et sécurité alimentaire	Projet d'hévéaculture familiale et de diversification agricole	0,8	Etat
	Secteur productif	Appui au secteur textile	1,0	Etat
Cameroun	Education	Appui au secteur de l'éducation	40,0	Etat
	Eau et assainissement	Amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement de base	0,4	ONG
	Agriculture et sécurité alimentaire	Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales	21,6	Etat
		Appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural	10,5	Etat
Education	Rénovation des formations professionnelles du secteur rural au Cameroun	11,9	Etat	
Centrafrique	Infrastructures et développement urbain	Aménagements des quartiers de Bangui	5,0	Etat
Chine	Environnement	Désulfuration de centrales thermiques à Laitin	14,0	Etat
		Construction d'un parc d'éoliennes dans la province du Yunnan	30,0	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Aménagement de petite hydroélectricité	40,0	Etat
Congo	Education	Education et formation au Congo	6,0	Etat
	Environnement	Appui à la gestion forestière durable	5,0	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Microprojets communaux et associatifs à Brazzaville	0,3	ONG
Dominique	Environnement	Mise en valeur des ressources géothermiques	1,5	Etat
Egypte	Agriculture et sécurité alimentaire	Irrigation à l'ouest du Delta du Nil	25,0	Etat
Ethiopie	Eau et assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	0,3	ONG
	Environnement	Appui à la gestion des déchets solides d'Addis Abeba	5,4	Etat
Gabon	Infrastructures et développement urbain	Réalisation de la route Ndjolé Médoumane	44,0	Etat
Ghana	Eau et assainissement	Amélioration des infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement dans la région de Brong Ahafo	18,6	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Amélioration de l'offre de transport en commun dans les deux principales agglomérations	20,0	Etat
Guinée	Education	Appui au programme sectoriel éducation	12,0	Etat
	Secteur productif	Renforcement des capacités en matière de commerce international et d'exportation	1,5	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Appui à la reconstruction et au rééquipement des caisses locales du Crédit rural	0,5	Institution de microfinance
Haïti	Environnement	Environnement et développement urbain à Jacmel	12,0	Etat
	Santé	Réduction de la mortalité maternelle et renforcement des services de santé	6,0	Etat
Indonésie	Eau et assainissement	Réhabilitation des infrastructures de drainage de Banda Aceh	36,8	Etat

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaires
Jordanie	Environnement	Développement d'un système de surveillance de la qualité de l'air	1,5	Etat
	Agriculture et sécurité alimentaire	Extension de l'optimisation de l'irrigation dans la vallée du Jourdain	2,7	Etat
	Secteur productif	Appui au fonds de financement d'institutions de microcrédit	10,0	Institution de microfinance
	Environnement	Appui à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'environnement	37,8	Etablissement financier
Kenya	Secteur productif	Extension d'une centrale de co-génération	11,0	Entreprise publique
	Infrastructures et développement urbain	Renforcement du réseau de transport électrique entre Mombasa et Nairobi	60,0	Etat
	Environnement	Réalisation d'une centrale géothermique à Olkaria	20,0	Entreprise publique
Laos	Infrastructures et développement urbain	Rénovation d'infrastructures publiques	0,3	Etat
Liban	Infrastructures et développement urbain	Appui à la Direction générale des antiquités	0,5	Etat
	Santé	Création d'un pôle technologie dans le secteur de la santé	3,2	Université
	Secteur productif	Appui à la relance du secteur privé après conflit	125,0	Etablissement financier
	Eau et assainissement	Réhabilitation des tunnels d'adduction en eau potable	0,5	Municipalité
	Agriculture et sécurité alimentaire	Projets de développement au Sud Liban	0,7	ONG
Madagascar	Eau et assainissement	Développement du secteur de l'eau et de l'assainissement en zones rurales	0,2	ONG
	Agriculture et sécurité alimentaire	Mise en valeur et protection des bassins versants du Lac Alaotra	12,5	Etat
Maldives	Eau et assainissement	Reconstruction post-tsunami	15,0	Etat
	Environnement	Système d'alerte précoce	7,5	Etat
Mali	Eau et assainissement	Alimentation en eau potable et d'assainissement dans la région de Mopti	11,3	Etat
	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement économique des zones cotonnières	11,0	Etat
	Secteur productif	Appui à la Banque nationale pour le développement agricole	9,7	Etablissement financier public
Maroc	Eau et assainissement	Assainissement du Grand Agadir	35,5	Etablissement public
	Education	Centres de formation professionnelle	22,5	Etat
	Santé	Appui aux urgences et aux greffes	2,5	Etat
	Eau et assainissement	Aménagement du système d'assainissement dans la région du Grand Nador	38,0	Etablissement public
	Secteur productif	Microcrédit logement destiné aux populations des bidonvilles	10,0	Institution de microfinance
	Infrastructures et développement urbain	Accompagnement social des projets de résorption d'habitat insalubre	0,6	Etablissement public
	Environnement	Renforcement du réseau de transport d'électricité de l'opérateur public	50,0	Etablissement public
Mozambique	Santé	Appui au programme national de lutte contre le sida	1,5	Etat
		Appui à un programme de lutte contre le sida	1,0	ONG
		Soutien au secteur santé	9,0	Etat
		Réhabilitation du service de gastroentérologie de l'hôpital de Maputo	0,5	Etat
	Eau et assainissement	Accès à l'eau potable, à l'assainissement et au renforcement des pratiques d'hygiène	0,5	ONG
Namibie	Infrastructures et développement urbain	Renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques entre la Namibie et la Zambie	35,0	Entreprise publique
Niger	Eau et assainissement	Eau et d'assainissement dans douze communes du Niger	0,5	ONG
Nigéria	Secteur productif	Ligne de crédit	8,6	Etablissement financier
Ouganda	Environnement	Construction de la centrale hydroélectrique de Bujagali et renforcement environnemental et social du projet de barrage	32,3	Entreprise
	Eau et assainissement	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des villes de Kampala et Jinja	12,0	Entreprise publique
Pakistan	Infrastructures et développement urbain	Fonds de reconstruction d'habitat suite au tremblement de terre	10,0	Etat
République démocratique du Congo	Eau et assainissement	Eau, assainissement et hygiène dans les quartiers périphériques de Kinshasa	8,0	Etat
		Extension du réseau de bornes-fontaines et de sa gestion citoyenne dans le Nord Kivu	0,8	ONG
Sénégal	Eau et assainissement	Accès et gestion de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal oriental	0,2	ONG
		Volet hydraulique urbaine d'un programme eau potable et assainissement	21,8	Entreprise publique
		Assainissement de la baie de Hann à Dakar	32,5	Etat
	Agriculture et sécurité alimentaire	Valorisation des communautés rurales du fleuve Sénégal	7,0	Etat
		Appui aux acteurs de la filière coton sénégalaise	11,0	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Accès au service d'électricité en zone rurale	8,0	Etat

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaires
Soudan	Eau et assainissement	Contribution à la reconstruction du Sud Soudan	6,0	Organisation internationale
Territoires autonomes palestiniens	Hors secteur	Financement d'un fonds d'expertise	0,5	Etat
	Eau et assainissement	Adduction et de distribution d'eau potable	10,6	Etat
	Secteur productif	Appui à la filière oléicole palestinienne visant les marchés internationaux	1,3	Etat
Tchad	Education	Réforme du secteur de l'éducation	8,0	Etat
	Santé	Appui au secteur de la santé	10,0	Etat
Togo	Education	Amélioration de l'éducation de base	10,0	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Acquisition d'un groupe électrogène pour sécuriser huit forages aux environs de Lomé	0,4	Etat
Tunisie	Environnement	Cadre de gestion des bassins versants	41,5	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Réalisation d'infrastructures dans les quartiers populaires	50,7	Etat
Turquie	Secteur productif	Appui à un fonds d'investissement	30,0	Fonds d'investissement
	Secteur productif	Financements de PME dans les régions défavorisées de Turquie	80,0	Fonds d'investissement
	Eau et assainissement	Investissements de dépollution	16,0	Entreprise publique
	Environnement	Génération d'énergie pour alimenter une cimenterie à partir de l'incinération des déchets de la municipalité d'Izmit	11,0	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Infrastructures municipales de la province de Kayseri	22,0	Municipalité
Vietnam	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement d'infrastructures rurales dans les provinces du Centre Vietnam	41,0	Etat
	Environnement	Développement de l'écotourisme dans la Province de Lao Cai	22,8	Etat
	Hors secteur	Renforcement des capacités commerciales	1,0	Etat
Yemen	Infrastructures et développement urbain	Centres de télégestion du système de fourniture d'électricité	26,0	Etat
Commun à plusieurs pays	Environnement	Participation à la création d'un fonds fiduciaire pour la gestion des parcs du Tri National de la Sangha	3,0	Fonds fiduciaire
		Appui à la gestion des ressources halieutiques et des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest	5,0	Commission sous-régionale
		Aménagement forestier de concessions en Afrique centrale	2,7	Entreprise
	Hors secteur	Appui à la Banque des Etats d'Afrique centrale	0,1	Etablissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Fonds fiduciaire infrastructures Union européenne-Afrique	5,0	Fonds fiduciaire
	Santé	Renforcement des capacités des programmes nationaux de lutte contre la tuberculose dans 5 pays d'Afrique	3,0	Organisation internationale
	Secteur productif	Appui à la mésofinance au Cameroun, Ghana, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal	1,5	Fonds de garantie
		Mise en place d'indications géographiques protégées en Afrique	1,0	Organisation internationale
		Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités commerciales	1,2	Fonds d'investissement
		Appui à la création de PME par des migrants installés en Europe	0,1	Entreprise
		Contribution au financement général du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres	1,6	Organisation internationale
	Infrastructures et développement urbain	Projet de fibre optique sous-marine le long de la côte orientale de l'Afrique du Sud	6,7	Consortium public-privé
	Education	Ligne de crédit pour favoriser l'accès des étudiants d'Etats carribéens à des formations dans les départements français	3,0	Fonds de garantie
	Environnement	Dispositif d'assurance contre les catastrophes naturelles dans les Caraïbes	5,0	Fonds d'assurance
	Santé	Renforcement des capacités de surveillance épidémiologique des pays du Sud-Ouest de l'Océan Indien	5,6	Organisation internationale
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à l'Association Inter-Réseaux Développement Rural	0,2	Association
		Programme d'actions multipays en agroécologie	1,5	Fonds d'investissement
	Education	Appui à un fonds en faveur de l'éducation	5,0	Fonds d'investissement
		Appui au fonds de développement de programmes en éducation	4,1	Fonds d'investissement
	Eau et assainissement	Programme eau et assainissement	1,8	Organisation internationale

Glossaire

BIEN PUBLIC MONDIAL

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services et des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Dans leur définition la plus pure, ces biens ne s'épuisent pas lorsqu'on les consomme (propriété de non-rivalité) et nul n'est exclu de leur consommation (propriété de non-exclusion). Leur production pose de ce fait des problèmes importants de financement et d'action au plan international. Elle nécessite une coopération entre tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens « environnementaux » (climat, couche d'ozone), les biens « humains » (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

CADRES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, élaborés par les autorités des pays concernés. Une fois approuvés par les institutions de Bretton Woods, ces programmes ouvrent accès à un allègement de la dette (initiative PPTE) ainsi qu'à des financements à taux privilégié. La préparation des CSLP implique notamment une large concertation avec les différentes composantes de la société et les partenaires extérieurs du développement.

CONTRAT DÉSENDETTEMENT-DÉVELOPPEMENT

Les contrats désendettement-développement (C2D) constituent un volet additionnel français à l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont concentrés sur un nombre restreint de « points d'affectation » choisis dans quatre secteurs : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle ; (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le sida) ; (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales ; (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) est l'instrument de l'aide-projet du ministère des Affaires étrangères. Il a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le ministère des Affaires étrangères aux pays de la zone de solidarité prioritaire en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche. Le FSP met en œuvre les principes de la politique française d'aide au développement, en particulier le renforcement de l'efficacité de l'aide par l'adoption d'une logique « projet ». Pour être éligible, un projet ou un programme doit être pluriannuel, avoir des objectifs précis et mesurables, un calendrier établi. Il doit être assorti d'indicateurs de suivi afin de permettre une évaluation rétrospective à son achèvement.

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

Il permet aux pays développés, dans le cadre du protocole de Kyoto, de satisfaire, grâce à un dispositif de compensations, leurs engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des projets environnementaux dans des pays en développement.

PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)

L'initiative PPTE (Highly Indebted Poor Countries - HIPC) est un mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débiter la mise en œuvre d'un « cadre stratégique de lutte contre la pauvreté », et conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur le cadrage macro-économique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

« Le renforcement des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil des ans ».
Cette définition du Comité d'aide au développement de l'OCDE illustre l'interdépendance entre les trois niveaux de renforcement des capacités : individuel (connaissances et compétences des individus), organisationnel (qualité des organisations) et général (institutions, structure de l'autorité et du pouvoir). Le renforcement des capacités est alors un processus multidimensionnel qui ne se rapporte pas uniquement à de la formation mais qui inclut un renforcement organisationnel. Il fait appel au concept de capacité qui allie des notions de compétence, performance et gouvernance. Pour les administrations publiques, il consiste à renforcer leur savoir-faire en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques. Pour le secteur privé, il implique l'amélioration des performances techniques et commerciales des entreprises.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est un outil de management fondé sur la déclinaison, pour les entreprises, des concepts du développement durable. Il intègre les préoccupations environnementale, sociale et économique dans les activités et les interactions des entreprises avec leurs partenaires (salariés, clients, fournisseurs, institutions publiques) sur une base volontaire.

ZONE DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Elle est constituée d'un ensemble de pays dans lesquels l'aide publique française concentre plus particulièrement ses engagements, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Cinquante-quatre pays figurent actuellement dans la ZSP. La liste exhaustive de ces pays est accessible sur le site du ministère des Affaires étrangères.

Crédits

Photographies

Pages

4 - Dominique Fradin	45 - Pierre-Alain Pacaud, AFD
9 - Patrick Bellair	46 - AFD
12 - Lola Reboud	50 - Marc Le Chélard
14 - AFD	53 - AFD
18 - Guillaume Josse, AFD	54 - AFD
21 - AFD	56 - AFD
29 - Olivia Dabbous, AFD	61 - Bernard Meunier
30 - AFD	63 - Christophe du Castel, AFD
32 - Fulvio Mazzeo, AFD	64 - Jean-Bernard Véron
34 - AFD	71 - AFD, agence d'Istanbul
36 - Maelis Borghese, AFD	72 - François Jullien, AFD
40 - Paul Kabré	75 - AFD
42 - Stéphanie Picard, AFD	80 - Y. Terracol, AFD

Coordination AFD

Vincent Joguet et Guillaume de Saint Phalle

Coordination graphique / Direction artistique

Sonia Musnier, assistée de Nathalie Menet

Illustration

Denis Clavreul

Graphisme

Patrick Paleta et Christine Suzanne

Agence le troisième pôle

www.letroisiempole.com

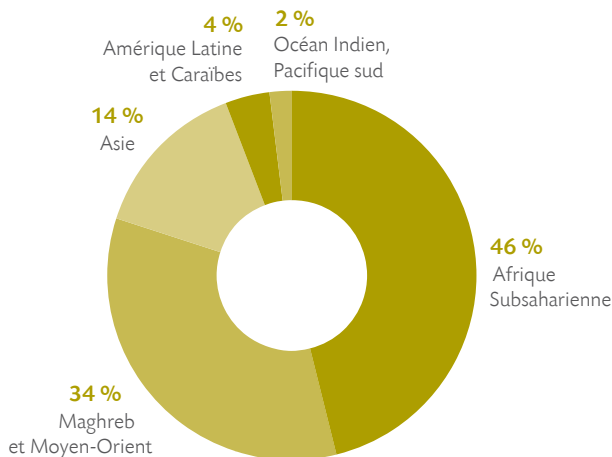
**Ce rapport est imprimé
sur papier recyclé Cyclus Print.**

par IMB - 7 rue de la Résistance, 14400 Bayeux
ISSN 1299-0094 - Dépôt légal : avril 2008

61 agences et bureaux dans le monde, dont 9 dans les collectivités d'Outre-mer 1306 collaborateurs dont 541 dans le réseau

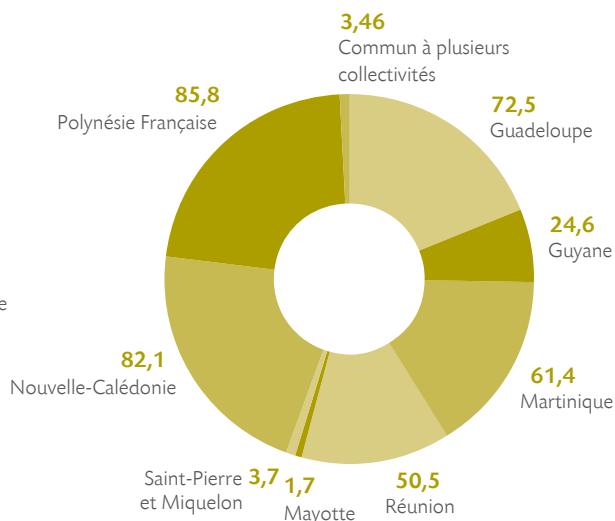
Répartition de l'activité dans les pays en développement

(hors aide budgétaire globale pour le Liban)



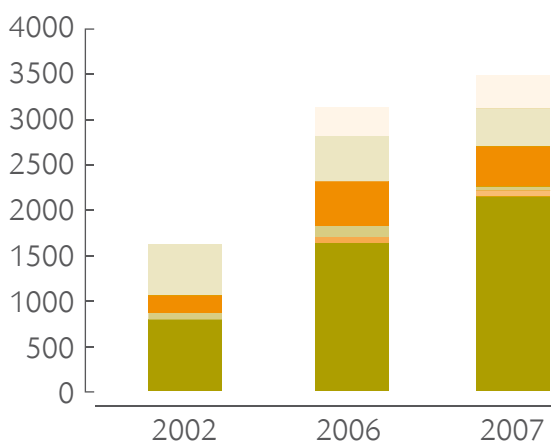
Répartition des engagements dans l'Outre-mer

(en M€)

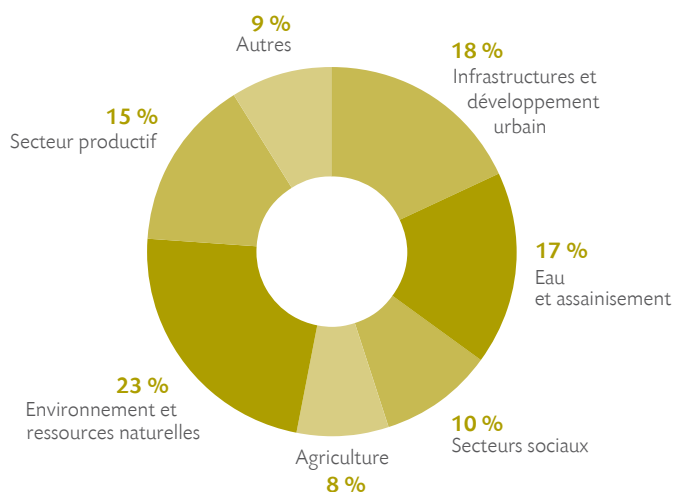


Une activité en forte progression

(en M€)



Répartition des engagements par secteur



Des résultats financiers en progression

(en M€)

	2002	2006	2007
Produit net bancaire	299	421	410
Résultat net	40	248	289
Dividende versé à l'Etat	0	95	248



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél: +33 1 53 44 31 31 - Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr